

Wallonie Elevages

LE MENSUEL DE L'ASSOCIATION WALLONNE DE L'ELEVAGE ASBL

awé
association wallonne
de l'élevage

MARS 2016



LES AWARDS : VOTEZ POUR VOS LAUREATS

- Biosécurité en élevage ovin : participez à l'enquête
- Quelques clés pour réduire la consommation d'antibiotiques



NICHE À VEAUX 5 PLACES ISOLÉE
AVEC TOIT COULISSANT ET CAILLEBOTIS PVC RECYCLÉ



**UNIQUE
EN EUROPE**



**COULOIR DE CONTENTION 8,50 M
AVEC CAGE DE PESÉE INTÉGRÉE**

► Existe en 9,50 m - 10,50 m - 12 m

Retrouvez
LA
VIDÉO
SUR
www.beiser.fr



UNIQUE EN EUROPE

**SILO POLYESTER EN KIT
+ VIS À GRAIN EN ANGLE**



**UNIQUE SUR
LE MARCHÉ**

► Silo de 4 m³ à 31 m³

**AUGE DEMI-LUNE ACIER
SUR ROUES**

-10%

- Largeur de 600 à 1300 mm
- Longueur de 2 à 8 m
- Sur-mesure possible
- Existe avec tapis caoutchouc intérieur

**JUSQU'à 5 MM
D'ÉPAISSEUR**



**REVÊTEMENT
INTÉRIEUR
HAUTE PROTECTION
EN RÉSINE⁽¹⁾**

(1) En option

-15%

**UNIQUE SUR
LE MARCHÉ**

**GODET PÉLICAN
1,80 M - 2 M - 2,30 M - 2,50 M**

**POUR CHARGEUR
ET TÉLESCOPIQUE**

Retrouvez
LA
VIDÉO
SUR
www.beiser.fr

-15%



► Existe en version avec dents vissées

**TUNNEL SUR ROUES
AVEC COUVERTURE EN TÔLE ONDULÉE
H 3,90 M x L 8 M x L 10 M ET PLUS**

**UNIQUE SUR
LE MARCHÉ**

-15%



**BÂTIMENT MOBILE EN KIT
POUR TOUT ÉLEVAGE AVICOLE
12 M² - 30 M² - 60 M² - 91 M²**



**HERSE DE PRAIRIE
GALVANISÉE
5 M - 6 M - 8 M**

-15%



ÉCONOMIE

La politique laitière au Danemark	12
La filière boeuf Dufrais: 100 % Blanc-Bleu	15
Quel prix pour le lait en 2016	61
Prix des marchés	64

LOGEMENT

Troupeaux laitiers : hébergement des femelles en fin de gestation et lors du vêlage	17
---	----

FOURRAGES

Liste des variétés recommandées en 2016	22
Autonomie fourragère : l'importance d'un encadrement de proximité	24

PUBLI-REPORTAGE

Obs'Herbe : un encadrement du pâturage	26
--	----

ALIMENTATION

Porcelets : veillez à un approvisionnement optimal en fer	27
---	----

REPORTAGE

Portrait d'éleveur de porcs	29
-----------------------------	----

AUTONOMIE FOURRAGÈRE : PAS DE FORMULES PASSE-PARTOUT • 24



SANITAIRE

La biosécurité en élevage ovin : enquête	33
Quelques clés pour réduire l'usage des antibiotiques dans le secteur bovin	37

awé

Awé awards	5
Race Blanc-Bleu Belge : une formation au jugement	31
Top pointage Holstein du 4° trimestre	42
Nouvelles vaches étoiles en 2015	59
Taureaux en testage	63

ÉVÉNEMENTS

Actions en faveur des volailles plein air	52
---	----

SÉCURITÉ

Les biocides en élevage : n'oubliez pas de les enregistrer	56
--	----

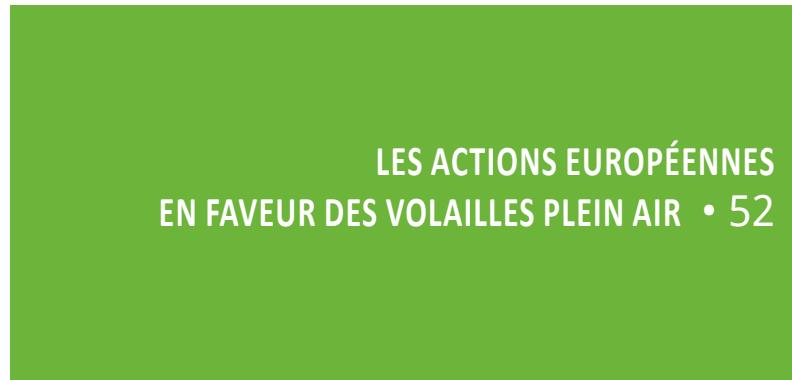
NEWS

65

PORCELETS : VEILLEZ À UN APPROVISIONNEMENT OPTIMAL EN FER • 27



LES ACTIONS EUROPÉENNES EN FAVEUR DES VOLAILLES PLEIN AIR • 52



VITA

L'approche nutritionnelle
des veaux

+ Santé

+ Facilité

+ Croissance

Vita, pour un meilleur
départ !



www.forfarmers.be

ÉDITORIAL

Lors du Conseil Européen du 14 mars, les Ministres de l'Agriculture se sont penchés sur les mesures à prendre pour juguler la crise du lait et du porc.

Il a ainsi été décidé de créer un observatoire européen du marché dans les secteurs de la viande bovine et porcine. Cette mesure aura l'avantage d'apporter une certaine transparence.

Dans le secteur porcin un nouveau régime d'aide au stockage privé va être étudié. Dans le secteur du lait, un doublement des volumes de stockage à l'intervention pour le beurre et le lait en poudre est prévu.

Les Ministres ont décidé d'activer l'article « 222 » du règlement sur l'« organisation commune de marché ». Il s'agit d'une dérogation au droit européen de la concurrence qui permet à des organisations de producteurs, à des organisations interprofessionnelles et à des coopératives de se mettre d'accord volontairement pour limiter leur production. Cette mesure sera temporaire et sera prise sur base volontaire. Pour que cette mesure soit efficace, il faudra qu'elle soit activée en même temps par le plus possible d'acteurs, ce qui en laisse plus d'un dubitatif. A défaut, tandis que les uns joueront le jeu, d'autres en profiteront pour augmenter leurs parts de marchés.

L'augmentation temporaire des aides d'État qui permettra aux États membres de fournir un maximum de 15.000 euros par agriculteur et par an et sans qu'aucun plafond national ne s'applique est acceptée.

110 millions d'euros sont disponibles en 2016 pour la promotion des produits agricoles au sein de l'UE et dans les pays tiers. Plus de 30 millions d'euros sont spécifiquement alloués à la viande de porc et au secteur laitier.

En septembre 2015, 500 millions d'euros d'aide d'urgence avaient été débloqués par la Commission. Aucun budget supplémentaire n'est prévu pour soutenir ces mesures. Les mesures d'intervention et de stockage privées seront financées dans le cadre du budget de la politique agricole commune.

Les Ministres belges de l'Agriculture considèrent ces mesures comme insuffisantes face à la gravité de la situation. Submergée par la crise des migrants, l'agriculture, qui absorbe encore 38 % du budget européen n'est pas la priorité. Selon les observateurs, la Commission espère que ces mesures permettront de sauver les meubles le temps que l'embargo sanitaire russe soit levé et que les surplus laitiers se résorbent.

Un état des lieux est prévu lors du Conseil de juin.

Luc Servais



AWÉ AWARDS

La deuxième édition des Awé Awards bat son plein

La première phase a rassemblé pas moins de 63 candidatures, issues de toute la Wallonie, tous secteurs confondus. Nous tenons à remercier les candidats et les parrains qui ont soutenu leur candidature. La diversité des portraits et la représentation de chaque secteur d'activité sont à souligner. Chacun a été présenté dans son originalité et sa singularité. Plus de 5000 votes ont été cumulés lors de la première phase. 10 lauréats finalistes sont à présent retenus pour cette seconde phase de vote et seront mis à l'honneur lors de la soirée du jeudi 14 avril au Ciney Expo.

Service Communication, awé asbl

En tant que membres cotisants de l'awé, c'est à vous maintenant de désigner qui seront les élus des Awé Awards 2016 des catégories « Éleveur wallon » et « Jeunesse ».

L'édition 2016 est organisée et supportée conjointement avec l'ensemble des télévisions locales de la Communauté française et est soutenue par la Wallonie et l'APaQ-W. L'objectif affiché est de partager avec le citoyen la richesse et la passion qui animent les acteurs de l'élevage wallon.

Dès le 29 mars prochain, vous pourrez découvrir les reportages/portraits des 5 nominés de chaque catégorie sur notre site web : www.aweawards.be. Dans cette édition, vous trouverez aux pages 6 à 9, la présentation des 10 candidats finalistes nominés pour la catégorie Awé Awards « Éleveur wallon » et « Jeunesse ».

Aujourd'hui notre secteur est secoué par bon nombre de crises. A cela s'ajoutent les attaques répétées dans les médias sur nos productions animales. Dans ce contexte, l'éleveur, quel que soit son type d'élevage, éprouve parfois des difficultés à rester motivé et à parler positivement de sa passion. Par le passé,

l'agriculture faisait l'unanimité auprès du citoyen, malheureusement, aujourd'hui cette image du monde agricole et de ses productions est mise à mal. Toutefois, un sondage récent montre que 63 % des wallons portent toujours un regard posi-

tif sur l'agriculteur. Dans ce contexte, les Awé Awards veulent contribuer à restaurer une image positive du secteur vis-à-vis des citoyens, leur permettre de se réapproprier la valeur de ce que son terroir lui offre aujourd'hui.

Comment voter ?

En tant que membre de l'awé, vous avez reçu un identifiant par courrier. A l'aide de cet identifiant, vous pouvez voter de 2 façons :

1. **par sms** : Envoyez au **0475/80 31 85** votre identifiant reçu par courrier suivi du chiffre et/ou de la lettre attribué(e) au code la catégorie « Eleveur wallon » et « Jeunesse ».

Exemple sms envoyé : dg8ep 6 G

Code « dg8ep » suivi de vote éleveur wallon « 6 » et vote Jeunesse « G »

ou

2. **par le site web www.aweawards.be** : Choisissez la rubrique « Eleveur awé » et introduisez votre code à 5 caractères puis faites votre choix parmi les candidats des deux catégories

Remarque

Un seul vote par éleveur cotisant awé sera pris en compte grâce à votre identifiant unique.

Candidats

Province de Namur



Eleveurs de bovins et ovins - Gedinne

L'élevage du Chant des oies est détenu par un jeune couple Gedinnois. Cédric et Elodie y élèvent un troupeau de bovins Blanc-Bleu Belge, ainsi qu'un élevage de 100 moutons de races Bleu du Maine et Texel français. Ils partagent au quotidien une même passion pour l'élevage. Leur persévérance et leur détermination ont permis de se diversifier et d'améliorer leur cheptel en développant une sélection de qualité.

Elevage du Champ des Oies

Province du Hainaut



20 ans - Etudiante - Villers-Saint-Amand

Du haut de ses 20 ans, Laetitia est étudiante en production animale de vaches laitières et travaille sur l'exploitation familiale depuis toute petite. Passionnée et dynamique, pour Laetitia, une journée sans rire est une journée perdue. La jeune candidate rêve de faire de sa passion son métier en faisant de la transformation et si l'avenir le permet, commencer à élever des brebis allaitantes.

Laetitia Peeters

Province de Liège



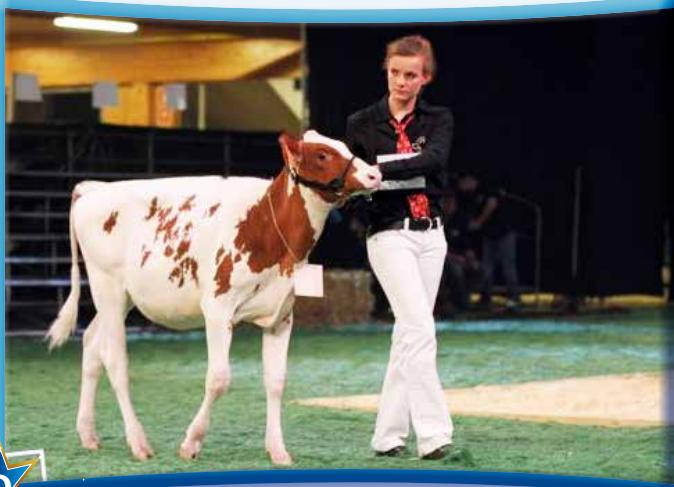
Eleveur d'ovins - 27 ans - Neupré

Fils d'éleveur, Julien participe à l'élevage de moutons de race atypiques « Moutons Charrolais ». Il est aussi ouvrier boucher. Il aime les animaux, éprouve le plaisir d'élever, de reproduire et de faire évoluer son troupeau. Il rêve de reprendre un jour l'exploitation familiale et d'ouvrir une boucherie à la ferme.

Julien Halleux

Jeunesse

Province du Luxembourg



Florie Poirier



Etudiante - 20 ans - Rendeux

Pour Florie, il faut faire les petites choses comme si elles étaient grandes. Elle accompagne son papa dans l'exploitation depuis toute petite. Elle a participé à deux reprises à l'école des jeunes éleveurs. Elle se passionne pour les concours. Acutellement étudiante, elle rêve de travailler dans le secteur agricole.

Province du Brabant



Jonas Pussemier



Eleveur de bovins - 28 ans - Bois Seigneur Isaac

Jonas est passionné de Holstein et en a fait son métier. Il partage avec son père sa passion pour les concours dans lesquels il s'implique beaucoup et aime développer ses qualités : perfectionnisme, attention et confiance. Selon Jonas, « la vocation, c'est d'avoir pour métier sa passion ». Son rêve est de pouvoir continuer à en vivre !



Catégorie « Jeunesse » - Code à retenir !



Élevage du Champ des Oies - Code A



Laetitia Peeters - Code B



Julien Halleux - Code C



Florie Poirier - Code D



Jonas Pussemier - Code E

Candidats

Province de Namur



Anne Pirson-Demarche



Eléveur de bovins - 54 ans - Sovet

Anne élève dans son exploitation familiale des bovins Holstein et Blanc-Bleu Belge. Elle est particulièrement passionnée par les accouplements, la reproduction, le suivi et le soin des veaux. Le challenge des concours la font vibrer. Engagée et sociable, elle aime mener à bien ce qu'elle entreprend et soutenir particulièrement les jeunes. Elle s'implique pour défendre les intérêts des éleveurs par ses multiples casquettes à l'ARSIA, Marché couvert, Conseillère Communale et GAL.

Province du Hainaut



Laurent Leleux



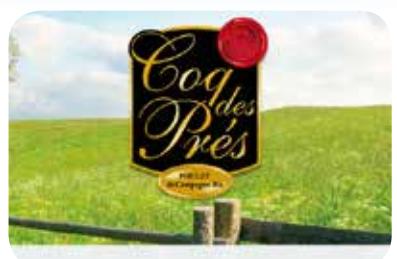
Eléveur de bovins - 36 ans - Mainvault

Pour Laurent, le métier d'éleveur est le plus beau métier du monde. Il élève aussi bien des Blanc-Bleu Belge que des Holstein. Il est passionné par la reproduction et le transfert d'embryon. Pour lui, l'important est de toujours se remettre en question pour s'améliorer, sans oublier d'être ouvert aux autres pour partager des conseils.

Province de Liège



Coopérative Coprobel



Cette Coopérative rassemble 45 éleveurs de poulets bio. Elle propose un contrat durable et un revenu sécurisé pour les éleveurs et commercialise une partie leurs produits sous la marque « Coq des prés » qui leur appartient. Le Coq des prés garantit le goût et la qualité d'un produit sain, sur et savoureux.

Eleveur Wallon

Province du Luxembourg



Eleveur de bovins - 43 ans - Maissin

Carl a repris une exploitation en 1993 et elle a été certifiée bio en 1998. Il est un éleveur 100 % limousin qui est acteur du développement de l'agriculture durable. Très impliqué dans le secteur agricole, il montre son savoir-faire aux futurs agriculteurs ainsi qu'au grand public.



Carl Lothaire

Province du Brabant



Eleveur de bovins - 59 ans - Ophain Bois Seigneur



Eddy Pussemier

Eddy est un éleveur Holstein qui assure la vente directe de produits laitiers avec son épouse Annie. Il aime participer à des concours en Belgique et à l'étranger. Pour lui : « On n'hérite pas de la terre de ses aieux mais on l'emprunte à ses enfants ». Il rêve de transmettre son élevage à son fils.



Catégorie « Eleveur wallon » - Code à retenir



Anne Pirson - Code 1



Laurent Leleux - Code 2



Le Coq des Prés - Code 3



Carl Lothaire - Code 4



Eddy Pussemier - Code 5

2° édition

awé awards 2016

PHASE FINALE

**Votes ouverts du 29 mars au
10 avril 2016**

Choisissez parmis les 10 nominés
votre lauréat de la catégorie
« Eleveur wallon » et « Jeunesse ».

Plus d'infos sur les pages
précédentes de cette édition !

Une organisation de:



Avec le soutien de:



l'avenir.net



Alliance
Pastorale

www.alliance-elevage.com

Catalogue 2016...

Disponible maintenant et gratuitement !

■ Paiement en Belgique banque CBC

■ Forfaits de transport

■ Livraison à domicile

■ Commande directe sur le site

■ Devis aménagement gratuit

■ Conseils élevage

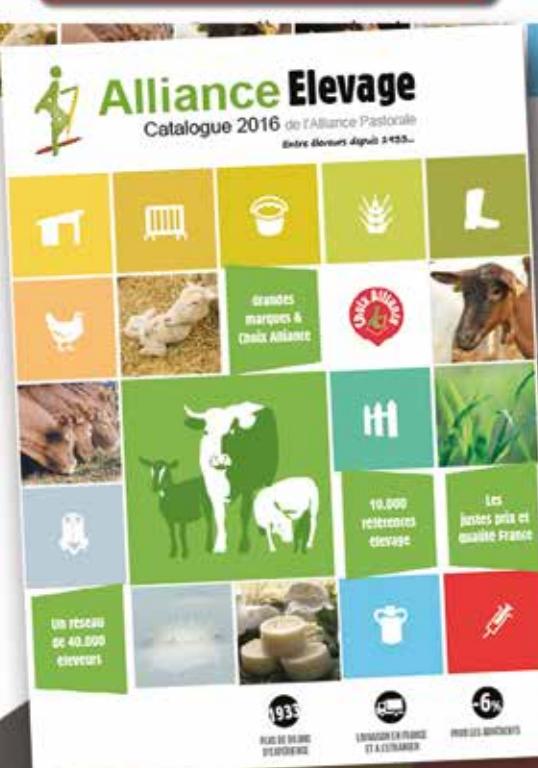
et plus à découvrir sur...

www.alliance-elevage.com



N° Tél. 00.33.5.49.83.30.92

export@alliance-elevage.com



Alliance Pastorale BP 80095 - 86502 Montmorillon Cedex - FRANCE



Le spécialiste de la contention ovine

France Ovi vous propose une gamme complète de matériel spécifique à l'élevage caprin et ovin.

France Ovi, l'expérience, le savoir-faire et la performance



Documentation sur demande



Email : jean.yves.connault@franceovi.fr

FRANCE OVI - BP 82137 - 35221 CHATEAUBOURG Cedex

Tél. 02 99 00 53 35 - Fax 02 99 04 01 25

www.franceovi.fr



JOURNÉE D'ÉTUDE DE REMOUCHAMPS



Comment les éleveurs laitiers des pays voisins maintiennent-ils leur rentabilité ?

La régionale d'Ourthe-Amblève Theux-Verviers, en collaboration avec le Comice agricole, organise traditionnellement sa journée d'étude fin janvier à Remouchamps. Cette année était celle de la 30^{ème} édition. Tout au long de ces années, des orateurs de qualité ont débattu de sujets très variés liés à l'élevage laitier. A l'occasion de cet anniversaire, les organisateurs ont proposé un programme d'exception. Outre les intervenants belges, des orateurs venus d'Irlande, des Pays-Bas, de France, du Luxembourg et du Danemark ont présenté la situation laitière dans leur pays respectif, avec traduction simultanée.

L. Servais, awé asbl



Alain Collienne (Président du Comice) et Christian Verdin (Président de l'Association Régionale des Eleveurs) ont tenu à remercier toutes les personnes qui contribuent au succès de la journée de Remouchamps.

LE CAS DU DANEMARK

Nous avons choisi de revenir sur les exposés des orateurs danois présents. Ce pays au système de production très intensif fortement orienté vers l'exportation souffre particulièrement de la crise du lait actuelle.

La filière lait danoise

Kirsten Holm Svendsen intervenait au nom de l'Industrie laitière danoise. Ce petit pays (5 millions d'habitants) compte une trentaine de laiteries pri-



Kirsten Holm Svendsen

vées ou coopératives dont la coopérative Arla, qui récolte 90 % du lait. La concentration de la filière lait est particulièrement marquée. Depuis le début des années 90, le nombre de laiteries a diminué de moitié. Le volume

de lait produit par ferme est en forte hausse et le nombre de producteurs en net recul, avec une accélération depuis 2003 (Graphique 1). En 2005, on comptait 5.938 producteurs avec un troupeau moyen de 90 vaches et un volume de production de 750.000 litres. En 2014, il en restait 3.545 avec un troupeau moyen 158 vaches et un volume de lait par ferme de 1.450.000 litres. La production moyenne par vache est de l'ordre de 10.000 litres. Globalement le volume de lait produit est en hausse (4.451 milliards de litres en 2005 contre 5.113 aujourd'hui). Depuis le début de cette année, dans la foulée de la fin des quotas laitiers, la production mensuelle a encore progressé d'une petite dizaine de pour-cent (Graphique 2).

Comme le montre le tableau 1, le Danemark est fortement orienté vers l'exportation, en particulier au niveau des fromages et de la poudre de lait en termes de volume. Depuis le début des années 90, les exportations de fromages ont augmenté de 80 %. Le Danemark exporte notamment beaucoup de fromages vers la France, un grand pays fromager, souligne l'oratrice avec humour.

Les Danois aiment les produits laitiers. L'oratrice souligne aussi la forte empathie des citoyens danois par rapport à la situation des producteurs. Toutefois, comme dans le reste de l'Union Européenne, il reste peu de marge de progression pour la demande sur le marché intérieur. L'exportation est donc la seule voie possible pour assu-

rer la croissance. 58 % des exportations concernent l'UE et le solde les marchés hors UE (Graphique 3).

Une des tendances actuelles est la bonne santé du secteur bio. Le nombre de producteurs (de l'ordre de 300) est en recul mais le volume produit a dépassé la barre des 500.000 tonnes. La demande est particulièrement soutenue sur le marché allemand. Le lait bio est actuellement payé 46 cents le litre.

Tableau 1 : Production et activités import et export des produits laitiers (en millions de tonnes)

	Fromage	Beurre	Poudre de lait	Lait
Production	369	43	218	790
Exportation	313 (85%)	35 (81%)	151 (69%)	82 (10%)
Importation	81	19	62	63

Des producteurs laitiers en grandes difficultés

Malgré cette évolution de la filière lait, la situation économique dans les fermes est actuellement catastrophique.

Le tableau 2 reprend le nombre de producteurs laitiers qui dégagent un revenu positif en fonction du prix du lait. Au prix actuel de 28,5 cents seuls 14 % des éleveurs y parviennent encore. Pour 30 % des producteurs, dégager un revenu implique un prix supérieur à 36 cents. Or, ce prix est encore annoncé à la baisse. En 2015, 65 producteurs sont tombés en faillite.

Tableau 2 : Nombre et pourcentage de fermes qui dégagent un bénéfice en fonction du prix du lait

Prix du lait	% d'éleveurs qui gagnent de l'argent	Nombre d'éleveurs qui dégagent un bénéfice
27,6	10	331
28,5	14	446
30,0	20	680
31,4	30	839
32,6	40	1370
33,6	50	1646
34,7	60	1946
35,9	70	2265
37,4	80	2580
40,1	90	2944

Comme le montre le graphique 4, qui concerne toutes les productions agricoles, par rapport à leurs collègues européens, les agriculteurs danois sont les plus endettés (1 million d'euros par ferme). Ce niveau d'endettement s'explique par le prix de la terre, mais aussi par les investissements. Ces investissements rendent d'ailleurs les producteurs danois particulièrement productifs, puisqu'ils dégagent une valeur ajoutée de 90.000 euros par temps plein, soit 3 fois la moyenne européenne.

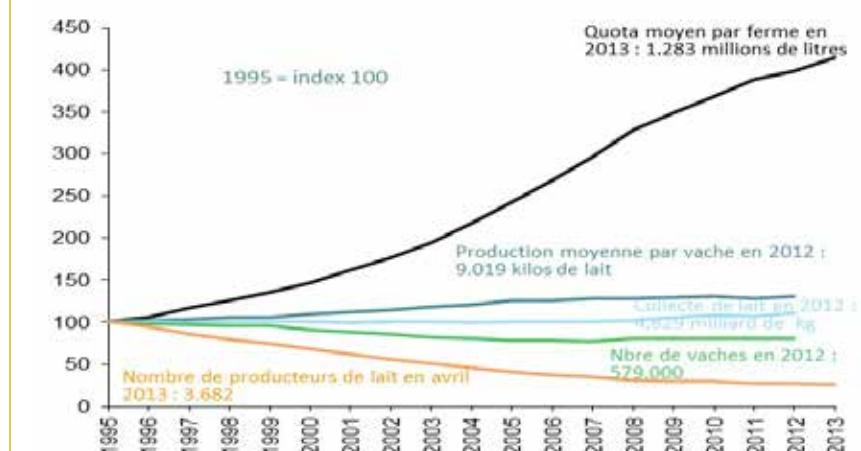
Si le contexte actuel est particulièrement difficile, Kirsten Holm Svendsen est confiante dans l'avenir. La demande croissante de marchés émergents comme l'Asie (dont la Chine et l'Inde), reste une opportunité. Le tout est d'avoir le niveau de compétitivité, le sens d'innovation et la flexibilité voulus pour en tirer profit. Le traité transatlantique (TTIP) en cours de discussion entre l'UE et les USA est également perçu comme une opportunité, par exemple au niveau des fromages.

Quelle vision de l'avenir ?

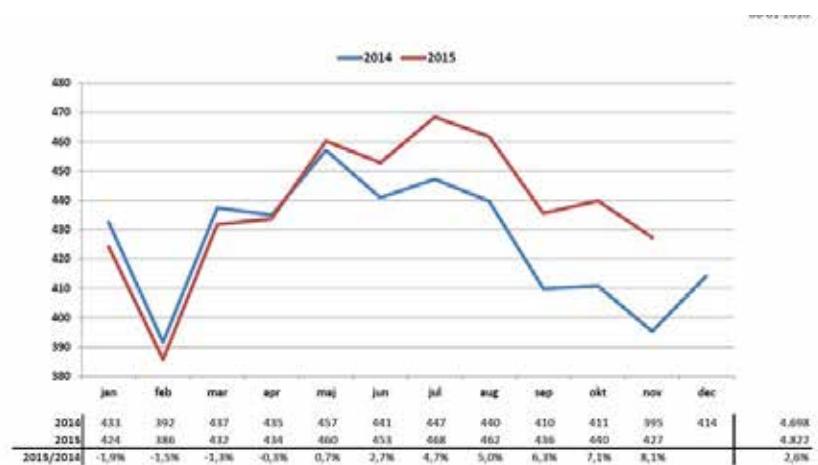
Pour l'oratrice, l'embargo russe, la baisse de la demande chinoise et la hausse de la production européenne liée à la fin des quotas ont créé un cocktail explosif.

La filière lait danoise, y compris les producteurs selon l'oratrice, voit d'un bon œil la suppression des quotas laitiers. La filière lait danoise souhaiterait toutefois des mécanismes qui garantissent une plus grande stabilité des prix, par exemple un filet de sécurité plus efficace.

Graphique 1 : Evolution structurelle au Danemark



Graphique 2 : Livraisons mensuelles de lait (unité 1.000 tonnes)

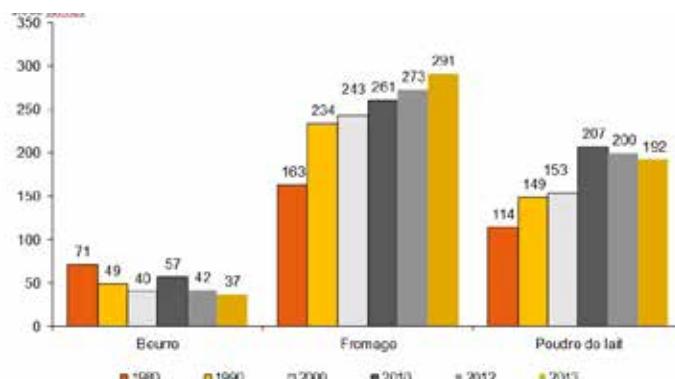


Elle souhaiterait également une plus forte implication de l'UE au niveau de la préservation des marchés existants et pour en développer de nouveaux.

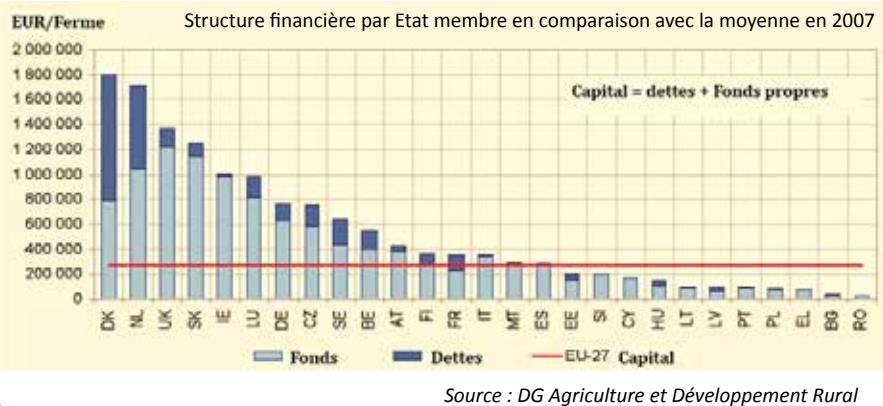
Au niveau du marché danois, vu les arguments des lobbies anti-lait au niveau santé mis en avant dans les médias, une des priorités actuelles de la filière consiste préserver l'image du lait.

Un autre challenge consistera à répondre aux nouvelles normes liées au défi climatique. Selon l'oratrice, les décisions qui vont découler de la COP 21 (la conférence climat de Paris) pourraient faire reculer le volume de production danois de 25 %. La filière lait danoise est pourtant la plus performante au niveau des indicateurs liés à la production de CO₂, souligne l'oratrice, chiffres à l'appui.

Graphique 3 : Exportation de produits laitiers



Graphique 4 : Niveau d'endettement par ferme au sein de l'UE



TÉMOIGNAGE D'UN PRODUCTEUR DANOIS

Thurne Worm est producteur laitier au sud-ouest du pays, une région plus herbagère vers laquelle la production laitière s'est progressivement déplacée. Thurne a repris la ferme familiale en 1986. Elle comptait 60 vaches et 100 ha. Elle a progressivement grandi. En 2001, une nouvelle étable a été construite et la ferme a été reconvertisse en bio. Le bio est tendance, confirme l'éleveur. Si le prix actuel est particulièrement rémunérateur, il s'inquiète de l'impact à terme de l'augmentation de l'offre.



La ferme de Thurne a alors connu des problèmes financiers. En 2014, la solution pour éviter la faillite a consisté à la remettre à Casper, l'un des fils, avec vente de la maison et réduction de superficie. Thurne travaille aujourd'hui comme salarié sur la ferme de Casper pour épouser ses dettes.

La ferme compte 215 PNH et 350 ha dont 35 ha de prairies pâturées. Casper est optimiste pour l'avenir. Il a recentré ses activités sur le suivi du troupeau dont la vente de génétique et tend à sous-traiter les autres activités de la ferme. La ferme est performante. La taille du troupeau devrait grimper à 350 vaches.

En 2010, la ferme comptait 215 vaches et 450 ha. 3 robots ont été installés. A cette époque, l'ambiance était à l'optimisme. Le prix de la terre a atteint jusqu'à 28.000 euros par ha contre 12.000 à 15.000 euros aujourd'hui.

Au niveau des commentaires plus généraux, Thurne relève l'âge moyen très élevé des agriculteurs (56 ans). Des jeunes producteurs sont en faillite. Les banques les incitent à vendre. Obtenir un prêt aujourd'hui est devenu

très difficile. Les fermes de moins de 100 vaches se raréfient, la plupart en comptent entre 200 et 300. Vu les perspectives annoncées, la majorité des éleveurs ont gonflé autant que possible la taille des troupeaux. Dans ces grandes fermes, les producteurs préfèrent les salles de traite classiques aux robots. Les épouses travaillent souvent à l'extérieur et de nombreuses fermes occupent du personnel venu de l'Europe de l'Est, ce qui n'est pas toujours facile à gérer.

Pour l'éleveur, le monde change rapidement et il convient plus que jamais d'avoir la souplesse voulue pour s'adapter. Il faut se recentrer sur ce que l'on fait de mieux. Il faut identifier les opportunités (bio, vente directe, agro-tourisme...). Il faut coopérer avec d'autres producteurs. Engager les bons salariés sur la ferme est une clé essentielle de la réussite.



LA FILIÈRE BŒUF DUFRAIS



100 % Blanc-Bleu

La filière « Dufrais » du groupe Detry gère 81 boucheries implantées en grandes surfaces (AD Delhaize, Carrefour Market et Carrefour Market, groupe Mestdagh). Cette filière se caractérise par le fait d'avoir établi une relation de confiance avec des producteurs régionaux attitrés en vue de garantir un standard de qualité élevé. Dans la foulée de son vingtième anniversaire, Dufrais a lancé une gamme « Génisses d'Ardenne » en vue de mieux se positionner dans le créneau de la viande de goût à partir de la race BBB.

L. Servais, awé asbl



La gamme BBB « Génisses d'Ardenne » vise à proposer une alternative locale aux viandes de goût importées.

DEPUIS 20 ANS, LA FILIÈRE DUFRAIS COMMERCIALISE ESSENTIELLEMENT DU TAURILLON BLANC-BLEU

Pour sécuriser la qualité de la viande proposée, Dufrais a dès le départ cherché à travailler avec des éleveurs attitrés (de préférence des naisseurs engrangeurs) respectueux des bonnes pratiques (niveau génétique, sanitaire, alimentation, logement). Une ration de

finition commune à base de pulpes, de tourteaux de germes de maïs, de tourteaux et graines de lin, et, de céréales est imposée. Dufrais est également particulièrement attentif à éviter le stress des animaux, lors du transport et dans la période qui précède l'abattage.

Pour Gary Detry, le fait de travailler avec des fournisseurs attitrés a aussi permis d'établir une relation de confiance et de respect mutuel. Cela se traduit par

une plus grande stabilité des prix et une plus-value en période de crise.

En vue de répondre à la demande d'une partie de la clientèle à la recherche d'une viande plus goûteuse, dans la foulée de son vingtième anniversaire, Dufrais a développé une gamme de viande femelles BBB sous la dénomination « Génisses d'Ardenne ». Le but est de proposer une alternative locale aux

viandes de goût importées.

Cette viande est produite par des vaches de 4 à 6 ans issues de zones répondant à l'appellation d'Ardenne à savoir la province de Luxembourg et les régions contigües. Dans ces régions, l'herbe est souvent bien représentée dans les rations. L'aliment de finition contient des plaquettes ou de la graine de lin. Ce cahier des charges permet de produire une viande plus rouge plus persillée et l'alimentation à base d'herbe et de lin influence favorablement le rapport en acides gras de types oméga 3 et oméga 6, ce qui est favorable d'un point de vue diététique.



Dufrais travaille avec des éleveurs attirés (de préférence des nasseurs engrasseurs) respectueux des bonnes pratiques.

Présentée lors de la Foire de Libramont, la filière génisse d'Ardenne poursuit son chemin. Elle permet déjà d'écouler une petite dizaine de carcasses par semaine. A l'heure où l'étroitesse des marges bénéficiaires et l'industrialisation de l'élevage conduisent parfois à des pratiques qui détériorent la qualité du produit fini et où le soutien des produits locaux a le vent en poupe, ce type d'initiatives associées à notre race nationale mérite d'être mis en avant.

DES ATOUTS SCIENTIFIQUEMENT PROUVÉS

Lors du lancement officiel de cette filière, Pedro Imazaki, chercheur à l'Unité de Technologie des Denrées Animales de la Faculté de Médecine Vétérinaire de Liège, a mis en avant une série d'atouts de la race Blanc-Bleu démontrés par des tests scientifiques.

La moindre teneur en graisse (de l'ordre du pourcent pour les morceaux les plus

maigres) et la proportion plus faible d'acides gras polyinsaturés de type oméga 3 de la viande BBB sont plus favorables d'un point de vue diététique. La présence d'herbe et de graines de lin dans l'alimentation est également favorable au profil des acides gras dans la viande.



Pedro Imazaki (Faculté de Médecine Vétérinaire de Liège) a mis en avant une série d'atouts de la race Blanc-Bleu.

La viande BBB est aussi moins sensible à la décoloration et à l'oxydation des lipides (à la base d'une odeur rance). En outre, le pâturage augmenterait également la teneur en antioxydants comme la vitamine E. Les femelles produisent une viande plus goûteuse car plus grasse (environ le double du taurillon pour une entrecôte) et de couleur plus rouge.

UN SAVOIR-FAIRE D'ÉLEVEUR VALORISÉ



L'adhésion à cette filière permet à Claude Piron de mieux valoriser sa technicité à travers la qualité de son produit fini.

Lors de la Conférence de presse de présentation de la filière, Claude Piron, éleveur à Borlez qui a rejoint la filière Dufrais en 2015 a été mis en avant.

L'éleveur réalise une soixantaine de vêlages et commercialise une cinquantaine de vaches et de taurillons par an. Nous avions déjà mis en avant ce nasseur engrisseur en juillet 2013, car il se démarque par un suivi particulièrement méticuleux, tant au niveau technique que comptable de ses rations « fermières ». Ces dernières sont réalisées à partir d'une quinzaine de matières premières produites autant que possible sur la ferme avec une mélangeuse distributrice. Cette mélangeuse et le chargeur sont équipés d'un programme informatique qui permet de doser avec précision les quantités des différentes matières premières introduites dans la cuve. Cela lui permet de proposer une ration performante au niveau santé animale, croissance et qualité de viande. L'adhésion à cette filière permet désormais à Claude Piron de mieux valoriser sa technicité à travers la qualité de son produit fini.



TROUPEAUX LAITIERS



Hébergement des femelles en fin de gestation et lors du vêlage

Il est communément admis que les conditions d'hébergement et les soins prodigués aux vaches et aux génisses en fin de gestation et au moment du vêlage exercent un impact significatif sur leur état de santé et leurs performances tout au long de leur lactation subséquente. Voici quelques conseils pour placer vos animaux dans les meilleures conditions.

J. Flaba,
Spécialiste en bâtiments d'élevage



Constituer des groupes dans les troupeaux de petite taille est moins évident. Idéalement, il faudrait au minimum en constituer 3 : les femelles en fin de gestation, celles qui sont en boxes de vêlage et celles qui sont en début de lactation.

La fin de la gestation (les 3 à 4 semaines qui précèdent le vêlage) est généralement dénommée la période de transition du fait que, pour les multipares, elle prend place entre le tarissement et le début de la lactation qui suit le vêlage ; la dénomination reste cependant la même pour les primipares. Durant la période de transition, il est essentiel que les animaux puissent consacrer suffisamment de temps au repos (couchage), que leur ingestion de matière sèche continue de progresser

et qu'ils ne soient pas contraints de rester trop longtemps éloignés de leur aire de repos. Pour rappel, durant la période de transition, les femelles sont plus volumineuses et plus lourdes, elles éprouvent parfois quelques difficultés à se mouvoir et sont presque toujours reléguées au bas de la hiérarchie sociale de leur groupe où elles subissent la domination de leurs congénères plus agiles et plus agressives qu'elles. Cette situation est responsable de phénomènes de stress dont les

conséquences sont très négatives pour les animaux dominés.

LA CONSTITUTION DE GROUPES

Dans les troupeaux comptant plusieurs centaines d'animaux, on considère que les génisses ne peuvent être rassemblées avec des vaches dont elles auraient à supporter la domination. En outre, dans ces troupeaux il est relativement aisé de constituer des groupes rassemblant les animaux ayant des besoins identiques.

C'est ainsi que l'on peut compter jusqu'à 8 groupes, à savoir :

1. les génisses avant la période de transition,
2. les vaches durant la même période,
3. les génisses durant la période de transition,
4. les vaches durant la même période,
5. les génisses en maternité,
6. les vaches en maternité,
7. les génisses en début de lactation
8. les vaches en début de lactation.

Dans les troupeaux de taille moyenne, les vaches et les génisses ne sont pas séparées ; les groupes 1 et 2 sont rassemblés en un seul groupe, il en est de même des groupes 2 et 4, des groupes 5 et 6, et des groupes 7 et 8. Cela permet de réduire à 4 le nombre de groupes.



Pendant la période de transition, les vaches et génisses peuvent être logées soit en logettes, soit en stabulation libre semi-paillée spécialement conçues pour des animaux qui requièrent davantage de superficie pour le repos et la circulation.

Dans les troupeaux de petite taille comme c'est fréquemment le cas en Wallonie, les animaux sont rassemblés dans 3 groupes distincts : les femelles en fin de gestation, celles qui sont en boxes de vêlage et celles qui sont en début de lactation.

Il est évident que les conditions d'hébergement dans les petits troupeaux sont quelque peu éloignées de l'idéal, mais en augmentant la surveillance et les soins, il est possible de gérer au mieux ces périodes critiques pour que le vêlage et la lactation subséquente se déroulent dans les meilleures conditions.

Pendant la période de transition, les vaches et génisses peuvent être logées soit en logettes, soit en stabulation libre semi-paillée spécialement conçues pour des animaux volumineux qui requièrent davantage de superficie aussi bien pour le repos que pour la circulation. Par ailleurs, il est essentiel que ces animaux bénéficient d'un environnement de vie optimal comportant une bonne ventilation, un sol d'excellente qualité, une hygiène irréprochable, un dispositif pour contrôler le stress thermique, et un supplément de superficie pour le repos et les déplacements. Les loges doivent être dimensionnées pour de petits groupes

d'animaux afin de réduire le stress social, les risques et la transmission d'infections. Il est par ailleurs recommandé de dimensionner l'ensemble du dispositif pour qu'il puisse accueillir de 25 à 35 % d'animaux en plus que ceux dont le vêlage est prévu dans le cas d'un étalement uniforme des vêlages sur l'année, ou du nombre de vêlages devant avoir lieu en cas de saisonnalisation des vêlages.

D'autre part, les vaches requièrent une attention particulière durant les 2 à 3 premières semaines qui suivent le vêlage et il s'avère que la constitution d'un groupe rassemblant ces animaux qui, de surcroît, font l'objet d'une attention spéciale, se traduit systématiquement par une amélioration de leurs performances tout au long de leur lactation. En outre, le fait de mettre à leur disposition le meilleur environnement possible permet d'atténuer le stress du vêlage.

LES FORMULES ENVISAGEABLES

Les installations pour les vaches et génisses durant la période de transition et durant le vêlage sont diverses et peuvent comporter :

1. des boxes pourvus de logettes

ou des boxes semi-paillés, pour accueillir tous les animaux durant la période de transition. Ces dispositifs sont contigus à des boxes individuels de vêlage dans lesquels les parturientes ne sont placées que pendant le vêlage. Si le dispositif comporte des logettes, il requiert une surveillance permanente (24 heures sur 24) pour que des vaches ne mettent pas bas dans la zone équipée de logettes ;

2. des loges paillées pour quelques vaches dans lesquelles elles restent pendant le vêlage. Dans ce cas, il s'agit de boxes collectifs de vêlage. La vache et son veau quittent le box dès que possible après le vêlage pour rejoindre soit un box individuel, soit des installations appropriées ;
3. de petites loges paillées pour quelques vaches et de boxes individuels de vêlage dans lesquels les vaches ne sont placées que durant le vêlage ;
4. une combinaison associant une loge équipée de logettes, des loges semi-paillées pour quelques vaches (loges tampon) et des boxes individuels de vêlage.

**Votre bétail
le mérite !**

3 ans de garantie

Betimax RDS

www.joskin.com

JOSKIN
tel : 04 377 35 45





Suspension du timon



Sol en résine


HEEMSKERK

Votre spécialiste
en bovins

Frans Kleijnen
0474 - 82 45 95

Hans Bax
0476 - 63 47 13

Heemskerk België BVBA
Hondenstraat 8
9150 Kruibeke

T : 014 - 47 95 44

info@heemskerk-dairy.com
www.heemskerk-dairy.com

A l'achat d'une palette*
FarmPEQ Complete
ou FarmPEQ Vital

Nouveau

**BLEU DE TRAVAIL AVEC
GRATUITEMENT VOTRE NOM IMPRIMÉ**

**Heemskerk
bleu de travail GRATUIT**

Go for GOLD

*N'hésitez pas à vous informer des conditions

Ces promotions sont valables
jusqu'au 30 avril 2016

**INFORMEZ-VOUS DE NOTRE
PROMOTION D'INTRODUCTION**

GenPEQ 

**Un plan génétique avec une
perspective d'avenir**



- Pas de concessions au niveau qualité
- > 70 livres de graisse et de protéines
- > 1,5 extérieur total
- Prévention de consanguinité et de défauts héréditaires
- Fiabilité > 90%.

A l'achat de 2 sets
de UDDERGold® PM Vet , de DIPPINGGOLD®
Comfort ou 200 litres de LACTAGold®

**GRATUIT 1 litre
de IMPRO-GRAIN® de € 62,50***



WALLONIE ELEVAGES • MARS 2016 • 19

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Les vêlages ne peuvent avoir lieu dans la partie comportant des logettes pour des raisons ayant trait à l'hygiène, à la sécurité des personnes, aux risques de blessures et de pertes de veaux (provoquées par les racleurs) et aux mauvaises conditions d'ingestion du colostrum, etc. Idéalement, la vache et son veau doivent séjourner seuls dans un box afin que le veau puisse consommer le colostrum sans être dérangé par d'autres animaux. Des boxes supplémentaires sont nécessaires si la vache et son veau restent ensemble durant quelques jours avant d'être séparés. Les boxes individuels facilitent la mise en œuvre de bonnes pratiques d'hygiène et ils sont sécurisants pour les personnes.

L'ensemble du dispositif doit être localisé à proximité de la salle de traite et d'un accès au bâtiment afin de limiter la circulation des personnes étrangères à l'exploitation.

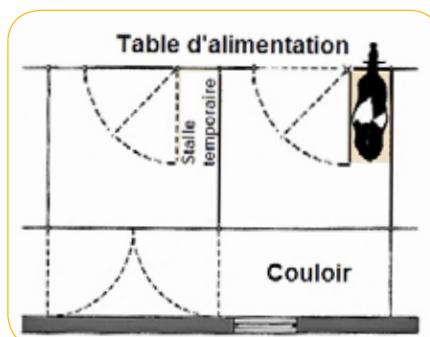
SUPERFICIE DES BOXES INDIVIDUELS DE VÊLAGE

La superficie des boxes individuels de vêlage doit être comprise entre 12 et 13 m² pour des animaux dont le poids est compris entre 650 et 850 kg. Les boxes seront complétés à la partie avant par un couloir d'alimentation et à l'arrière par un couloir de service pouvant être utilisé lorsqu'il est nécessaire d'intervenir pour aider la parturiente à expulser son veau et pour l'enlèvement mécanisé de la litière.

Le box doit être équipé d'un cornadis autobloquant pour immobiliser la vache lors d'examens ou de traitements, ou durant le prélèvement du colostrum. Il sera également pourvu d'une conduite à vide pour effectuer la traite et d'un abreuvoir. L'éclairage artificiel sera suffisamment puissant (500 lux au moins) pour que les interventions diverses (aide au vêlage, examens, traitements, ...) puissent être effectuées

dans d'excellentes conditions. Pour éviter que la mère ou son veau entre en contact direct avec le sol, une litière paillée doit être apportée en abondance. Avant son utilisation, le box doit avoir été débarrassé de la litière du vêlage précédent, nettoyé, éventuellement désinfecté, et abondamment paillé avec une litière de bonne qualité.

Le box de vêlage doit être pourvu d'une échappatoire pour, le cas échéant, permettre à l'éleveur de se soustraire au comportement agressif d'une vache.



Boxes individuels de vêlage comportant un cornadis et une barrière mobile pour immobiliser temporairement une vache, et des barrières pivotantes pour accroître l'espace disponible (CIGR, 2015).

SUPERFICIE DES BOXES COLLECTIFS DE VÊLAGE

La superficie paillée à mettre à la disposition de chaque animal doit s'approcher de 9 m². Cela signifie que si le box peut accueillir 6 vaches qui vont vêler, il faut lui donner une superficie minimale de 54 m². Plusieurs des recommandations énoncées à propos des boxes individuels sont également applicables aux boxes



Box collectif de vêlage (photo J. Flaba).

collectifs.

Il convient cependant d'ajouter que pour limiter les phénomènes de stress sociaux, les animaux constituant le groupe doivent être introduits simultanément dans le box. D'autre part, il est totalement déconseillé d'introduire de nouveaux sujets durant la période d'occupation du box. Peu après la mise bas, la vache et son veau doivent être sortis du box. Après le départ de la dernière vache du groupe, la litière est enlevée, le box est nettoyé, éventuellement désinfecté, et ensuite abondamment paillé.

CONCLUSIONS

Les dispositifs décrits ci-dessus peuvent apparaître nombreux, complexes et peut-être coûteux. Ils permettent à l'éleveur qui est souvent seul sur son exploitation, d'assurer un suivi rigoureux des naissances. Par ailleurs, il convient de savoir que la perte d'un veau, en particulier si elle pouvait aisément être évitée, constitue toujours une perte financière et le témoignage de l'existence de lacunes dans le suivi des animaux qui mettent bas. D'autre part, les vêlages se déroulant dans de mauvaises conditions sont toujours suivis de problèmes chez la vache et son veau, et de pertes de production pouvant s'étendre sur toute la lactation. Sur le long terme, la comparaison « coût-bénéfice » de ce genre d'équipement penche toujours en faveur du bénéfice.

Enfin, il est nécessaire de bien dimensionner l'ensemble du dispositif pour répondre aux exigences du troupeau concerné, tant en ce qui concerne sa taille que la répartition annuelle des vêlages.

NEW SERIES FOR INDUSTRIE

THE BEST
QUALITY &
SERVICE
INFO + DEMO
GRATUIT

IMPORT
VENTE-LOCATION
par jour-semaine-mois-année !
SERVICE

NEW Modèle 3550

NEW Modèle 3550 T

www.Schäffer.be

Schäffer
VOTRE SPÉCIALISTE EN CHARGEUSES ARTICULÉES
c'est choisir la sécurité...!!!

VAN HESSCHE BETON

Plus de 40 ans le spécialiste des caillebotis pour porcs et bovins

PANNEAUX DE SILAGE

CAILLEBOTIS DE VENTILATION

AMÉNAGEMENTS BOVINS

INDUSTRIELAAN 1
8740 PITTEM (EGEM)

+32 (0)51 46 67 58

www.vanhessche.be

info@vanhessche.be

AGRO P.E.S. TOUT LE MATERIEL D'ELEVAGE!

Ouvert le lundi et le vendredi 8h - 12h et 13h - 18h | Autres jours sur rendez-vous

Rue du Houisse 22 - 5590 CINEY-ACHENE

www.agropes.be

info@agropes.be

0475 / 26 48 70



LISTE DES VARIÉTÉS RECOMMANDÉES



Pour prairies de fauche et pâturées en 2016

Le choix des variétés les plus adéquates constitue une étape importante lors du semis des prairies permanentes et temporaires. Au sein du Centre Pilote Fourrages Mieux, les partenaires repris sur la liste confrontent chaque année les résultats des essais comparatifs établis dans différentes régions naturelles afin de définir les variétés les mieux adaptées aux différents types d'exploitation. Les recommandations sont formulées sur base de nombreuses années d'expérimentation dans les conditions pratiques d'utilisation, que ce soit en pâturage ou en fauche, et ce dans différents sites représentatifs de la Wallonie.

CRITÈRES D'APPÉRIATION DES VARIÉTÉS

Les critères d'appréciation retenus pour l'élaboration des listes de variétés recommandées sont :

- la productivité ;
- les valeurs alimentaires ;
- la pérennité et résistance à l'hiver ;
- la vigueur et la résistance aux maladies (helminthosporiose, rouille, fusariose, ...);
- pour les ray-grass anglais intermédiaires et tardifs, le comportement au pâturage : appétibilité et résistance au piétinement.

Les tableaux ci-joints ne sont pas exhaustifs car toutes les variétés disponibles dans le commerce n'ont pas été testées dans nos essais. Sont reprises les variétés qui se sont révélées les meilleures dans les essais et qui sont commercialisées en 2016.

LES PARTENAIRES EXPÉRIMENTATEURS

Les partenaires expérimentateurs sont répartis dans différentes régions agricoles de Wallonie :

- Agra-Ost, le Centre de Recherche pour l'Est de la Belgique à St Vith ;
- Agro-Louvain Services à Louvain-la-Neuve ;
- le Centre de Michamps à Michamps ;
- le CRA-W - unités systèmes agraires, territoire et technologies de l'information à Libramont ;

- le CPL VEGEMAR de la Province de Liège à Waremme.

Tableau 1 : liste des variétés de ray-grass anglais (RGA) recommandées pour 2016 par groupe de précocité

() = mandataire :

- Ba = Barenbrug,
- Caus = Caussade semences DLF = DLF-Trifolium, DSV,
- Ilvo = Instituut voor Landbouw- en Visserijonderzoek (ILVO), Inno = Innoseeds,
- Jo = Jorion,
- Lim = Limagrain,
- Phil = Philip-seeds,
- RAGT, SF = Semences de France,
- NP = Variétés disponibles chez les négociants-préparateurs

* Les variétés marquées avec * sont recommandées pour les sursemis vu leur agressivité.

^D Les variétés marquées avec ^D sont également recommandées en Allemagne, par le groupe de travail « Coordination des essais et des recommandations pour prairies en région de moyenne montagne ».

1. Variétés précoces		
- diploïdes (2n)	Respect (Inno)	Telstar* (DLF)
- tétraploïdes (4n)	Aubisque (Lim)	Merlinda (NP)
	Bargala* (Ba)	Mirtello* ^D (DSV)
	GiantD (DLF)	
2. Variétés intermédiaires		
- diploïdes (2n)	Barforma (Ba)	Mara (Ba)
	Cangou (SF)	Plenty* (NP)
	Edi (Caus)	Rodrigo ^D (DSV)
	Indiana (DLF)	Sanova (Jo)
- tétraploïdes (4n)	Activa* ^D (SF)	Meracoli (Ilvo)
	Astonhockey* ^D (DSV)	Missouri* ^D (NP)
	Aventino (DSV)	Novello ^D (Lim)
	Cantalou (SF)	Ovambo ^D (DLF)
	Graciosa* (Av)	Roy* (Ilvo)
	Maurizio ^D (DSV)	Sucral* (JD)
3. Variétés tardives		
- diploïdes (2n)	Barflip (Ba)	Eifel (Lim)
	Candore (SF)	Mezo (Lim)
	Carvalis (SF)	Milca (SF)
	Complot (Lim)	Sponsor* (Inno)
- tétraploïdes (4n)	Alcander (Lim)	Macarena (SF)
	Barpasto* ^D (Ba)	Meltador (Ilvo)
	Calao* (SF)	Mizuno ^D (DLF)
	Fleuron (Caus)	Portique (Lim)
	Floris (Av)	Valerio* (DSV)
	Flova (Lim)	Virtuose* (SF)
	Gildas (Jo)	

Tableau 2 : variétés recommandées appartenant à d'autres espèces (présentées par ordre alphabétique)

Ray-grass italiens :	2n/ Davinci (Lim), Lascar (SF), Luciano (DSV) 4n/ Barmultra II (Ba), Nabucco (DSV)
Ray-grass hybrides :	4n/ Delicial (Ragt), Marmota (Jo), Motivel (Lim)
Fléoles :	Barfléo (Ba), Comer ^D (NP), Dolina (DLF), Lirocco (DSV), Presto (DSV), Tiller (Lim)
Dactyles :	Athos (Lim), Beluga (Jo), Daccar (SF), Grassly (Ragt), Greenly (Ragt), Lazuly (Ragt), Ludovic (Lim)
Fétuques des prés :	Cosmolit ^D (NP), Libon (DSV), Pompero (DSV), Préval ^D (Jorion)
Fétuques élevées (F = Fauche ; FP = Fauche – Pâture) :	
- Précoce :	Kora (DLF) ^F
- Intermédiaire :	Carmine (SF) ^{F + FP} , Emmeraude (DLF) ^F , Exella (Lim) ^F
- Tardive :	Bariane (Ba) ^{F + FP} , Barolex (Ba) ^{F + FP} , Elissia (Caus) ^{FP}
Trèfles blancs de fauche :	Liblanc (DSV), Melifer (Ilvo), Merlyn ^D (Ilvo), Milagro (Lim), Violin (Lim)
Trèfles violets :	Ackerklee (- 2ans) / diploïde (2n)/ Diplomat (DSV), Lemmon ^D (Ba), Suez (DLF) / tétraploïde (4n)/ Amos (DLF), Taifun ^D (DSV) Mattenklee (+ 2ans) tétraploïde (4n)/ Astur (Ba)
Luzernes :	Alexis (Ba), Alicia (Lim), Daphne ^D (SF), Salsa (Jo)

Tableau 3 : variétés appartenant à des espèces secondaires recommandées en Allemagne par le groupe de travail « Coordination des essais et des recommandations pour prairies en région de moyenne montagne »

Pâturins des prés : Lato, Liblue, Likollo, Oxford

Fétuques rouges : Gondolin, Light, Reverent, Roland 21, Tagera

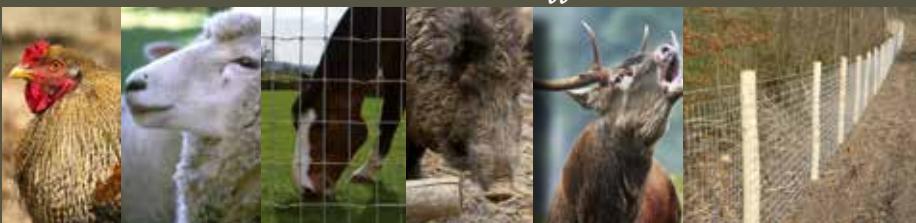
Des informations supplémentaires peuvent être obtenues en consultant notre site Internet :
<http://www.fourragesmieux.be/partenaires.html>

Fourrages Mieux ASBL

Rue du Carmel, 1
6900 Marloie
www.fourragesmieux.be
info@fourragesmieux.be
061/210 833 ou 061/210 836

Clôtures Neuville

La beauté associée à l'efficacité



www.cloturesneuville.be

0475 392 187

herve.neuville@skynet.be

13, Xhout-Si-Plout - 6960 Manhay

IMPORTATEUR DU TREILLIS

Toute clôture poulaillers à l'air libre, chèvres, moutons, chevaux.

Parcs à gibiers (daims, cerfs, lamas, alpagas, ...) & protections contre les sangliers.

Pieux en acacia, pin traité ou bois exotique.

Enfoncement par vibro-fonçage & déroulage mécanique du treillis.

TORNADO

FORCE 12 FENCING



AUTONOMIE FOURRAGÈRE



L'importance d'un encadrement de proximité

Le forum consacré à l'autonomie fourragère organisé début décembre à Ellezelles (Hainaut) par la FUGEÀ, en association avec des partenaires régionaux, a attiré de nombreux éleveurs. La matinée était consacrée à une série d'exposés et l'après-midi à des ateliers thématiques. Ils étaient animés par des encadrants concernés par l'autonomie fourragère et des éleveurs qui ont particulièrement réorienté leur exploitation en ce sens. Nous vous proposons le débriefing de cette journée en compagnie de David Knoden (Fourrages Mieux).

L. Servais, awé asbl



Les questions posées lors des ateliers ont mis en avant les besoins importants des éleveurs en conseils techniques.

Comme on peut s'y attendre, cette journée a mis l'accent sur l'intérêt économique et environnemental d'assurer un suivi professionnel des superficies fourragères, en particulier du pâturage. Les questions posées lors des ateliers ont mis en avant les besoins importants des éleveurs en conseils techniques. Une situation qui n'étonne pas David Knoden. Historiquement, dans les régions de polyculture-élevage, la priorité a toujours été donnée à la gestion des cultures de rente au détriment des prairies, ce qui a entraîné au fil du temps un manque de connaissances liées à la gestion des prairies et des cultures fourragères.

Il est difficile de formuler des réponses unilatérales aux questions relatives à l'autonomie fourragère. La fin des quotas laitiers a par exemple incité des éleveurs à augmenter la taille de leur troupeau. Cela a entraîné dans le plupart des cas une réduction, voire une suppression du pâturage et très souvent une augmentation des coûts de production. Est-ce le bon choix ? Il faut voir au cas par cas.

C'est la difficulté de ce type de vulgarisation qui envoie des messages généraux pas nécessairement pertinents pour toutes les fermes. La recherche d'une autonomie maximale voire une

forme d'autarcie n'est par exemple pas toujours phasée avec celle de l'optimum économique, constate David. Les conseils sont fonction du contexte pédoclimatique, de la nature des besoins (plutôt un manque de protéine en région de grandes cultures, et une difficulté à produire de l'énergie en région herbagère), de la superficie disponible, du parcellaire, de l'impact sur les cultures de rentes, de la spéculation, du niveau de productivité du troupeau, de la main d'œuvre disponible, des filières de valorisation, ou encore du savoir-faire de l'éleveur.

LA PRAIRIE AU CENTRE DES DISCUSSIONS

Fumure, pâturage, fauche, ébousage, un faisceau important de questions portait sur la gestion des prairies permanentes. Dans les régions de grandes cultures, l'herbe est souvent produite sur des prairies obligées et négligées, constate David. Elles finissent par se dégrader et les améliorer ou les rénover coûte cher. Signe des temps, les éleveurs de cette région de Wallonie s'intéressent de plus en plus aux prairies temporaires de 2 à 3 ans et à la culture de luzerne. Là aussi, le manque de connaissance de « cette culture d'herbe » est flagrant.

Ce manque de compétence concerne particulièrement le choix des mélanges fourragers les plus appropriés, souligne David. Cette remarque vaut aussi pour le négoce qui se contente trop souvent

de proposer des formules « clé sur porte ». Même si la gestion des fumures et l'entretien d'une prairie est sans doute très important pour sa productivité, un mauvais choix de mélange peut s'avérer particulièrement dommageable, surtout en prairie temporaire. Ces dernières années ont été davantage marquées par des périodes de sécheresse, y compris au printemps. Il est donc important d'en tenir compte lors du choix du mélange. Par exemple, la place des ray-grass italiens, gourmands en intrants et en eau est à analyser dans la production de fourrages. Dans des régions comme l'Ardenne, l'aptitude à faire face à des hivers plus rigoureux est à prendre en compte.

Au niveau du type de pâturage non plus il n'y a pas de conseil unique, mis à part qu'un pâturage bien géré suppose d'abord des aménagements (parcellaire, accès, points d'eau, . .) et si possible l'utilisation d'outils de suivi de la croissance de l'herbe comme les herbomètres.

LES CULTURES DE LÉGUMINEUSES

Même constat pour les cultures de légumineuses comme la luzerne ou les mélanges céréales et protéagineux, des cultures potentiellement très intéressantes pas toujours bien maîtrisées. Verdissement aidant, les inter-cultures fourragères suscitent également de l'intérêt. A ce niveau, des systèmes collaboration entre non éleveurs et éleveurs gagneraient à être davantage explorés dans les régions de polyculture, estime David. Il existe actuellement un vrai manque de références pour bien conseiller les éleveurs au niveau des mélanges céréales-protéagineux mais la situation devrait s'améliorer d'ici peu de temps car divers projets sont en cours sur ce sujet.

UNE COMPLÉMENTATION BIEN RAISONNÉE NÉCESSITÉ D'UN ENCADREMENT DE PROXIMITÉ

La complémentation a été un autre sujet d'attention important. Une gestion professionnelle de la complémentation suppose une bonne connaissance des besoins des animaux et de ce qu'ils ingèrent réellement en fourrages. On constate régulièrement une complémentation en concentrés excédentaires par rapport aux productions réelles des animaux. Pour rappel, lorsqu'une ration de base est bien équilibrée, 1 kg de concentré permet de produire 1 kg de lait ! Lorsque l'on pâture partiellement, la difficulté est d'ajuster continuellement la quantité de ration distribuée à l'étable à l'ingestion de l'herbe. Souvent on subit davantage que l'on anticipe, on perd confiance et on finit par abandonner le pâturage. La mauvaise évaluation des stocks hivernaux est également fréquente.

Le problème de l'encadrement en termes de recherche d'autonomie fourragère est qu'il n'est pas très rémunérateur car il demande une bonne connaissance technico-économique de la ferme et donc du temps, conclut David Knoden. Les éleveurs ne sont pas très enclins à le rétribuer. Acheter uniquement du conseil n'est pas (encore) dans la mentalité des agriculteurs. Les conseillers non commerciaux souffrent en plus d'un morcellement des compétences et d'un manque de moyen. Quant aux conseillers commerciaux, ils n'ont pas toujours intérêt à la promouvoir vu sa logique de réduction des intrants.



Ce manque de connaissances concerne particulièrement le choix des mélanges. Dans les régions de grandes cultures, cette remarque vaut aussi pour le négoce.

Le site internet de Fourrages Mieux reprend une série d'informations utiles dont les références des livrets de l'agriculture relatifs à cette thématique.

Chaque année nous proposons plusieurs sujets liés à la thématique de l'autonomie fourragère. Une partie de ces articles sont accessibles via le moteur de recherche de la rubrique « Wallonie Elevages » du site internet de l'awé.





Un encadrement en matière de gestion du pâturage

L'herbe fraîche est le fourrage le plus sain et le moins cher. La société Obs'Herbe propose une série de services afin de rendre le pâturage plus efficace. Obs'Herbe est la combinaison de « observer » et « herbe ». Le suivi proposé par Obs'Herbe sur la base d'un herbomètre associé à un programme informatique de gestion des parcelles ainsi qu'à une aide à l'aménagement du parcellaire.

L. Servais, awé asbl



Au niveau des coûts, la différence entre l'herbe fraîche et l'herbe ensilée peut atteindre plus de 8 cents par kilo de matière sèche. L'herbe fraîche a aussi une valeur alimentaire supérieure.

MESURER LA QUANTITÉ D'HERBE

L'herbomètre et le programme informatique associé commercialisés permettent de gérer le pâturage. L'herbomètre estime automatiquement la quantité de matière sèche disponible à partir des coups de sondes réalisés dans les différentes parcelles en tenant compte de leur superficie. A partir de ces données et de celles liées au troupeau, le programme informatique propose des informations et des recommandations quant au séjour sur les différentes parcelles :

- aperçu de la quantité de matière sèche disponible ;
- suivi de la croissance de l'herbe ;

- détermination du rendement par parcelle ;
- détermination de l'ordre des parcelles à pâturer (plus de surprises liées à la croissance de l'herbe, planification de la fauche, ou de la complémentation).

Ce suivi permet aux vaches d'ingérer plus de kilos de matière sèche d'herbe fraîche, un aliment moins onéreux et plus riche que l'ensilage.

UNE AIDE À LA CONCEPTION DU PARCELLAIRE

Le pâturage tournant dynamique est le système avec la meilleure ingestion

d'herbe fraîche par hectare en quantité et en qualité. Toutefois, il nécessite plus de travail (par exemple, le déplacement de la clôture mobile). A l'aide d'un GPS, les conseillers d'Obs'Herbe mesurent la zone pâturable et réexaminent la situation. Ils peuvent alors proposer un ajustement du parcellaire, des chemins d'accès, des entrées, des abreuvoirs etc. Ce conseil concerne également les systèmes avec traite robotisés en vue de combiner au mieux la fréquence de visite du robot et la consommation maximale de l'herbe fraîche.

TOURNÉE DE PÂTURES

Obs'Herbe organise également, en collaboration avec un certain nombre de partenaires wallons, une série de « Tournées de Pâtures » regroupant un petit groupe d'éleveurs durant lesquelles des recommandations pratiques sont formulées pour arriver à une meilleure gestion du pâturage chez soi.

Pour plus d'infos et pour une éventuelle inscription, vous trouverez les données sur le site www.obsherbe.com.

Pour plus d'infos :
 Obs'Herbe
 Pieter Van Rumst,
 Gsm : 0468 35 71 81;
pieter@obsherbe.com
www.obsherbe.com



PORCELETS



Veiller à un approvisionnement optimal en fer

A la naissance, la réserve de fer du porcelet est très faible, celle-ci doit pourtant servir à plusieurs fonctions, dont la production d'hémoglobine pour former de nouveaux globules rouges qui transportent l'oxygène dans le corps. Le porcelet deviendra rapidement anémique et chétif, à moins de recevoir le complément de fer qu'il peut facilement utiliser à ces fins.

P. Van Daele, awé asbl

UN APPROVISIONNEMENT SUFFISANT EN FER EST PRIMORDIAL pour la santé des porcelets et pour garantir de croissances élevées. Dans la pratique, le moment et le type d'administration du fer font parfois débat. Nous rencontrons la méthode par injection à 2-3 jours (photo 1), l'admission de pâte orale dans les 4 premiers jours et la mise à disposition d'un complément alimentaire (photo 2). La meilleure solution consiste à adapter les différentes méthodes à la situation rencontrée dans l'exploitation.



Administration par injection.

En comparaison avec d'autres animaux, à la naissance, les porcelets n'ont que de très faibles réserves en fer de l'ordre de 40 à 60 mg/kg de leur poids corporel. Avec le potentiel de croissance d'environ 250 g/jour dont ils disposent aujourd'hui, les porcelets ont besoin de 10 à 15 mg de fer par jour. Le lait maternel ne leur en apporte que 0.5 à 1 mg/l et les porcelets n'ont pas de fer provenant du sol à leur disposition comme dans la nature. Les porcelets encourent donc



Via complément alimentaire.

un grand risque de carence durant leurs premiers jours de vie.

Dans tous les cas, l'objectif est d'assurer un approvisionnement ferrique suffisant du porcelet pour qu'il puisse se développer normalement.

En naissance plein air, les porcelets trouvent généralement suffisamment de fer dans le sol pour éviter l'anémie. Toutefois, des anémies ont déjà été rencontrées à plusieurs reprises lors de conditions climatiques extrême (gel, vent ou pluie excessive). Les porcelets ne quittent donc pas le nid et ne vont par fourir dès les premiers jours.

Tout cela mène à un épuisement des réserves de fer après quelques jours déjà. Ce risque s'accroît lorsque la mère a peu de réserve en fer, une situation qui peut découler d'un faible intervalle entre

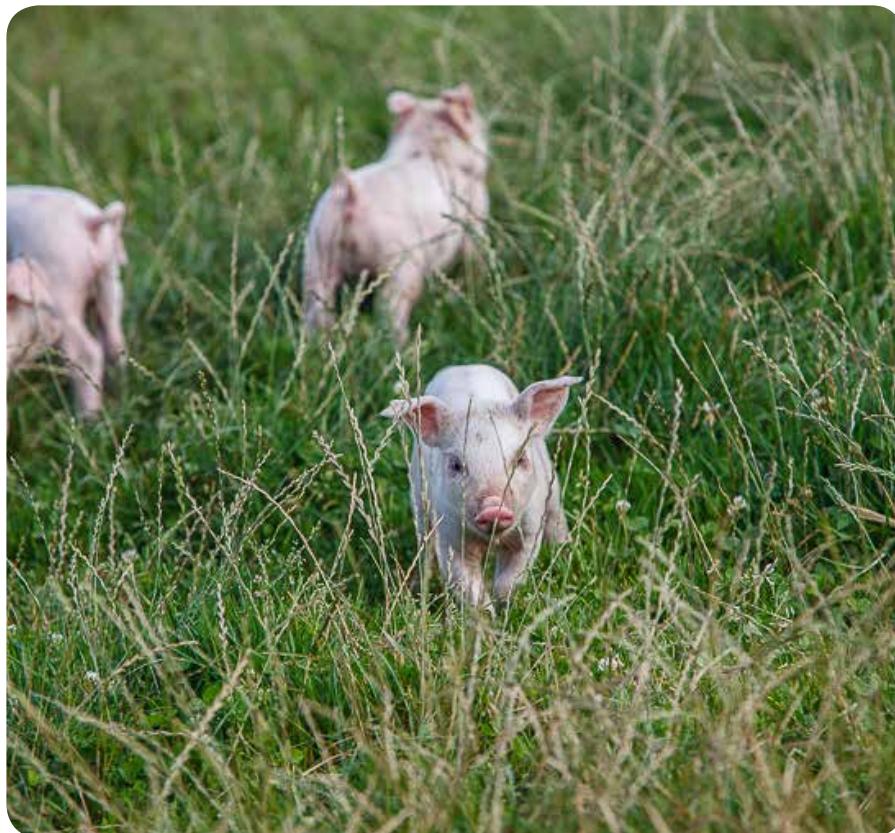
les mises-bas ou suite à de grandes portées. Une carence en fer chez les porcelets les rend anémiques, apathiques et sensibles aux infections (diarrhée, ...); ils grandissent moins vite et manquent d'appétit.

Il n'est guère possible d'augmenter la teneur en fer du lait de la mère par le biais de l'alimentation des truies. C'est pourquoi les porcelets doivent être directement approvisionnés en fer.

Que ce soit par injection ou par voie orale, il faut veiller à un dosage correct car un surdosage peut également engendrer des conséquences indésirables : outre de la nécrose hépatique, l'excès de fer peut causer deux syndromes distincts :

- le premier est caractérisé par une dépression sévère, un choc et une acidose;
- le second est une réaction de type anaphylactique (réaction allergique immédiate et généralisée avec risque de mort).

Pour les porcelets qui viennent déjà au monde avec une carence en fer, les deux méthodes susmentionnées interviennent trop tard. Pour de tels animaux sous-approvisionnés, en plus du traitement de base, la mise à disposition



En naissance plein air, les porcelets trouvent généralement suffisamment de fer dans le sol pour éviter l'anémie. Toutefois, des anémies ont déjà été rencontrées à plusieurs reprises lors de conditions climatiques extrême (gel, vent ou pluie excessive). Les porcelets ne quittent pas le nid et ne vont pas fouir dès les premiers jours.

d'un aliment complémentaire contenant du fer peut améliorer la situation. Par exemple un aliment starter composé de sucre de fer bien assimilable et appétissant. Il peut être distribué sur le tapis du nid à porcelets dès le premier jour de vie et les quantités peuvent être augmentées petit à petit. Il suffit que chaque animal consomme quelques grammes de produit par jour pendant cinq jours pour couvrir ses besoins.

Ce faisant, les animaux ont à leur disposition une source supplémentaire de fer. Ce starter est bien adapté pour être combiné avec la terre à fouiller. En plus de l'approvisionnement ferrique, cela permet également aux porcelets de s'habituer rapidement à ingérer des aliments solides.

Cette alimentation précoce en fer doit être suffisante pour satisfaire les

besoins physiologiques du porcelet pour ce minéral jusqu'à ce qu'il commence à ingérer plus d'aliment et assimiler le fer provenant de son alimentation. Pour confirmer ce constat, il est possible de mesurer, via un spectrophotomètre le taux d'hémoglobine dans le sang, un témoin de présence suffisante de fer dans l'organisme.

Différents essais réalisés dans les pays limitrophes démontrent qu'un approvisionnement ferrique suffisant du jeune porcelet (dès l'âge de 2 à 3 jours) engendre une diminution de la sensibilité aux infections, augmente la vitalité et permet de meilleures croissances avant sevrage (de + 5 à + 10 %) suivis de meilleures performances en post-sevrage (+ 8 %) et en engrangement (+ 5 %) permettant au porc d'atteindre le poids d'abattage plus tôt et plus efficacement.

CONCLUSION

Au cours de leurs premiers jours de vie, l'approvisionnement en fer est nécessaire chez les porcelets. L'administration de fer par voie orale à l'aide de la pâte de fer ou par injection leur donne la quantité nécessaire de cet oligo-élément.

Si l'on ajoute en plus, idéalement en combinaison un aliment spécifique mélangé à de la tourbe à fouiller, les porcelets qui n'ont pas de réserves suffisantes ont à leur disposition en tout temps une source de fer leur permettant de couvrir leurs besoins supplémentaires.



Nous réalisons votre enseigne

Un panneau d'accueil à l'entrée de votre exploitation.

Une enseigne de ferme exclusive sur un panneau préimprimé.



CARACTÉRISTIQUES:

- Panneau sandwich aluminium avec noyau en polyéthylène
- Résistant aux intempéries
- 100 cm x 75 cm

Pour toute information :

Wallonie
Elevages

4, rue des Champs Elysées – 5590 Ciney
Tél.: 083/23.06.74

TARIFS

Panneau standard :

- Simple face: 200€ hors TVA
- Double face: 300€ hors TVA



Panneau personnalisé :

- Simple face: 320€ hors TVA
- Double face: 400€ hors TVA



PORTRAIT D'ELEVEUR



Etre éleveur de porcs aujourd'hui, un véritable challenge ...

Dans un contexte particulièrement difficile aujourd'hui pour les éleveurs de porcs, prix planchers qui ne permettent pas de vivre en porc standard et difficultés à s'installer au vu d'une image négative que traîne le secteur, le Collège des Producteurs a voulu, en collaboration avec l'APAQ-W et l'awé, revaloriser les producteurs de porcs wallons. Au travers de deux dossiers, l'un destiné aux écoles primaires et l'autre aux citoyens, le contexte de la production wallonne, ainsi que le quotidien de nos éleveurs est présenté, afin que les enfants et leurs familles puissent refaire le lien produit/producteur. Une déconnexion qu'il faut à tout prix éviter dans une Wallonie qui se veut proche des citoyens.

Nous proposons de vous livrer dans les prochaines éditions de Wallonie Elevages, les portraits des éleveurs de porcs que nous avons rencontrés.

S. Renard, Collège des Producteurs, M. Piedboeuf et P. Van Daele, awé asbl
Avec la collaboration de V. Laine, Mission Systole



« Quel que soit son métier, si on l'aime, c'est le plus beau des métiers ! », José Annet.

PORTRAIT D'UN PRODUCTEUR DE PORCS BIO EN WALLONIE

José Annet élève des porcs Bio près de la Roche-en-Ardenne. Sa ferme, la ferme du Vivrou, en plus d'être un lieu de production de produits Bio wallons, est aussi un formidable endroit de diversité et d'apprentissage pour les familles et les enfants, notamment au travers de

l'accueil en gîtes qu'il y a développé. Visite guidée au travers de ce petit village bien de chez nous ...

Histoire d'une ferme qui se diversifie

A l'origine, il s'agissait en effet d'une ferme bovine. En 1992, Mr Annet décide d'aménager un premier gîte à la ferme et un an plus tard, un second gîte. Très

vite, au travers des échanges avec les familles qui profitent de séjours dans les gîtes, Mr Annet se rend compte que les gens avaient besoin de se rassurer par rapport à la viande qu'ils mangeaient. Le concept s'est alors tout naturellement imposé à Mr Annet, il allait produire la viande sur place, sur un modèle Bio pour répondre à ce besoin. Compléter ce projet par une ferme pédagogique est alors apparu évident.



La ferme compte un cheptel de 200 bovins limousins.

Aujourd'hui, la ferme compte 200 bovins, 100 brebis et produit une centaine de porcs par an. C'est une exploitation

de 105 hectares de terres, dont 12 d'épeautre, 16 d'avoine et de pois, et le reste en prairies permanentes et temporaires.

Comment l'idée de faire du porc vous est-elle venue ?

L'élevage de porcs a démarré avec l'envie des enfants des occupants des gîtes de « voir des cochons ». Mr Annet a d'abord acheté une truie, et c'est comme cela que le projet a démarré. Il nous confie « J'aime relever des challenges, innover. Produire du porc Bio, c'était une opportunité pour moi de me différencier, d'être dans le peloton de tête, ce qui me caractérise bien ».



Une centaine de porcs par an sont engrangés sur la ferme

Au départ, Mr Annet s'est lancé dans l'élevage : « je suis allée jusqu'à 30 truies en plein air mais cela demandait beaucoup de temps et nous sommes en diversification, il ne fallait pas négliger le reste de la ferme ».

Depuis 2013, il engrange une centaine de porcs par an. « J'achète mes porcelets bio, ce n'est pas rien au niveau du prix (100 € pour un porcelet de 20 kg) mais je trouve cela normal, il faut aussi que le naisseur gagne sa vie ».

L'aliment, un paramètre à qu'il faut bien maîtriser en porc Bio

Mr Annet est particulièrement attentif à apporter à ses porcs un aliment bien équilibré, à tous les stades, qu'il achète dans le commerce pour avoir cette sécurité et cette régularité. Il considère que c'est un choix réfléchi, d'autant qu'il ne possède pas suffisamment de terres de cultures pour produire ses aliments.

L'aliment est coûteux mais il est aussi garant du succès de la production.

Produire sous le label Bio, une démarche personnelle, qui au final doit répondre à un cahier des charges européen

Mr Annet décrit sa philosophie du Bio : « Produire sous label Bio, cela veut dire éléver des animaux moins vite, leur donner plus d'espace, avec des aliments plus coûteux mais c'est important que les animaux soient bien. La paille aussi est coûteuse mais elle amène du bien être aux animaux et en plus elle permet d'obtenir du fumier à épandre sur les terres. Il faut bien entendu que ce soit rentable, sinon on ne peut pas continuer ».

Sans doute un concept à bien garder en tête, le projet doit être réaliste et rentable sinon il n'est pas viable. Il faut être professionnel et technique dans la démarche qu'on met en place.

Une ferme résolument tournée vers l'avenir

Mr Annet est très attentif à ce que la ferme soit accueillante et propre : « Nous avons par exemple aménagé des haies, ainsi qu'une plaine de jeu ».

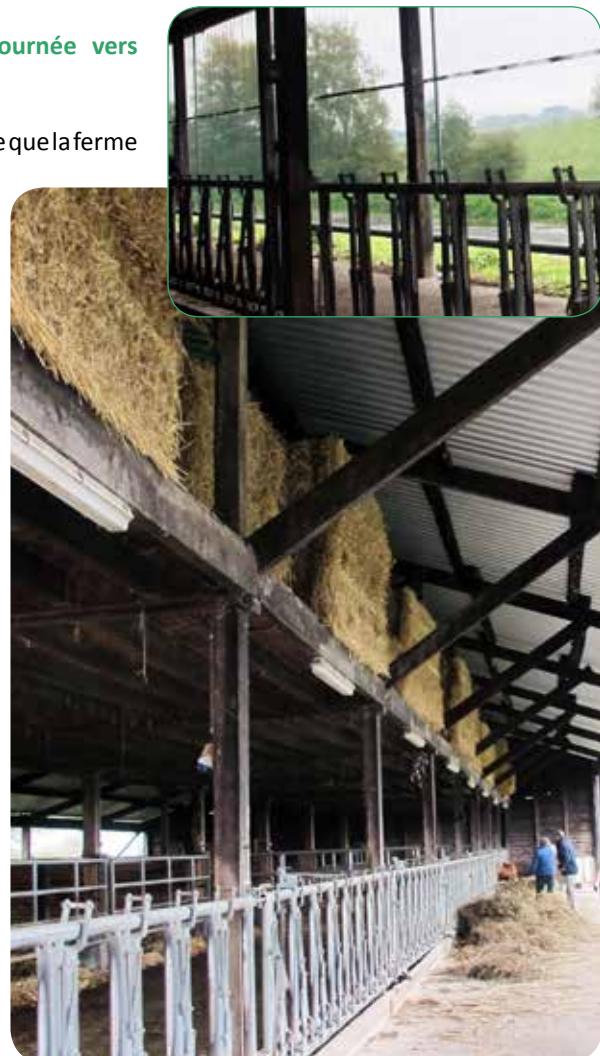
Son projet est de pouvoir, en plus de son débouché chez Porcs Qualité Ardenne, développer le circuit court, au travers de la vente de colis de viande de bœuf limousin, d'agneau et de porcs « Le pré bio : de l'étable à la table », en collaboration avec la ferme Burbain. Une initiative que les citoyens apprécient dans un contexte de mondialisation galopante. Un projet qui s'agrandit aussi avec depuis le 1er janvier 2015 l'association avec leur fils Pierre.

Il a aussi privilégié l'entrée de lumière naturelle dans ses bâtiments, avec une vue imprenable sur la campagne ...

Quelques chiffres de production qu'il faut avoir en tête pour mener à bien un projet en porcs Bio :

- productivité des truies (20 à 25 porcelets/truie/an);
- croissance (600 à 700 gr/jour) et poids d'abattage (115 à 125 kg);
- conversion alimentaire (< 3,7);
- suivi du troupeau
- pourcentage de céréales de l'aliment ;
- biosécurité, ...;
- prix de vente \geq 3,45 €/Kg carcasse;
- en ce qui concerne le potentiel de développement de la filière, il est bon de savoir que les débouchés sont nombreux, et le marché est demandeur de porcs Bio.

Pour plus d'informations
www.fermeduvivrou.be



L'entrée de lumière naturelle dans les étables est privilégiée.



RACE BLANC-BLEU BELGE



Une formation au jugement

Début de février, le Service Bovin Viande de l'awé asbl a organisé une formation au jugement en race Blanc-Bleu Belge. Cette initiative de la Commission Viande de l'awé asbl suivie par une petite centaine d'éleveurs a été très appréciée.

L. Servais, awé asbl



Ces journées ont réuni une centaines d'éleveurs issus des différentes régions de Wallonie, avec une grande diversité de profils.

Cette formation a débuté par une cession de démonstrations pratiques décentralisées. Elles se sont déroulées dans les élevages de Manu Laruelle (Liège), d'André Pirson-Demarche (Namur), de Philippe Degavre (Hainaut) et de Gaëtan Wathélet (Luxembourg).

Suite aux conclusions d'un groupe de travail reprenant des éleveurs de concours de toutes les provinces avec des profils de management différents (type d'allaitement, naisseurs ou naisseurs-engraisseur, âge au premier vêlage etc...), une grille d'appréciation des animaux liée à la réalité économique a été redéfinie.

Ces échanges ont mis en avant le fait que, trop souvent, les critères liés à l'économie et donc à la rusticité et à la croissance (qualités des aplombs, gabarit, capacité d'ingestion, ...) ne sont pas encore suffisamment pris en compte par rapport au type viande (bassin incliné, côtes arrondies, ...).

Les priorités établies par ce groupe de travail, en collaboration avec le Herd-Book Blanc-Bleu Belge, sont les suivantes :

- 1) aplombs ;
- 2) largeur (épaule, dessus, bassin) ;
- 3) longueur ;
- 4) apparence générale, élégance, finesse

de la peau et de l'ossature ;
5) arrondi de la fesse arrière et profil.

Ces journées se sont poursuivies par un rappel des principes de base de la gestion et de l'animation d'un ring de concours et de la formulation de commentaire.

Elles ont aussi donné lieu à une présentation et à une démonstration de la classification linéaire par Jean-Marc Guissard, classificateur à l'awé asbl. Les participants ont ensuite eu l'occasion de tester leurs acquis en classant des séries de mâles et de femelles.

Quatre séries d'animaux étaient proposées aux classements. Jean-Marie Wilmet, le Président du Herd-Book BBB, Eric Coheur, éleveur et juge et Jean-Marc Guissard ont établi les classements de référence.

Les participants intéressés se sont ensuite retrouvés lors d'une seconde cession commune chez Jean-Pierre Burgraff (Namur). Ils ont pu de nouveau s'exercer à l'art du classement, mais avec cette fois une évaluation personnelle.

Ces journées ont réuni des éleveurs issus des différentes régions de Wallonie, avec une grande diversité d'âges et de profils. et ont donné lieu à un premier échange d'idées.

Il est apparu que l'appréciation de la qualité des aplombs est particulièrement

délicate. Une des difficultés consiste à identifier correctement les défauts majeurs, comme les problèmes de jarrets droits ou coudés, les déviations, les épaules décollées. La démonstration du classificateur linéaire est apparue particulièrement utile à ce niveau.

Les organisateurs tiennent à remercier toutes les personnes qui se sont impliquées et qui ont suivi cette formation dont le bilan est très positif. Cette démarche confirme l'intérêt d'évoluer à terme vers une agréation des juges officiels.

TÉMOIGNAGES



JEAN-MARIE WILMET (ÉLEVAGE DE LA BÉOLE ET PRÉSIDENT DU HERD-BOOK)

« Cette formation a réuni des personnes de différents horizons et de profils très variés, ce que j'ai particulièrement apprécié. La démonstration pratique de la classification linéaire a beaucoup plu. Elle a permis de mieux visualiser les critères d'appréciation. Le Herd-Book organise également des formations plus spécifiquement destinées aux juges, et futurs juges, avec formulation de commentaires. Une initiative qui se remarque déjà dans les rings ».

ERIC COHEUR (ÉLEVAGE DE FOOZ)

« J'ai beaucoup aimé cette initiative fédératrice. Même si des nuances sont toujours possibles, il est important de définir une grille d'appréciation commune et de la promouvoir. Je trouverais logique d'agrérer les juges officiels qui l'appliquent et de systématiser la formulation de commentaires ».

MIREILLE LONCIN (ÉLEVAGE DE WICOURT)



« Je participe régulièrement aux concours et j'ai parfois du mal à comprendre certains classements. Soit ils manquent d'objectivité soit mon coup d'œil doit être affuté. J'étais donc intéressée de me tester. J'ai été plutôt bien classée. Davantage de juges auraient dû faire de même. J'ai particulièrement aimé la démonstration de classification linéaire qui m'a appris à mieux apprécier différents critères comme la finesse du cuir ou encore le rebondi de l'épaule ».

CHARLES DESTEXHE (ÉLEVAGE DE NOBLEHAYE)



« Même si la qualité du jugement en concours a beaucoup progressé, en particulier la prise en compte des aplombs, je trouve que l'on accorde encore trop d'importance au type viande de l'arrière-main. On gagne souvent à faire le tour de la bête car les kilos se trouvent dans l'avant-main. Cerner ce qui est acceptable ou pas au niveau des aplombs n'est pas toujours évident. C'est l'intérêt de l'approche classification linéaire plus globale qui a servi de fil conducteur lors de ces journées ».



Retrouvez la vidéo sur youtube awétv :
<https://www.youtube.com/user/AWEASBL/feed>.

GEORGES MATTART (ÉLEVAGE DE RISBARD)



« La difficulté est de hiérarchiser les critères d'appréciation en tenant compte de l'économie, un critère très important à mes yeux. Je trouve que l'économie doit être le premier critère, surtout dans les expertises. Même s'il y a eu des ajustements en cours de jugement au niveau du poids accordé aux aplombs et que le côté harmonie de la section pouvait interférer avec les classements, ce type de formation contribue à nous éclairer. De nombreux éleveurs gagneraient à la suivre ».

THIBAUT PIERRARD (ÉLEVAGE DE BIERWA)



« Participation aux concours, école des jeunes éleveurs, je suis un passionné de la race. Dans notre élevage, nous sélectionnons des animaux offrant le meilleur compromis type viande, poids, aplombs. Une ligne de conduite que l'on tend de plus en plus à mettre en avant dans les rings. Cette formation m'a donc surtout permis de confirmer mon coup d'œil. Même si les notes n'étaient pas rendues publiques, cet exercice m'a aussi permis de ressentir le stress qui peut être vécu par un juge ».



LA BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE OVIN



Questionnaire d'enquête anonyme à destination des détenteurs de moutons

Madame,
Monsieur,

La biosécurité est l'implémentation de mesures de réduction du risque d'introduction et de dispersion des maladies infectieuses au sein des troupeaux. Elle nécessite l'adoption d'attitudes et de comportements propres à diminuer ce risque et comprend différentes activités comme par exemple, la vaccination, la quarantaine, le contrôle à l'introduction, la surveillance des animaux et la déclaration des cas suspects de maladies animales, le nettoyage et la désinfection, etc.

Les mesures de biosécurité doivent également tenir compte des réalités socio-économiques de ceux qui vont les mettre en œuvre ; chaque mesure doit être pratique (faisable et acceptable).

Contrairement aux autres animaux de rente, rares sont les enquêtes consacrées à l'espèce ovine. L'objectif de la présente étude est d'estimer la situation des élevages ovins wallons en matière de biosécurité et d'étudier les différents facteurs qui l'influencent.

Nous **garantissons l'anonymat** dans la gestion des données collectées, et **seuls les résultats collectifs vous seront communiqués ultérieurement via la revue Wallonie Elevages**.

Concrètement, l'étude est un **simple questionnaire à compléter**, élaboré sous forme de grille permettant des réponses brèves et limitant ainsi la durée pour le remplir (estimée à 10-15 minutes).

Vous avez le choix entre trois méthodes pour remplir le questionnaire d'enquête

Soit vous :

1. utilisez le formulaire de ce numéro de Wallonie Elevages et le renvoyer à l'adresse suivante : **Prof. C. Saegerman, UREAR-ULg, Faculté de Médecine Vétérinaire, Quartier Vallée 2, Avenue de Cureghem 7A, B42, 4000 LIEGE;**
2. téléchargez le formulaire au départ du lien suivant : <http://www.dmpfmv.ulg.ac.be/epidemiovet/surveys.html>; puis vous le remplissez, le scannez et l'envoyez à l'adresse e-mail suivante : claude.saegerman@ulg.ac.be;
3. encodez en ligne à l'adresse suivante : <http://limesurvey.aesa-epid.be/index.php/384991?lang=fr>.

DANS TOUS LES CAS, VOUS NE REMPLISSEZ QU'UN SEUL QUESTIONNAIRE PAR EXPLOITATION.

Tout en vous remerciant par avance et en espérant votre collaboration, nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Prof. Claude Saegerman

UREAR-ULg, FARAH
Université de Liège

Dr. Sami Djerbib

UREAR-ULg, FARAH
Université de Liège

Philippe Vandiest

Service Technico-économique
awé



Section 1 : Gestion des animaux			
Dans quelle province se situe votre exploitation ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	
Possédez-vous un élevage exclusivement ovin (c'est-à-dire pas d'autres espèces dans l'exploitation) ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	
☞ Si non, citez les autres espèces présentes dans l'exploitation en les séparant par une virgule :			
☞ Si non, les ovins sont-ils séparés des autres espèces ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	
Quel est le type de production de votre cheptel ovin (une ou plusieurs réponses possibles) ?	viande <input type="checkbox"/>	lait <input type="checkbox"/>	laine <input type="checkbox"/>
Faites-vous de la reproduction ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	
☞ Si oui, la reproduction se fait par quel moyen (une ou plusieurs réponses sont possibles) ?			
Possédez-vous un local particulier pour réaliser les agnelages ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	
☞ Si oui, où les cages d'agnelage se trouvent-elles ?			
Quel(s) circuit(s) de commercialisation utilisez-vous pour l'achat de vos reproducteurs ?	éleveurs <input type="checkbox"/>	groupement d'éleveurs <input type="checkbox"/>	marchands de bestiaux <input type="checkbox"/>
	autre, précisez :	non concerné <input type="checkbox"/>	mon concerné <input type="checkbox"/>
En moyenne, par année, chez combien de fournisseurs achetez-vous vos animaux reproducteurs ?	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
	5 <input type="checkbox"/>	Plus de 5 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>
Maîtrisez-vous l'état sanitaire des animaux entrants (exemple : certificat de bonne santé) ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	non concerné <input type="checkbox"/>
Les animaux nouvellement achetés sont-ils isolés et surveillés dans un local particulier ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	pas toujours <input type="checkbox"/>
Lors de sortie des animaux (durant une foire par exemple), des mesures pour réduire le contact avec les autres animaux et personnes sont-elles appliquées ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	pas toujours <input type="checkbox"/>
Si oui, expliquez brièvement lesquelles ?			
Votre exploitation possède-t-elle un local d'isolement pour animaux ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	non concerné <input type="checkbox"/>
Des mesures d'isolement et de surveillance sont-elles appliquées au retour des animaux à la ferme (après une foire par exemple) ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	pas toujours <input type="checkbox"/>
Si oui, l'isolement est-il total (pas de contact direct ou indirect avec les autres animaux de la ferme) ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	pas toujours <input type="checkbox"/>
Un protocole est-il mis en place avant de réintroduire les animaux isolés dans le troupeau (tests de dépistage, vaccins) ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	pas toujours <input type="checkbox"/>
Les moutons partagent-ils des pâturages avec d'autres animaux ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	non concerné <input type="checkbox"/>
Si oui, avec quelles espèces ?			
Les moutons partagent-ils des moyens de transport avec d'autres animaux ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	
Si oui, quels moyens de transport ?			
Les animaux malades sont-ils isolés du reste du troupeau ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	pas toujours <input type="checkbox"/>
Utilisez-vous un programme de gestion des maladies (suivi vétérinaire, vaccinations, tests de dépistage, contrôles antiparasitaires) ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	
Contre quelles maladies vaccinez-vous votre cheptel ovin ?			
Quel est le coût annuel approximatif des autres médicaments (à l'exclusion des vaccinations) utilisés au sein de l'élevage en €, TVA comprise ? Il s'agit de l'estimation de l'usage réel sur une année.			
Avez-vous un programme de lutte contre les nuisibles (insectes, rongeurs, ...) ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	
Prenez-vous des mesures pour éviter les contacts entre votre cheptel et les animaux sauvages (clôtures par exemple) ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	
Possédez-vous des animaux de compagnie dans l'exploitation (chiens, chats) ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	
Si oui, sont-ils médicalement suivis (vaccination, vermifugation et traitement) ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	pas toujours <input type="checkbox"/>

Section 2 : Gestion des infrastructures et du matériel d'exploitation			
Quel type de clôture utilisez-vous pour les pâtures ?	<input type="checkbox"/> Treillis à mailles	<input type="checkbox"/> Fils tendus électrifiés	<input type="checkbox"/> autre, précisez :
Possédez-vous un plan de votre l'exploitation (bâtiments, terrains et alentours) ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
L'aire de stationnement des véhicules est-elle séparée des zones d'élevages ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
Quelle est la fréquence de curage de la bergerie ?	<input type="checkbox"/> 1 x par semaine	<input type="checkbox"/> 1 x par mois	<input type="checkbox"/> autre, précisez :
Quelle est la fréquence de curage des cases (boxes) d'agnelage (si hors parcs) ?	<input type="checkbox"/> 1 x par semaine	<input type="checkbox"/> 1 x par mois	<input type="checkbox"/> autre, précisez :
Les locaux d'hébergement des animaux sont-ils régulièrement nettoyés et désinfectés ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
Si oui, à quelle fréquence ?	<input type="checkbox"/> 1x par semaine	<input type="checkbox"/> 1 x par mois	<input type="checkbox"/> 1 x par trimestre
Si oui, quelles sont les produits utilisés ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
Si oui, les spécifications de la notice d'utilisation sont-elles respectées (dosage) ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> pas toujours
Mettez-vous en place des procédures particulières de nettoyage et de désinfection après un avortement ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
Si oui, lesquelles ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le matériel entrant en contact avec les animaux est-il nettoyé et désinfecté régulièrement ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
Si oui, à quelle fréquence le matériel entrant en contact avec les animaux est-il nettoyé et désinfecté ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, lesquelles ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le matériel entrant en contact avec les animaux est-il nettoyé et désinfecté régulièrement ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
Si oui, précisez les produits utilisés ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous du matériel et de l'équipement spécifique au boxe d'agnelage (exemple : cordes, seaux,...) ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
Si oui, précisez lesquels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous du matériel et de l'équipement spécifique à la salle de traire (exemple : seaux, lavettes pour trayons...) ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
Si oui, précisez lesquels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous un endroit spécifique pour l'entreposage des cadavres ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
Si oui, cet endroit est-il rendu inaccessible aux nuisibles (chiens, chats, rongeurs) ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
Avez-vous un véhicule dédié au transport des animaux (exemple : bétailière, remorque) ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
Si oui, est-il nettoyé et désinfecté après chaque usage ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
La ferme dispose-t-elle d'un pétulive (bac pour la désinfection des bottes) ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
Si oui, à quelle fréquence est-il renouvelé ?	<input type="checkbox"/> 1 x par jour	<input type="checkbox"/> 2 x par sem	<input type="checkbox"/> 1 x par sem
L'aliment est-il conservé à l'abri des nuisibles ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
Faites-vous une analyse sanitaire de l'aliment des moutons ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
Si oui, à quelle année remonte les dernières analyses ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
Qu'est ce qui a été recherché ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quel avait été le résultat ?	<input type="checkbox"/> positif	<input type="checkbox"/> négatif	<input type="checkbox"/> non concluant
Faites-vous une analyse de l'eau donnée aux moutons ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
Si oui, à quelle année remonte les dernières analyses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quel avait été le résultat ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le matériel médical destiné aux animaux (seringue par exemple) est-il à usage unique ?	<input type="checkbox"/> positives	<input type="checkbox"/> négatives	<input type="checkbox"/>
Quel avait été le résultat ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>

Section 3 : Tenue de registres			
Tenez-vous un livre de comptes de votre exploitation ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> je ne sais pas
Tenez-vous un registre ou des fiches contenant les dossiers médicaux (sanitaires) pour chacun de vos animaux (maladies contractées, traitements, ordonnances, évolution) ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> je ne sais pas
Tenez-vous un registre d'élevage (agnelages, performances zootechniques, décès, réformes) ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> je ne sais pas
Tenez-vous un registre pour les mesures de prophylaxie entreprises dans votre ferme (consultations vétérinaires, vaccins, vermifugation, usage de pesticides) ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> je ne sais pas
Les registres sont-ils consultables par vos acheteurs ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> je ne sais pas
Section 4 : Gestion des personnes			
Les membres de votre famille sont-ils informés sur les maladies animales et sur les moyens de prévention ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui, mais pas tous	<input type="checkbox"/> non
Le personnel de votre exploitation suit-il des séances de formation sur les mesures de biosécurité et les bonnes pratiques d'élevage ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui, mais pas tous	<input type="checkbox"/> non
Si oui, quelle en est la nature ?	<input type="checkbox"/> moi-même	<input type="checkbox"/> le vétérinaire	<input type="checkbox"/> autre, précisez :
Si oui, qui donne la formation ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
Avez-vous défini des zones interdites d'accès aux visiteurs et fournisseurs de services (livrages, présence de pictogrammes) ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
Si oui, ces zones sont-elles clairement indiquées (fléchage, présence de pictogrammes) ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
Les visiteurs connaissent-ils les mesures de biosécurité à respecter dans votre exploitation ?	<input type="checkbox"/> oui, tous	<input type="checkbox"/> oui, mais pas tous	<input type="checkbox"/> non
Avant de les recevoir, questionnez-vous vos visiteurs sur l'état sanitaire de leur exploitation ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> pas toujours
Apliquez-vous des mesures particulières envers les visiteurs venant d'un troupeau malade ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> pas toujours
Si oui, précisez lesquelles ?			
Les visiteurs et fournisseurs de services revêtent-ils un équipement spécifique lors de leur visite à la ferme (bottes et vêtements de protection fournis par vous) ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> pas toujours
Si oui, l'équipement est-il en commun aux employés de la ferme ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> pas toujours
Section 5 : Autres données d'intérêt			
Quel âge avez-vous :	<input type="checkbox"/> < 20 ans	<input type="checkbox"/> 20-40 ans	<input type="checkbox"/> 40-60 ans
Quelle est votre opinion personnelle sur le concept de biosécurité ?	<input type="checkbox"/> important	<input type="checkbox"/> non irremplisable	<input type="checkbox"/> sans intérêt
Selon vous, les mesures de biosécurité sont-elles réalisables sur le terrain ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> sans opinion
Si non, pourquoi ne sont-elles pas ?			
Apliquez-vous un programme de biosécurité dans votre élevage ovin ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
Si oui, comment évaluez-vous votre plan de biosécurité ?	<input type="checkbox"/> très satisfaisant	<input type="checkbox"/> satisfaisant	<input type="checkbox"/> peu satisfaisant
Si non, êtes-vous disposé à investir dans un plan de biosécurité ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
Si oui, quel serait le budget annuel (€, TVA comprise) que vous consentiriez à allouer pour cela ?			
Quel effet, le programme de biosécurité mis en place a-t-il eu sur le chiffre d'affaire de votre exploitation ? Effet positif ou négatif ?			
Amplier relative (en %) ?			
Consultez-vous des sources de renseignement en matière de biosécurité animale ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
Si oui, quelle est la nature des sources consultées ?	<input type="checkbox"/> autres éleveurs	<input type="checkbox"/> vétérinaires	<input type="checkbox"/> télévision
Communicationnez-vous avec les professionnels du secteur (vétérinaires, industriels, universités, groupements d'éleveurs) sur la biosécurité animale ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
Communicationnez-vous avec les autres éleveurs autour de la biosécurité animale ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
Votre élevage a-t-il précédemment été victime d'une flambée de maladie importante ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/>
Si oui : quel impact la maladie a-t-elle eu sur la production (quantité et qualité de vos productions animales) ?			



ANTIBIOTIQUES



Quelques clés pour réduire leur usage dans le secteur bovin

Dans notre numéro de décembre, nous avons présenté le plan mis en place en Belgique pour une meilleure utilisation des antibiotiques. Ce sujet revient sur l'intervention du Dr. Vétérinaire L. Théron, lors de la journée d'étude organisée à l'Institut Saint-Joseph de Carlsbourg par le Comice de la Semois ardennaise et ses partenaires.

L. Servais, awé asbl



Exemple type d'un box veau bien conçu au niveau alimentation : eau à volonté, aliment sec et lait 2 à 3 fois par jour (Image ULg-CVU Théron©).

Jusqu'à présent, les producteurs ont surtout été confrontés à la législation qui vise à éviter la présence de résidus d'antibiotiques dans les denrées alimentaires. Ils sont désormais interpellés par une autre problématique, le transfert à l'homme de bactéries d'origine animale rendues résistantes aux antibiotiques.

Vu son importance, le secteur bovin est le plus gros consommateur d'antibiotiques. Par contre lorsque l'on ramène cette consommation par kilo de poids vif, la consommation est deux fois moindre que la moyenne tous secteurs animaux confondus. Même si le secteur bovin est moins concerné, outre l'impact possible sur la santé humaine, la perte d'effica-

cité des antibiotiques a aussi un impact économique pour les éleveurs. Les intérêts des uns et des autres se rejoignent donc sur ce point.

Cette prise de conscience a d'ailleurs déjà débouché sur un recul du niveau de consommation d'antibiotiques. Des évolutions sont encore possibles. Selon le Dr Théron, on estime que 10 à 12 % des traitements en fermes ne sont pas conformes à la prescription. L'objectif sera aussi d'une part de faire en sorte que l'on ne doive pas utiliser les antibiotiques en réduisant l'incidence des pathologies et d'autre part d'éviter les traitements inappropriés ou inutiles.

Dans le secteur bovin, les grands tonnages d'antibiotiques concerne surtout la lutte contre les troubles respiratoires et les diarrhées chez le veau et les mammites en vaches laitières.

LES VEAUX

La sélection

Des facteurs comme la consanguinité, les anomalies génétiques, la vitalité sont autant d'éléments qui peuvent prédisposer les veaux à des problèmes de santé. On notera donc les avancées rapides dans ce domaine dont la Belgique est un fleuron avec l'exemple de la lutte intégrée contre les tares et l'érosion générale en Blanc-Bleu Belge.

L'alimentation

L'équilibre de la ration des mères en fin de gestation et du veau, en particulier au niveau des apports en oligo-éléments et en vitamines, est très importante pour disposer d'animaux sains aptes à faire face aux agents pathogènes. Une enquête ULg-ARSIA récente a montré que 25 % des veaux Blanc-Bleu sont issus de mères carencés en sélénium.

En races allaitantes, on estime à 10 % le taux de mortalité de 0 à 30 jours, 8 % durant les 24 premières heures. La distribution du colostrum est donc un élément clé de la bonne santé du veau (figure 1). Un colostrum de qualité doit avoir une concentration en anticorps

MAMYLAC®
Ça le veau bien !

perscommunication.be

POURQUOI VÉRIFIER LA QUALITÉ D'UN COLOSTRUM ?

SA QUALITÉ
EST ESSENTIELLE !

PROMO

Demandez
la visite d'un
technicien Mamylac
et recevez un
réfractomètre à
moitié prix*

* Sans obligation d'achat d'autres produits.

Pour mesurer la qualité de votre
colostrum, nous recommandons
d'utiliser un réfractomètre.

Si votre colostrum n'est pas de qualité,
nous conseillons d'y ajouter de l'**IMMUNOSTART**,
un colostrum en poudre unique sur le marché.

IMMUNOSTART, un produit sûr
et expérimenté, qui donne du résultat.

WWW.MAMYLAC.BE |  080 / 33 98 40

Si tu ne connais pas **Virocid®**

C'est que probablement
tu n'es **pas d'ici !**



Le désinfectant le plus puissant!

- désinfectant ultra concentré
- synergie de 3 substances actives
- prouvé son efficacité
- longue rémanence
- respecte la santé

CID LINES®

Believe in hygiene !

www.cidlines.com



d'au moins 75 g/L. Le veau doit recevoir au minimum 120 g d'anticorps dans les 2 heures qui suivent sa naissance ainsi que le démontre une autre étude faite en collaboration ULg-ARSIA (GPS Veau, Drs. Demarchin, Lebrun, Ronzoni, Théron). Un bon transfert d'immunité réduit d'un facteur 3 le taux de mortalité des veaux (figure 2). On estime que 50 % des colostrums n'ont pas la qualité requise. 35 à 50 % des veaux ne réalisent pas un bon transfert d'immunité. Un simple pèse-colostrum, qui permet de déterminer la concentration en anticorps, devrait être présent dans toutes les fermes.



Un bon colostrum (vert) un mauvais colostrum (le pèse-colostrum coule) (Image ARSIA©).

Idéalement, les veaux devraient recevoir chaque jour 10 à 15% de leur poids vif en lait et ce en plus de 2 ou 3 repas. De nombreux veaux ne reçoivent pas assez de lait. L'enquête ULg-ARSIA a montré que la majorité des veaux hyperviandeux a un apport de protéine insuffisant en comparaison des valeurs obtenues chez des veaux laitiers.

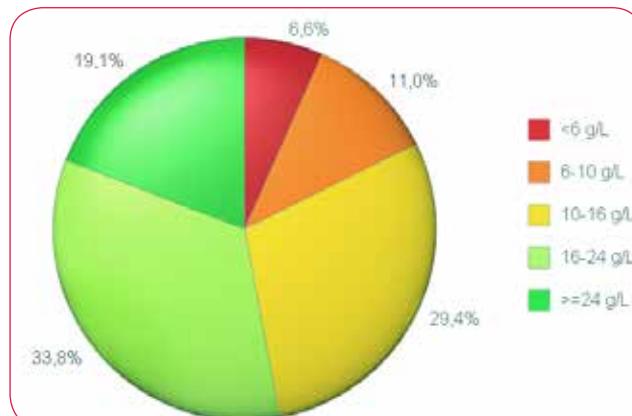


Figure 1 - Transfert d'immunité chez le veau en Wallonie en g/L d'immunoglobulines (Etude GPS veau ARSIA-ULg, 180 naissances BBB). On estime un transfert correct à partir de 10g/L, un bon transfert à partir de 16 g/L (Image ARSIA©).

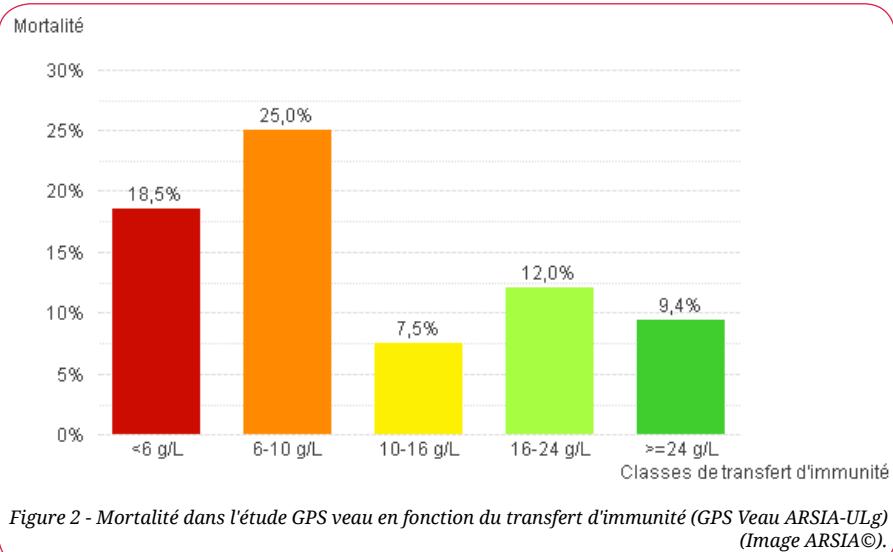


Figure 2 - Mortalité dans l'étude GPS veau en fonction du transfert d'immunité (GPS Veau ARSIA-ULg) (Image ARSIA©).

Il est très important de donner rapidement de l'eau à volonté aux veaux. Outre les problèmes de déshydratation, le manque d'eau pénalise également le développement du rumen. Ainsi que le formule le Pr. Rollin (ULg), "le lait est un aliment liquide, pas une boisson". L'eau doit être disponible à volonté pour prévenir une déshydratation précoce. Le Pr. Rollin a d'ailleurs lancé un réseau de santé vétérinaire dédié au veau en 2016 (Réseau Calf Health, ULg-Huvépharma).

Il faut éviter les trop fortes concentrations d'animaux. Il est recommandé d'isoler les veaux du cheptel adulte, pour limiter le risque de transmission de grande quantité de pathogènes pour lesquels le veau n'est pas encore armé.

Vaccination

La vaccination des mères gestantes et des veaux est également une pratique préventive intéressante. Elle réduit la circulation des agents pathogènes et rend les animaux plus résistants.

LA VACHE LAITIÈRE

Sélection

Des accouplements qui prennent en compte la fonctionnalité (facilité de vêlages, qualité des aplombs, des mamelles, taux cellulaire...) permettent de réduire les interventions vétérinaires, dont celles liées à la santé mammaire. Les outils de sélection complexes comme la valeur élevage VEG mis au point à l'awé et les indicateurs financiers du dossier de santé mammaire sont à même d'aider l'éleveur à choisir des reproducteurs « rentables » sur le plan sanitaire.

Alimentation et prévention

L'équilibre alimentaire de la vache contribue à prévenir les mammites et à augmenter le taux de guérison. Il existe par exemple un lien étroit entre l'incidence des mammites et teneur en urée ou encore les apports en oligo-éléments. La pratique du post-trempe a un impact très significatif sur le taux cellulaire.

Un bon protocole de traite constitue la meilleure prévention contre les mammites. Ainsi que l'ont démontré les études de l'observatoire de la santé mammaire (cfr. Wallonie Elevages précédents). Vous pouvez en outre vous tester sur le site www.mammite.be.

Dépistage

Les mammites sont souvent dépistées tardivement. 50% des mammites se produisent en début de lactation. Premiers jets, palpation, score cellulaire, California Mastitis Test, mesures de conductivité sont autant d'outils à disposition des éleveurs.

Vaccination

La vaccination est également une pratique préventive intéressante, mais dans le cadre des pathogènes ciblés. La démarche de base consiste donc à connaître ses pathogènes en ayant recours au diagnostic régulièrement (Analyse Bactériologique ou PCR).

Des traitements plus sélectifs

51% des mammites sont des nouveaux cas. 75% de ces nouveaux cas sont guéris dans les 3 mois. Par contre 56% des mammites chroniques ne sont pas guéries après 5 mois. Si le taux cellulaire est élevé durant les 120 jours qui ont précédé la mammite clinique, les chances de guérison sont inférieures à 25%. On a donc bien plus de chances de guérir une mammite de primipares en début de lactation qu'une mammite chronique sur une vache en troisième lactation. Il faut donc être plus sélectif dans le choix de traiter ou pas.

Les antibiogrammes permettent également de mieux cibler les traitements en fonction des germes concernés.

Un animal sain a des aptitudes naturelles à guérir de lui-même. Il est donc recom-



On estime que seules 40% des vaches taries devraient être traitées

mandé de commencer par un traitement anti-inflammatoire. Si l'évolution n'est pas heureuse, la recommandation est de traiter fort (antibiotiques par voie locale ou générale) avec anti-inflammatoire.

Tarissemment

50 % des antibiotiques utilisés dans le cadre de la santé mammaire concernent le tarissement. Or on estime que seules 40 % des vaches taries devraient être traitées. Le suivi du taux cellulaire permet de cibler les vaches qui ne sont pas à risque et pour lequel un simple obturateur suffit. A cet effet, le dossier de santé mammaire peut désormais vous conseiller sur le tarissement sélectif en identifiant les animaux cibles.

EN CONCLUSION

Une alimentation équilibrée, le respect des règles d'hygiène, des bâtiments sains non surchargés, la vaccination, des traitements adaptés aux germes présents sont autant de leviers à activer pour réduire l'usage des antibiotiques.

En ce qui concerne les veaux, il faut être particulièrement attentif à la gestion du colostrum.

Au niveau des mammites, il convient d'éviter de soigner les incurables, de recourir aux anti-inflammatoires et d'utiliser les antibiotiques de manière sélective lors du tarissement.

Au global, on pourrait estimer à 30% le nombre de pathologies néonatales évitables par une bonne gestion du colostrum, ou encore à 30% le nombre de pathologies évitables suite à une bonne gestion des bâtiments et de l'hygiène des ustensiles d'élevage, enfin à 40% le nombre de traitements antibiotiques non nécessaires au tarissement. Cela représente un objectif de réduction de l'usage inapproprié des antibiotiques de 50% en tonnage, atteignable sans faire des efforts colossaux.

Enfin retenons une chose : le souci de l'éleveur doit être le risque d'antibiorésistance il est vrai, mais au quotidien c'est d'abord le fait qu'un animal malade est moins rentable qu'un animal en bonne santé. Et par les temps qui courent, chaque Euro épargné par la santé est indispensable.



A cow grazing in a green field under a blue sky with white clouds. In the background, a red triangular warning sign with a black cow silhouette and a smaller sign below it reading "ATTENTION À L'ACIDOSE" are visible. To the right, a large blue circular graphic displays the text "250 grammes/vache/jour" and the "bicarZ" logo.

Efficace contre l'acidification du rumen

250 grammes de bicarbonate de sodium Bicar®Z dans la ration pour des vaches laitières hautement productives: la prévention efficace de l'acidification du rumen, à un faible coût.

www.preveniracidose.be



DEVIS GRATUIT

Solutions d'eau



Puits d'eau : Forage, installation et dépannage

- Une **eau de qualité** offre à votre élevage une meilleure digestion !
- Un puits entretenu vous offre donc un **meilleur rendement** !
- **Unique en Wallonie** : INSPECTION CAMERA de votre puits !
- Traitement du fer, du calcaire, nettoyage de puits

www.moneau.be

Rue de la Béole, 116 • 4050 Chaudfontaine • info@moneau.be • **0498/ 52 98 24**



TOP POINTAGE



Les meilleures classifications du 4° trimestre

La version intégrale des classements est reprise sur le site internet « aaa.awenet.be » dans la rubrique « lait », « classement femelles ».

L. Servais, awé asbl

PLURIPARES - HOLSTEIN

ELEVEUR	Animal (N° de lact)	Père	Note finale
ANDRE Nicolas de Grandmenil	6054 (4)		TB 87
BESOMBE-LORGE Geneviève de Bioul	LOLOTA DE BIOUL (3)	JUMBO DE BIOUL	TB 88
	METISSA DE BIOUL (3)	INO DE BIOUL	TB 87
	MORENA DE BIOUL (2)	INO DE BIOUL	TB 87
	NUMBA DE BIOUL (2)	AFTERSHOCK	TB 87
BLACK COW S.P.R.L. de Basse-Bodeux	3939 (3)	BONAIR	TB 87
	4851 (3)	FRONTRUNNER	TB 87
BONIVER Cédric de Theux	1808 (3)	MAXLIFE ET	EX 90
	1828 (2)	SANCHEZ	TB 89
BONAVENTURE Eddy de Baelen (Lg.)	NUTELLA (5)	CEDARWAL SPIRTE	EX 91
	BONA DONUTS (2)	MAXIM ET	TB 87
BOUTRY Emmanuel de Ostiches	RBH BIANCA GENIBEQ ET (4)	PAGEWIRE	TB 87
	RBH DIANE BURNS (3)	BURNS	TB 87
BROERS-PEUTAT de Gomzé-Andoumont	PRUDENCE DES GRANDS TRIX (3)	JASPER	TB 89
	AZALEE DES GRANDS TRIX (3)	IOTA	TB 88
	CHANCE DES GRANDS TRIX (5)	ACE (CAN)	TB 88
	CHANCEL DES GRANDS TRIX (3)	STRUIK	TB 88
	CHIPOLATA DES GRANDS TRIX (2)	ATWOOD	TB 88
	FUNANBULLE DES GRANDS TRIX (3)	STRUIK	TB 88
	RITOURNELLE DES GRANDS TRIX (4)	SHOTTLE	TB 88
	SURPRISE DES GRANDS TRIX (4)	DURHAM RED	TB 88
	VIOLINE DES GRANDS TRIX (3)	ATWOOD	TB 88
	ACIDULEE DES GRANDS TRIX (3)	ATWOOD	TB 87

ELEVEUR	Animal (N° de lact)	Père	Note finale
CREVITS Rik et Florence de Crupet	ACTUELLE DES GRANDS TRIX (2)	ACME	TB 87
	CALORIE DES GRANDS TRIX (2)	COLDRIEND	TB 87
	CIGALE DES GRANDS TRIX (2)	DETOX	TB 87
FORET DE JASSOGNE (6)	FORET DE JASSOGNE (6)	TALENT RF	TB 89
	IMPRUDENTE DE JASSOGNE (4)	FINAL CUT	TB 89
	LAINE DE JASSOGNE (3)	DUPLEX	TB 89
	IDIOTIE DE JASSOGNE (6)	BUCKEYE R-E-W	TB 88
	IMMINENCE DE JASSOGNE (4)	BURNS	TB 88
	INDUSTRIE DE JASSOGNE (4)	SHOTTLE	TB 88
	JOIE DE JASSOGNE (4)	SANCHEZ	TB 88
	LOUPIOTTE DE JASSOGNE (2)	SEAVER	TB 88
	FEGGIE DE JASSOGNE (6)	REGGIE	TB 87
	HABITUDE DE JASSOGNE (6)	WATHA	TB 87
HYPERBOLE DE JASSOGNE (5)	HYPERBOLE DE JASSOGNE (5)	ROYAUME	TB 87
	HYPOTHESE DE JASSOGNE (5)	BURNS	TB 87
	JINNAH DE JASSOGNE (5)	SHOTTLE	TB 87
	JOSI DE JASSOGNE (4)	PRINCE	TB 87
	LALY DE JASSOGNE (3)	DUPLEX	TB 87
	LATINE DE JASSOGNE (2)	SHOTTLE	TB 87
	MALDONNE DE JASSOGNE (2)	LAVANGUARD	TB 87

ELEVEUR	Animal (N° de lact)	Père	Note finale
DE CLIPPELIR Bernard et Dominique de Coutisse	NAGHATANE DE SAINTE BEGGE (2)	SID	TB 88
	AISHA DE SAINTE BEGGE (3)	FEVER	TB 87
	GOURMETTE DE SAINTE BEGGE (3)	WILDMAN	TB 87
	LAMINE DE SAINTE BEGGE (3)	ATWOOD	TB 87
	LOUVETTE DE SAINTE BEGGE (4)	LOU	TB 87
	OLYMPHE DE SAINTE BEGGE (2)	BRAXTON	TB 87
DEBOUGNOUX Freddy de Fouron-Saint-Martin	AIGLE (3)	OLYMPIC	TB 88
	BOULEAU (3)	SERUM	TB 88
	BOBINE (3)	OLYMPIC	TB 87
	CAVALERIE (2)	BURNS	TB 87
	DOSAGE (2)	BRAXTON	TB 87
DOCHAIN Soc. Agricole de Les Avins	ZEEDIEKER SNOWIE (2)	SNOWMAN (WWS)	TB 87
DOURCY Jean-Pierre et TOUSSAINT M-J. de Soiron	NENUPHAR DE LA HEZEE (3)	KINGLY	TB 88
	MACHETTE DE LA HEZEE (3)	REFLECTION	TB 87
DOUTRELOUX Henri et Jean de Marcourt	0804 (3)	CHORAL	TB 87
ECOLE PROVINCIALE de Ciney	ODETTE DE ST. QUENTIN (4)	ALLIANCE	TB 89
Ferme de Pierreux GPL de Bombaye	IDYLLE (2)	ZABING	TB 87
FRIPPIAT Albert et Olivier de Natoye	PERLE DE MOUFFRIN (6)	BLITZ	EX 90
GENTEN Walter und Jean-Marie de Meyrode	5441 (4)	SANCHEZ	EX 90
	7341 (4)	WARSTEINER	TB 88
	0680 (2)	7322	TB 87
GILLIQUET Guy & DUMONT A M de Soiron	FRANCHEZDA (3)	SANCHEZ	TB 89
	CEMELEE (5)	SAMUELO	TB 88
GILLIQUET Michaël de Aubel	4202 (3)	DESTRY	TB 88
	LANGOUSTE (4)	VELVET	TB 87
HAGELSTEIN-LOCHT François de Lontzen	9022 De la Honien (2)	FEVER	TB 87
HEIDERSCHEID J.-P., J. et FELTEN M. de Gouvy	DUR-ROY DE HAUMONT-HILL (8)	JAMES (PN)	EX 90
	ROBERTA (3)	STORMATIC	TB 88
	ERINE (2)	SANCHEZ	TB 87
	MILITANTE DE HAGBENDEN (6)	FINEST	TB 89
HEINEN Ludwig und Andreas de Bütgenbach	CARO (3)	REFLECTION	TB 87
	SAMANTHA (4)	TALENT RF	TB 87
	CIGALE ET L HERBAGERE (5)	WATHA	EX 92
HERBAGERE-MOUREAUX de Flavion	FABULEUSE DE L'HERBAGERE (3)	BOLTON	EX 91
	FERMETTE DE L' HERBAGERE (3)	SANCHEZ	EX 90

ELEVEUR	Animal (N° de lact)	Père	Note finale
	FORAGE DE L' HERBAGERE (4)	BAXTER 2	EX 90
	DECOLOREE DE L'HERBAGERE (5)	GOLDWYN	TB 89
	FIBRETTA DE L' HERBAGERE (4)	DOLLAR	TB 89
	GALIPETTE (3)	BOLDWIN	TB 89
	HACHETTE DE L'HERBAGERE (2)	WINDBROOK	TB 89
	DINA DE SAINTE BEGGE (2)	GOLDSUN	TB 88
	GRACIEUSE DE L'HERBAGERE (3)	JORDAN-GILLETTE	TB 88
	HACHUREE DE L'HERBAGERE (2)	ARTES	TB 88
	3406 (2)	WINDBROOK	TB 87
	FAUVETTE DE L'HERBAGERE (3)	ATLAS	TB 87
	GALAXIE DE L'HERBAGERE (2)	WINDBROOK	TB 87
	GELATINE DE L'HERBAGERE (2)	PAROCAS	TB 87
	HARDIESSE DE L'HERBAGERE (2)	DESTRY	TB 87
	HAUTAINE DE L'HERBAGERE (2)	ARTES	TB 87
	HAWAIENNE DE L'HERBAGERE (2)	GOLDSUN	TB 87
	HOTESSE DE L'HERBAGERE (2)	STANLEYCUP	TB 87
	HUT (2)	ARTES	TB 87
HEYDENDAL G.P.L. de Aubel	TEMPETE DU PAYS D'AUBEL (3)	WATHA	TB 89
	ASTRID DU PAYS D'AUBEL (2)	VAN GOGH	TB 87
	KATE DU PAYS D'AUBEL (2)	TALENT RF	TB 87
	ZITA DU PAYS D'AUBEL (2)	WINDBROOK	TB 87
HOGGE Albert, François et Benoît de Baronneville	MALICE DES TROIS MERLETTES (2)	STRUIK	TB 89
	ANDY DES TROIS MERLETTES (3)	YORIKO	TB 88
	ELEGANCE DES TROIS MERLETTES (4)	ELEVE	TB 87
	PAISIBLE DES TROIS MERLETTES (3)	MAMMOTH	TB 87
HOUSSA Jean-François de Xhoris	4756 (3)	BAXTER 2	TB 88
	2291 (3)	BAXTER 2	TB 87
	5193 (4)	SHOTLE	TB 87
JANSSEN Daniel de Walhorn	8535 (3)	SANCHEZ	TB 89
	0330 (2)	HOWARD	TB 88
	0303 (3)	HOWARD	TB 87
	1103 (2)	HOWARD	TB 87
JONETTE Guy, Florence et BOUVY Claire de Ruette	LINOTTE (4)	WATHA	TB 87

ELEVEUR	Animal (N° de lact)	Père	Note finale
	OMELETTE (3)	SENTRY	TB 87
	ONZIEME (3)	BEACON	TB 87
KELLER Marc de Eynatten	IVA (2)	CRICKET	TB 87
LAMBOT Martine et THIRY Sébastien de Sohier	LILAS DE MARGOUYET (3)	TOYSTORY	TB 89
	AUTORITE (3)	LAUTHORITY	TB 88
	SIRENE DE RONCHEURY (2)	6692	TB 88
	YETTA DE MARGOUYET (7)	MERCHANT	TB 88
	JUSTICE DE MARGOUYET (4)	GOLDWYN	TB 87
LEBOUTTE Pierre et Quentin de Verlée	CIBOULETTE DE CHANTRINE (6)	WINSTON	TB 87
	FRISEE DE CHANTRINE (2)	RALSTORM	TB 87
	GAMINETTE DE CHANTRINE (3)	RALSTORM	TB 87
LEGRAND Christian et Julien de Rendeux	3316 DE LA CROIX DE GENES (4)	MAXLIFE ET	TB 89
	METROPOLITAINE DE LA CROIX DE GENES (3)	BAXTER 2	TB 89
	LUISANTE DE LA CROIX DE GENES (5)	SHOTTLE	TB 88
	3324 DE LA CROIX DE GENES (3)	JET RED (ABS)	TB 87
	3348 DE LA CROIX DE GENES (3)	BOLTON	TB 87
	3363 DE LA CROIX DE GENES (2)	SELVINO	TB 87
	METROPLE DE LA CROIX DE GENES (4)	SHOTTLE	TB 87
	MORIETTA DE LA CROIX DE GENES (4)	BAXTER 2	TB 87
LEONARD Thierry de Gedinne	CACHETTE DE GEDINNE (5)	DAMION	EX 91
	BASKET DE GEDINNE (6)	TALENT RF	TB 88
	DECIBELLE DE GEDINNE (3)	SHOTTLE	TB 88
	DIGITALE DE GEDINNE (3)	SANCHEZ	TB 88
	ETOILE DE GEDINNE (2)	SANCHEZ	TB 87
LEROUX Raphael de Bra	FLEURETTE (4)	FORTUIN	TB 89
	MANDARINE (3)	MAHOGANY	TB 88
	BALLERINE (4)	BAXTER 2	TB 87
LOOZEN Robert de Charneux	DANAELE DE FASTRE (3)	SID	EX 90
	RODANIA DE FASTRE (2)	SID	TB 87
LUXEN-BONHOMME-BODSON J, C, A, V GPL de Faymonville	VICTIME-RF D'OL TURQUEIL (4)	ALBIRIX	TB 87
MEENS Georges et Guy de Montzen	DUGALLE (3)	BOGART	TB 87
MEUNIER-MOREAU de Morialmé	SHOREMAR ALICIA WIND DES MINIERES (2)	WINDBROOK	TB 87

ELEVEUR	Animal (N° de lact)	Père	Note finale
NEUVILLE Alain de Jalhay	VIRGULE DES GEVRAY (6)	GOLDWYN	EX 90
	BARONNE DES GEVRAY (4)	SHOTTLE	TB 89
NEUVILLE Jean-Louis de Lierneux	2549 DE HAUMONT-HILL (3)	DEN-K MARSHALL LL LAURIN	EX 91
	HHH INNOVATION DE HAUMONT-HILL (3)	GEN-MARK STMATIC SANCHEZ	EX 90
	TOLDWIN DE HAUMONT-HILL (5)	BRAEDEALE GOLDWYN	EX 90
	AL TRAVISTA DE HAUMONT-HILL (4)	LADINO PARK TALENT-IMP ET	EX 90
	4912 DE HAUMONT-HILL (3)		TB 89
	7217 DE HAUMONT-HILL (2)	CEDARWAL SPIRTE	TB 89
	4842 ET DE HAUMONT-HILL (4)	SIR RIDGEDAL RUSTLER RED ET	TB 89
	HHH DANICA DE HAUMONT-HILL (2)	LIRR DREW DEMPSEY	TB 89
	4916 DE HAUMONT-HILL (3)	PURSUIT SEPTEMBER STORM ET	TB 89
	MATHILDE DE HAUMONT-HILL (5)	DOUGLAS ET	TB 88
PONTHIER Alain de Sprimont	5057 DE HAUMONT-HILL (2)	R-E-W SEAVER ET	TB 88
	5034 DE HAUMONT-HILL (2)	R-E-W SEAVER ET	TB 88
	5070 DE HAUMONT-HILL (2)	MHG VAN GOGH	TB 87
	7205 DE HAUMONT-HILL (2)	LIRR DREW DEMPSEY	TB 87
	OSTYLE BAILEY ET de ROCCAFARM (2)	CO-OP O-STYLE OMAN JUST ET	TB 87
PONTHIER Alain de Sprimont	5063 DE HAUMONT-HILL (2)	GEN-MARK STMATIC SANCHEZ	TB 87
	4902 DE HAUMONT-HILL (2)	LA PRESENTATION DENZEL ET	TB 87
	KARONA FINALE ET DE HAUMONT-HILL (3)	GILETTE FINAL CUT ET	TB 87
	BELLE (4)	BOLTON	EX 90
	MANON (3)	SHOTTLE	EX 90
	DIANA (3)	SHOTTLE	TB 89
	DORA (4)	SHOTTLE	TB 89
	LILOU (4)	AFTERSHOCK	TB 89
	MORETTE (3)	SENTRY	TB 89
	ARIANE (4)	TOYSTORY	TB 88
	BARONNE (3)	TOYSTORY	TB 88
	BETTY (2)	LAVANGUARD	TB 88
	CHIMENE (4)	AFTERSHOCK	TB 88
	MAREIKE (4)	AFTERSHOCK	TB 88
	NOVA (4)	BOLTON	TB 88
	APACHE (2)	WILLROCK	TB 88
	BEAUTY (2)	AFTERSHOCK	TB 87
	BERENGERE (2)	GOLDSUN	TB 87

ELEVEUR	Animal (N° de lact)	Père	Note finale
PUSSEMIER Eddy et Jonas de Ophain-Bois-Seigneur	CORALIE (2)	CHORAL	TB 87
	ELSA (2)	EXACTER	TB 87
	KITTY (4)	BOLTON	TB 87
	LOUISA (2)	WINDBROOK	TB 87
	MARITA (2)	WILDTHING	TB 87
	MOUTONNE (2)	WINDBROOK	TB 87
	PIROU (6)	SUEDE	TB 87
	VIKI (3)	TOYSTORY	TB 87
QUIRYNEN Jacques de Amonines	JORDANIE DE BOIS SEIGNEUR (3)	JORDAN-GILLETTE	TB 89
	MAMZELLE DE BOIS SEIGNEUR (4)	DENZEL	TB 89
	BELLE DE BOIS SEIGNEUR (2)	FEVER	TB 88
ROUXHET Etienne et VIERSET Véroniq de Izier	7396 DE BLIER (5)	JASPER	TB 88
	0111 DE BLIER (2)	3592 DE BLIER	TB 87
	0129 DE BLIER (2)	TARTINI	TB 87
SANDERS Luc de Franchimont	6292 DU BEL' OZO (3)	BEACON	TB 87
	CALINE (11)	MTOTO	EX 90
	INVITATION (5)	DELEGATION	TB 88
	LEGENDE (4)	TEUS	TB 88
SCHILLINGS Jules et Marielle de Fouron-le-Comte	HOUPETTE (6)	CUTLER	TB 87
	3860 (6)	NEWFAT	TB 88
SCHWEYEN Cornel de Sankt Vith	1959 (2)	GRATIS (ALTA)	TB 87
	5100 (2)	GRATIS (ALTA)	TB 87
SNAUWAERT Marc de Falaën	NOUNOUCHÉ (2)	DENZEL	TB 87
	DELASSEE DES AUJES (4)	BAXTER 2	TB 89
	FLEOLE DES AUJES (3)		TB 89
	GOUACHE DES AUJES (2)	RESTELL	TB 89
	GALLOISE DES AUJES (2)	RUSH (Alta)	TB 88
	GAZELLE DES AUJES (2)	BURNS	TB 87
SPRIET André et Didier de Escanaffles	GOUPILLE DES AUJES (2)	CRICKET	TB 87
	JUSTINE (3)	JORDAN-GILLETTE	TB 87
STAS SCHILLINGS Marc de Aubel	HAVANAISE DU GRAND TEN ELSEN (2)	TEE OFF	TB 87
	5100 (2)	GRATIS (ALTA)	TB 87
TAETER Guy de Eynatten	OCTAVIA DE HAGBENDEN (4)	FINAL CUT	EX 90
	HALOGEN DE HAGBENDEN (3)	TALENT RF	TB 87
	ORKAN DE HAGBENDEN (2)	WINDBROOK	TB 87
	YUPPIE DE HAGBENDEN (3)	GOLDWYN	TB 87
VAN WISSEN Roger de Bilstain	0639 (3)		TB 88
	0215 (2)		TB 87
VANDENBERGHE Michael et Christophe de Obigies	JANICE 51 ET ELEVAGE DE L'EPINE (3)	SANCHEZ	TB 89

ELEVEUR	Animal (N° de lact)	Père	Note finale
VANWYNBERGHE Luc de Villers-aux-Tours	LANCHEGOLD DE L'EPINE (3)	GOLD CHIP	TB 89
	LILA 51 ET ELEVAGE DE L'EPINE (2)	ATWOOD	TB 87
WINDELS Jean-Philippe de Melles	3945 DU FECHER (2)	BOLERO ET	TB 87
WINDELS Jean-Philippe de Melles	SALSA SANCHEZ DE GENTISSART (2)	SANCHEZ	TB 89
	NEIGE DE LA CAPELLERIE (3)	BOB GOLD ET DE LA CAPELLERIE	TB 87

PLURIPARES - RED HOLSTEIN

ELEVEUR	Père	Note finale	Note finale
BESOMBE-LORGE Geneviève de Bioul	1434 (3)		TB 87
BONIVER Cédric de Theux	3518 (3)	RUSTLER RED	TB 89
	3534 (3)	FIRST RED B.SEI	TB 88
BROERS-PEUTAT de Gomzé-Andoumont	AVVENTURIERE RED DES GRANDS TRIX (5)	ADVENTURE RED	TB 88
	ARIANE RED DES GRANDS TRIX (3)	JOTAN	TB 87
	CHOCOLATE RED DES GRANDS TRIX (2)	MAGNA	TB 87
	LISIA RED DES GRANDS TRIX (2)	ACME	TB 87
	VICTORINE RED DES GRANDS TRIX (2)	SECURE RED	TB 87
CREVITS Rik et Florence de Crupet	JALOUSIE DE JASSOGNE (4)	RUBENTOT	TB 88
ECOLE PROVINCIALE de Ciney	QUINQUENALE DE ST. QUENTIN (3)	ZABING	TB 87
GENTEN Walter und Jean-Marie de Meyrode	0844 (3)	ABEL	TB 89
HEINEN Ludwig und Andreas de Bütgenbach	SONJA (3)	RALSTORM	TB 88
	FIONA (3)	CLASSIC	TB 87
HERBAGERE-MOUREAUX de Flavion	DISCRETE ET L HERBAGERE (5)	AVANTI RED	EX 90
	FAILUE DE L HERBAGERE (3)	SAVARD	TB 89
	GRAVURE DE L'HERBAGERE (3)	DURHAM RED	TB 88
HERMANN Johnny de Faymonville	5146 (3)	LUCRATIVE	TB 87
	5149 (3)	AVANTI RED	TB 87
	5151 (3)	JERUDO RED	TB 87
LEGRAND Christian et Julien de Rendeux	3331 DE LA CROIX DE GENES (3)	JET RED (ABS)	TB 87
	3350 DE LA CROIX DE GENES (3)	DURHAM RED	TB 87
	LUNETTE DE LA CROIX DE GENES (5)	JET RED (ABS)	TB 87
LUXEN-BONHOMME-BODSON J, C, A, V GPL de Faymonville	ROXY-RED D'OL TURQUEL (3)	PERKY RED	TB 87
NEUVILLE Jean-Louis de Lierneux	7209 DE HAUMONT-HILL (2)	LARON P	TB 87

PRIMIPARES - HOLSTEIN

ELEVEUR	Animal (N° de lact)	Père	Note finale
ANDRE Nicolas de Grandmenil	0456	COUMEXTREM	TB 85
	4707	ROLF	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 4		
BESOMBE-LORGE Geneviève de Bioul	OLGA DE BIOUL	AFTERSHOCK	TB 86
	2738 ORISSA DE BIOUL	GLORIEUX DES TROIS MERLETTES	TB 85
	NEDESIRA DE BIOUL	2324	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 3		
BLACK COW S.P.R.L. de Basse-Bodeux	7224	LAUTHORITY	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 4		
BONAVVENTURE Eddy de Baelen (Lg.)	BONA CHIMENE	MARS YORICK	TB 86
	VIOLA	ZANI BOLTON MASCALESE ET	TB 85
	BONY	ZANI BOLTON MASCALESE ET	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 5		
BONIVER Cédric de Theux	DONZELLE	RAZOR (Alta)	TB 86
	DANSE	ARTES	TB 85
	DEDIEE	TOYOTA	TB 85
	ELLIPSE	EXACTER	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 5		
BOUTRY Emmanuel de Ostiches	EHB FLASHEUSE ATWOOD	ATWOOD	TB 86
	RBH FANETTE RESTELL	RESTELL	TB 85
	RBH SPLENDOR ATWOOD	ATWOOD	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 1		
BRAGARD Emmanuel de Aubel	Nombre de classifications = 84 : 1		
BROERS-PEUTAT de Gomzé-Andoumont	ANECDOTE DES GRANDS TRIX	VAN GOGH	TB 87
	CHRISTAL DES GRANDS TRIX	LE PLAN	TB 86
	CITRONELLE DES GRANDS TRIX	GOLD CHIP	TB 86
	LUNETTE DES GRANDS TRIX	YORICK	TB 86
	PICASSO DES GRANDS TRIX	VAN GOGH	TB 86
	DIANNE DES GRANDS TRIX	MERIDIAN	TB 85
	NABILLA DES GRANDS TRIX	EMMETT	TB 85
	O MAMA O DES GRANDS TRIX	MOGUL	TB 85

ELEVEUR	Animal (N° de lact)	Père	Note finale
	Nombre de classifications = 84 : 3		
CENTRE DES TECHNOLOGIES AGRONOMIQUES de Strée-lez-Huy	5458	END-STORY	TB 85
CLAREBOUT-DOBBELS Frédéric de Comines	Nombre de classifications = 84 : 1		
CLOOS Jean-Luc de Autelbas	Nombre de classifications = 84 : 2		
CREMER Willy et Angelika de Reuland	Nombre de classifications = 84 : 2		
CREVITS Rik et Florence de Crupet	NELLY DE JASSOGNE	MINCIO	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 7		
DE CLIPPELEIR Bernard et Dominique de Coutisse	G DLH PRIMROSINE ET DE SAINTE BEGGE	BRAXTON	TB 86
	ALEXIA DE SAINTE BEGGE	BRAXTON	TB 85
	AVELYNE DE SAINTE BEGGE	BRAXTON	TB 85
	GDLH PRIMROSALIE DE SAINTE BEGGE	MINCIO	TB 85
	JADE DE SAINTE BEGGE	WINDHAMMER	TB 85
DEBARSY Alphonse de Flamierge	Nombre de classifications = 84 : 3		
	Nombre de classifications = 84 : 2		
DEBOUGNOUX Freddy de Fouron-Saint-Martin	DRILLEE	DEMPSEY (WWS)	TB 85
	DROITE	CLASSIC	TB 85
	DROMADAIRE	CLASSIC	TB 85
	ENGAGEE	ZELGADIS	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 2		
DEKNUDT-GHEQUIERE Yvon de Braine-le-Comte	Nombre de classifications = 84 : 1		
DELIEGE Fabrice et OTTEN Marie de Heyd	Nombre de classifications = 84 : 1		
DELORY Jacques de Chaumont-Gistoux	Nombre de classifications = 84 : 2		
DEPREAY & COTTON G., P. & A.-M. de Aywaille	3659 RENO		TB 86
	Nombre de classifications = 84 : 2		
DEPUYDT Dominique et Laurent de Estinnes-au-Val	CHAMERIE DU RIEU	DESTRY	TB 85
	SIDY DU RIEU	SID	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 3		
DETIFFE Jean, J-Yves et BONAVVENTURE Y. de Wegnez	Nombre de classifications = 84 : 2		
DOCHAIN Soc. Agricole de Les Avins	Nombre de classifications = 84 : 6		

ELEVEUR	Animal (N° de lact)	Père	Note finale
DOURCY Bernard de Lambermont	Nombre de classifications = 84 : 1		
DOURCY Jean-Pierre et TOUSSAINT M-J. de Soiron	Nombre de classifications = 84 : 1		
DOUTRELLOUX Henri et Jean de Marcourt	6750		TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 3		
DUBOIS Philippe de Bois-et-borsu	Nombre de classifications = 84 : 1		
ECOLE PROVINCIALE de Ciney	SATIETE DE ST. QUENTIN	WINDHAMMER	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 6		
FAUVARQUE Etienne de Cambrai-St-Vincent	ALH DAPHNE	AL	TB 85
	IMAGEE DE L'HERBAGERE	MASCALESE	TB 85
Ferme de Pierreux GPL de Bombaye	Nombre de classifications = 84 : 4		
FONTAINE J-P. et BONHOMME F. de Rouvres	IPSY DE WARNOUMONT	ACME	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 5		
FRIPPIAT Albert et Olivier de Natoye	Nombre de classifications = 84 : 1		
GARDIN Eric de Beausaint	Nombre de classifications = 84 : 4		
GENTEN Walter und Jean-Marie de Meyrode	0722	BRAXTON	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 2		
GEORGES Fabien de Trois-Ponts	Nombre de classifications = 84 : 2		
GEORIS Jean-Claude et YSEBAERT Genev. de Bomal-sur-Ourthe	Nombre de classifications = 84 : 1		
GEORIS-DEFECHEREUX et Fils Ass. de Aywaille	Nombre de classifications = 84 : 1		
GILLIQUET Guy & DUMONT A M de Soiron	FALLIWOOD	TOSCANO (GGI)	TB 86
	FANDWINA	GOLDWYN	TB 86
	GERDA	WINDBROOK	TB 86
	GERTRUDE	FEVER	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 6		
GRESSE Joël de Gouvy	Nombre de classifications = 84 : 2		
HAGELSTEIN-LOCHT François de Lontzen	6168 De la Honien	ARTES	TB 85
	6182 De la Honien	FEVER	TB 85
	6189 De la Honien	WINDBROOK	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 3		
HEIDERSCHEID J-P. J. et FELTEN M. de Gouvy	FICUS		TB 87
	ELIA	ELECTRON	TB 86
	YOLANDA	HVEZDA	TB 86

ELEVEUR	Animal (N° de lact)	Père	Note finale
	LILA	ALEXANDER	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 2		
HEINEN Ludwig und Andreas de Bütgenbach	SILVANA	MONREAL	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 4		
HERBAGERE-MOUREAUX de Flavion	HABATA DE L'HERBAGERE	SID	TB 88
	HARVARICE DE L'HERBAGERE	DENZEL	TB 87
	BEL BERRYHILL TERRY	BERRYHILL	TB 86
	HOTESSE DE L'HERBAGERE	STANLEYCUP	TB 86
	INCONNUE DE L'HERBAGERE	LAUTHORITY	TB 86
	EXQUISE DES GRANDS TRIX	AZUR RED	TB 85
	HARMONICA DES GRANDS TRIX	YORICK	TB 85
	HAZELLE	MASCALESE	TB 85
	HERBEUSE DE L'HERBAGERE	LAUTHORITY	TB 85
	HERITAGE ET DE L'HERBAGERE	WINDBROOK	TB 85
HERMANN Johnny de Faymonville	HUT	ARTES	TB 85
	IDENTITE DE L'HERBAGERE	WINDBROOK	TB 85
	IMITABLE DE L'HERBAGERE	ALCHEMY	TB 85
	IMITEE DE L'HERBAGERE	ARTES	TB 85
	IMPREVUE DE L'HERBAGERE	MASCALESE	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 12		
HEYDENDAL G.P.L. de Aubel	ALINE DU PAYS D'AUBEL	DEMPSEY (WWS)	TB 87
	CADDIE DU PAYS D'AUBEL	FEVER	TB 86
	BELLA DU PAYS D'AUBEL	ARTES	TB 85
	CANAILLE DU PAYS D'AUBEL	SUDAN	TB 85
	CHAMPIONNE DU PAYS D'AUBEL	BRAWLER	TB 85
	CHANEL DU PAYS D'AUBEL	NUMERO UNO	TB 85
	CHARLOTTE DU PAYS D'AUBEL	BRAWLER	TB 85
	CHARMEUSE DU PAYS D'AUBEL	HEFTY	TB 85
	COMTESSE DU PAYS D'AUBEL	WINDBROOK	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 5		

ELEVEUR	Animal (N° de lact)	Père	Note finale
HICK HICK Hubert de Lontzen	Nombre de classifications = 84 : 4		
HOGGE Albert, François et Benoît de Baronneville	1974 DES TROIS MERLETTES	ARDEN	TB 85
	CHIPIE DES TROIS MERLETTES	GRENADE	TB 85
	ROSE DES TROIS MERLETTES	SANCHEZ	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 9		
HOGGE Pierre-Yves de Saint-André	6009	MICKEY	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 3		
HORCHEM-LEMAIRE Gert de Waimes	Nombre de classifications = 84 : 1		
Houben Josine de Hombourg	9829		TB 86
HOUSSA Jean-François de Xhoris	9753	WINDHAMMER	TB 86
	9787	YORICK	TB 86
	8755	EXTREME (ALTA)	TB 85
	9775	DEMPSEY (WWS)	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 4		
JAAQUES Edmond de Arlon	Nombre de classifications = 84 : 1		
JANSSEN Daniel de Walhorn	0203	SANCHEZ	TB 86
	0211	NUMERO UNO	TB 85
	1118	JORDAN-GILLETTE	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 5		
JONETTE Guy, Florence et BOUVY Claire de Ruette	Nombre de classifications = 84 : 4		
JOYE Frédéric de Somme-Leuze	8634		TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 3		
KELLER Marc de Eynatten	FLOCKE VON HOF STEIN	MORAZAN	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 2		
LAMBOT Martine et THIRY Sébastien de Sohier	ARABIE DE RONCHEURY	ROZALTON	TB 86
	DEVINETTE DE RONCHEURY	LE BOLTON DE MARGOUYET	TB 86
	LISELINE DE RONCHEURY	LE BOLTON DE MARGOUYET	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 1		
LEBOUTTE Pierre et Quentin de Verlée	GDLH PRINCESSE ET DE CHANTRINE	BRADNICK	TB 86
	Nombre de classifications = 84 : 2		
LEGRAUD Christian et Julien de Rendeux	Nombre de classifications = 84 : 5		
LEONARD Thierry de Gedinne	EGLANTINE DE GEDINNE	WINDBROOK	TB 85

ELEVEUR	Animal (N° de lact)	Père	Note finale
	FACETTE DE GEDINNE	FEVER	TB 85
	FANTAISIE DE GEDINNE	DEMPSEY (WWS)	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 2		
LEROUX Raphael de Bra	MOUTARDE	MIGATOR	TB 85
	SALVIA	SHOTTE	TB 85
	SAMBA	SHOTTE	TB 85
	STEVIA	SHOTTE	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 4		
LONEUX Pierre de Tohogne	Nombre de classifications = 84 : 2		
LOOZEN Robert de Charneux	INTERET DE FASTRE	SID	TB 85
LUXEN-BONHOMME-BODSON J, C, A, V GPL de Faymonville	WALBURGA-RF D'OL TURQUEIL	MLR RIMINO	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 2		
MARECHAL Pascal de Bende	Nombre de classifications = 84 : 5		
MAUS J., LENTZ H. und MAUS J. M.E.G. de Sankt Vith	6800		TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 3		
MEENS Georges et Guy de Montzen	Nombre de classifications = 84 : 3		
MEUNIER-MOREAU de Morialmé	LOVA MOGUL DES MINIERES	MOGUL	TB 86
	COM. LAUSABEL MOGUL DES MINIERES	MOGUL	TB 85
	MS SUDAN CHARLIZE ET DES MINIERES	SUDAN	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 3		
MEURS Pierre et Frédéric de Obaix	TANIA DU COLOMBIER	SHAME	TB 85
	TEOTI DU COLOMBIER	PEOTI	TB 85
	TERRY DU COLOMBIER	FEVER	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 2		
MICHEL Benoît de Francorchamps	ARTOCHE	ARTES	TB 85
	MAROCK	SHAMROCK	TB 85
	ROSANE	BURNS	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 5		
NEUVILLE Alain de Jalhay	ASTRID DES GEVRAY	ACME	TB 86
	BUBULLE DES GEVRAY	ACME	TB 86
	FRAMBOISE DES GEVRAY		TB 85
	PRECIEUSE DES GEVRAY	GOLDSUN	TB 85
	PUNAISE DES GEVRAY	HIGHLIGHT	TB 85
	SOLINE DES GEVRAY	SHOTTE	TB 85
	TULIPE DES GEVRAY	YORICK	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 5		

ELEVEUR	Animal (N° de lact)	Père	Note finale
NEUVILLE Jean-Louis de Lierneux	7232 DE HAUMONT-HILL	GOLDEN-OAKS ST ALEXANDER ET	TB 87
	7239 DE HAUMONT-HILL	GOLDEN-OAKS ST ALEXANDER ET	TB 87
	7275 DE HAUMONT-HILL	MISTER MAGNETISM ET	TB 87
	6317 DE HAUMONT-HILL	BLACK JACK DE HAUMONT-HILL	TB 87
	7256 DE HAUMONT-HILL	BERRYHILL	TB 87
	6324 DE HAUMONT-HILL	BLACK JACK DE HAUMONT-HILL	TB 87
	HHH DREAMY DE HAUMONT-HILL	RESTELL	TB 87
	6329 DE HAUMONT-HILL	REGANCREST S BRAXTON ET	TB 87
	6308 DE HAUMONT-HILL	GILLETTE WINDBROOK	TB 86
	7260 DE HAUMONT-HILL	BERRYHILL	TB 86
	HHH PRECIEUSE DE HAUMONT-HILL	MR CHASSITY GOLD CHIP ET	TB 86
	7247 DE HAUMONT-HILL	GOLDEN-OAKS ST ALEXANDER ET	TB 86
	7285 DE HAUMONT-HILL	TOC - FARM GOLDSUN ET	TB 86
	7238 DE HAUMONT-HILL	GOLDEN-OAKS ST ALEXANDER ET	TB 86
	QUALITY SILVIE LUILLA ET DE HAUMONT-HILL	VA-EARLY-DAWN SUDAN CRI ET	TB 86
	7204 DE HAUMONT-HILL	MARIO XACOBEO ET TL TV	TB 86
	ZIKIGOLD DE HAUMONT-HILL	MR CHASSITY GOLD CHIP ET	TB 86
	7286 DE HAUMONT-HILL	TOC - FARM GOLDSUN ET	TB 86
NICOLAJE Bruno de Gemmenich	0921 ET	VELTHUIS LET IT SNOW	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 1		
OTTEN Vincent & LEROY Chr. & A.M. GPL de Soumagne	MORGANE	WINDBROOK	TB 86
	LOLITA	JORDAN-GILLETTE	TB 85
	MOLINS	WINDHAMMER	TB 85
	NATACHA	ACME	TB 85
	NENUPHAR	BRAWLER	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 2		
PAQUAY Philippe de Izier	Nombre de classifications = 84 : 1		
	Nombre de classifications = 84 : 2		
PEUTAT Fabrice de Montzen	1705	GOLDBOY	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 2		
PIRET Jacques de Dolembreux	Nombre de classifications = 84 : 2		

ELEVEUR	Animal (N° de lact)	Père	Note finale
PLAINCHAMP J-M, J. et HANUS C. Ass. de Bellefontaine (Lux.)	Nombre de classifications = 84 : 5		
PONCIN Jean-Luc et MARCHAL Sonia de Rendeux	Nombre de classifications = 84 : 2		
PONTHIER Alain de Sprimont	ANNIE	GOLDSUN	TB 87
	KATY	DEMPSEY (WWS)	TB 87
	BARTHE	WINDHAMMER	TB 86
	BICHE	MCCUTCHEN	TB 86
	CARLA	MONREAL	TB 86
	JOLIE	GEGE	TB 86
	MARLENE	FEVER	TB 86
	MILUPRIDE	DEMPSEY (WWS)	TB 86
	PIERETTE	MCCUTCHEN	TB 86
	3312	NUMERO UNO	TB 85
	BERTHA	LEXOR	TB 85
	BIQUETTE	MONREAL	TB 85
	FABY	EPIC	TB 85
	GENIALE	EPIC	TB 85
	JENNY	JORDAN-GILLETTE	TB 85
	JULIE	GEGE	TB 85
	KELLY	BRAWLER	TB 85
	LOULOU	NUMERO UNO	TB 85
	MARINE	EPIC	TB 85
PUSSEMIER Eddy et Jonas de Ophain-Bois-Seigneur	Nombre de classifications = 84 : 2		
	SHIPPIE DE BOIS SEIGNEUR	GOLD CHIP	TB 86
	EXPLOITEE DE BOIS SEIGNEUR	EXPLODE	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 3		
QUIRYNEN Jacques de Amonines	Nombre de classifications = 84 : 5		
REUL-VONCKEN Hans & Alexander de Raeren	Nombre de classifications = 84 : 3		
ROELENS Alain de Guignies	Nombre de classifications = 84 : 1		
ROUXHET Etienne et VIERSET Véroniq de Izier	2645 DU BEL' OZO	MONREAL	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 2		
ROYEN EXPLOITATION AGR. S.P.R.L de Clermont (Lg.)	Nombre de classifications = 84 : 2		
SANDERS Luc de Franchimont	NAGEOIRE	ZANDOU ROCCAFAR	TB 86
	NOCTURNE	ZANDOU ROCCAFAR	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 2		
SCHILLINGS Jules et Marielle de Fouron-le-Comte	Nombre de classifications = 84 : 4		
SCHWEYEN Cornel de Sankt Vith	1951	DELETE	TB 86
	4269	SHOWTIME	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 1		

ELEVEUR	Animal (N° de lact)	Père	Note finale
SIMONS Eddy de Teuven	MAGALI	BRAXTON	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 1		
SIZAIRE Jean-Marc et Raymond de Habay-la-Vieille	Nombre de classifications = 84 : 1		
SNAUWAERT Marc de Falaën	IDYLLE DES AUJES	RESTELL	TB 86
	IMPOLIE DES AUJES	GOLDSUN	TB 86
	HAWAIIENNE DES AUJES	WINDHAMMER	TB 85
	HUETTE DES AUJES	WINDBROOK	TB 85
	HUMIDE DES AUJES	ARTES	TB 85
	HYENE DES AUJES	ARTES	TB 85
	HYGIENE DES AUJES	BOLTON	TB 85
	INAUGUREE DES AUJES	ARTES	TB 85
	ISSUE DES AUJES	ARTES	TB 85
SPEETJENS Philippe de Teuven	Nombre de classifications = 84 : 8		
	Nombre de classifications = 84 : 1		
STAS SCHILLINGS Marc de Aubel	FANTASIE DU GRAND TEN ELSEN	CASTARD TEMPLE	TB 86
	MAJESTE DU GRAND TEN ELSEN	CASTARD TEMPLE	TB 86
	BARAKA DU GRAND TEN ELSEN	RALSTORM	TB 85
	CLEMENCE DU GRAND TEN ELSEN	BERRYHILL	TB 85
	GALIPETTE DU GRAND TEN ELSEN	KROWN	TB 85
	PAPILLOTE DU GRAND TEN ELSEN	TEE OFF	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 8		
STEYNS Hubert&CORMAN Hild. de Lontzen	Nombre de classifications = 84 : 1		
TAETER Guy de Eynatten	Nombre de classifications = 84 : 2		
THUNUS Freddy de Robertville	3711	BRAXTON	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 3		
VAN WISSEN Roger de Bilstain	Nombre de classifications = 84 : 1		
VANAKEN de Sprimont	0033	MUGET DU LOUP	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 2		
VANDENBERGHE Michael et Christophe de Obigies	MILIONE ELEVAGE DE L'EPINE	ATTITUDE RED	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 5		
VANDENBUSSCHE S. Agr. de Tintigny	Nombre de classifications = 84 : 4		
VANWYNBERGHE Luc de Villers-aux-Tours	5375 DU FECHER	WINDHAMMER	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 3		
VEITHEN Bernard de Amel	Nombre de classifications = 84 : 2		

ELEVEUR	Animal (N° de lact)	Père	Note finale
WINDELs Jean-Philippe de Melles	A-L-H BELLA	DEMPSEY (WWS)	TB 86
	HEXE CALIBRATE DE GENTISSART	CALIBRATE	TB 85
	SUZY GOLD DE LA CAPELLERIE	GOLD CHIP	TB 85
	Nombre de classifications = 84 : 1		
XHONNEUX Jean-Pierre de Neufchâteau (Lg.)	Nombre de classifications = 84 : 1		

PRIMIPARES - RED HOLSTEIN

ELEVEUR	Animal (N° de lact)	Père	Note finale
ANDRE Nicolas de Grandmenil	Nombre de classifications= 84 : 1		
BLACK COW S.P.R.L. de Basse-Bodeux	Nombre de classifications= 84 : 1		
BONAVVENTURE Eddy de Baelen (Lg.)	TALYA	JORCK ET	TB 85
BONIVER Cédric de Theux	DUPE	1894	TB 86
	CALORIE	DURHAM RED	TB 85
	CAVALIERE	ATTITUDE RED	TB 85
	COPINE	ATTITUDE RED	TB 85
	DUCASSE	SECURE RED	TB 85
	Nombre de classifications= 84 : 2		
BOUTRY Emmanuel de Ostiches	EHB FILOUSE RED	SECURE RED	TB 85
BROERS-PEUTAT de Gomzé-Andoumont	ENERGIE RED DES GRANDS TRIX	MR TOP	TB 87
	CARAMBA RED DES GRANDS TRIX	ACME	TB 85
	DANCE RED DES GRANDS TRIX	AMOR RED	TB 85
	JOJOMANIA RED DES GRANDS TRIX	JORCK	TB 85
	TOPLESS RED DES GRANDS TRIX	MR TOP	TB 85
	Nombre de classifications= 84 : 3		
	DEBOUGNOUX Freddy de Fouron-Saint-Martin	DOCILE	MARINE RED
DEPREAY & COTTON G., P. & A.-M. de Aywaille	Nombre de classifications= 84 : 1		
DIFFELS Paul de Welkenraedt	Nombre de classifications= 84 : 1		
FRANCOIS Benoît de Champion	Nombre de classifications= 84 : 2		

ELEVEUR	Animal (N° de lact)	Père	Note finale
HAHN Jacques und Francis de Thommen	Nombre de classifications= 84 : 1		
HEINEN Ludwig und Andreas de Bütgenbach	Nombre de classifications= 84 : 1		
HERBAGERE-MOUREAUX de Flavion	HACHUREE DE L'HERBAGERE	DESTRY	TB 87
	TENDRESSE RED DES GRANDS TRIX	LADD P	TB 85
HERMANN Johnny de Faymonville	0018	7075	TB 86
	Nombre de classifications= 84 : 2		
HORCHEM-LEMAIRE Gert de Waimes	Nombre de classifications= 84 : 1		
KRINGS Léo de Bütgenbach	3702	JOTAN	TB 85
	Nombre de classifications= 84 : 1		
LANGER Bruno de Elsenborn	Nombre de classifications= 84 : 1		
LEGRAUD Christian et Julien de Rendeux	3393 DE LA CROIX DE GENES	JOTAN	TB 85
LOOZEN Robert de Charneux	ELEGANTE DE FASTRE	JOTAN	TB 86
LUXEN-BONHOMME-BODSON J, C, A, V GPL de Faymonville	Nombre de classifications= 84 : 3		
NEUVILLE Jean-Louis de Lierneux	7297 DE HAUMONT-HILL	KHW ELM-PARK ACME ET	TB 85
VEITHEN Bernard de Amel	Nombre de classifications= 84 : 1		

En insérant votre publicité dans
Wallonie Elevages, vous avez la garantie :

- d'être publié dans l'unique mensuel wallon dédié exclusivement aux domaines bovin, porcin, ovin et caprin;
- de bénéficier de la notoriété d'un magazine édité depuis plus de 50 ans pour le bovin et depuis plus d'1 an pour les autres espèces;
- de vous inscrire dans un magazine qui suit l'actualité des secteurs au niveau belge et international et qui se caractérise tant par son aspect graphique que par son excellent niveau technique et ses approches pratiques (reportages en ferme, témoignages d'acteurs de terrain, ...);
- ...

Contact publicité - Denis Evrard -
+ 32 (0)497 416 386 - devrard@awenet.be

TAUREAUX LES PLUS RÉGULIERS

Pluripares

Sur base des classifications des 2^{èmes} lactations et plus, d'octobre à décembre 2015, sur des filles classifiées TB 85 points et plus :

- Holstein : 1^{er}) SHOTTLE , 2^{ème}) SANCHEZ, 3^{ème}) WINDBROOK;
- Red Holstein : 1^{er}) DURHAM RED, 2^{ème}) JET RED (ABS), 3^{ème}) JERUDO RED.

Primipares

Sur base des classifications de 1^{ère} lactation d'octobre à décembre 2015 sur des filles classifiées TB 84 points et plus :

- Holstein : 1^{er}) FEVER, 2^{ème}) WINDBROOK, 3^{ème}) ARTES;
- Red Holstein : 1^{er}) JOTAN, 2^{ème}) ATTITUDE RED.



awé
association wallonne
de l'élevage



Pour plus d'infos,
contactez le Service Informatique : 083/23.06.39
www.awenet.be

INFORMATIQUE 



ASSOCIATION EUROPÉENNE DES VOLAILLES RURALES(ERPA)



Les actions en faveur des volailles plein air

A l'occasion de son assemblée générale et de sa neuvième année d'existence, ERPA a réuni ses membres à Bucarest. Ces rencontres annuelles sont l'occasion de démontrer la reconnaissance de l'association au niveau européen et de faire état des avancées obtenues. Les sujets qui ont mobilisé l'association en 2016 sont nombreux et concernent à la fois le nouveau projet de règlementation sur l'agriculture biologique, la problématique de l'abattage de proximité, la modification de la réglementation sur les normes de commercialisation des volailles ou encore l'établissement d'un critère d'hygiène du procédé en abattoirs pour les *Campylobacter*. L'asbl Services opérationnels du Collège des Producteurs (SoCoPro asbl) est membre d'ERPA.

C. Colot, Collège des Producteurs



Active à la fois en chair et en ponte, ERPA est constituée de membres français, belges, espagnols, italiens, grecs, hongrois, roumains et tchèques. Il s'agit de sélectionneurs et d'associations représentatives de la production rurale. Elle fonctionne à partir de cotisations, à la fois basées sur des prélèvements via les sélectionneurs (forfait ou montant par mâle parental) et via les associations (selon le volume de production par pays).

IMPORTANCE DES ACTIONS D'ERPA ET INTÉRÊT DES VOLAILLES RURALES (*) DANS L'UNION EUROPÉENNE

Depuis juillet 2014, ERPA est admise dans les **Groupes de Dialogue Civil** remplaçant les anciens groupes consultatifs. Ces instances appuient la Commission Européenne, en entretenant un dialogue régulier sur toutes les matières relatives à la politique agricole de l'Union Européenne. ERPA adhère spécifiquement aux groupes Productions animales

(viandes de volaille et œufs), Agriculture Biologique et Qualité et Promotion. Il s'agit d'une reconnaissance cruciale pour pouvoir négocier et venir en amont des nouvelles réglementations européennes.

Dans son discours introductif, le Président d'ERPA, Oscar Berlanda, a également souligné l'importance de la production à l'échelle européenne : avec 2,5 millions de reproducteurs, on recense annuellement des ventes de

(*) Les volailles rurales sont des productions et des producteurs très variés, à fois des volailles vendues en vif (poussins de 1 jour, produits finis, volailles démarées) et des volailles vendues prêtes à consommer (indépendants avec petit abattoir ou non, filières organisées (Bio, Label Rouge, IGP, AOP, fermier)). Les souches utilisées sont caractérisées par leur rusticité et leur adaptation à l'élevage en plein air (souches colorées en chair).

400 millions de poussins, 10 millions de pondeuses, 2,5 millions de dindes, 3 millions de canards et 2,5 millions de canards et d'oies. L'ensemble de la filière englobe un chiffre d'affaire de 2 milliards d'euros. De nombreux emplois sont également observés dans les secteurs de l'accouvage, des fabricants d'aliments, de l'élevage, des abattoirs, du commerce, des transporteurs, des équipementiers, des vétérinaires, ... Sur les 7 membres d'ERPA disposant de données, la production de poulets colorés est estimée à 300 millions (France, 153 millions ; Italie, 45 millions; Portugal, 33 millions ; Espagne, 30 millions Hongrie, 30 millions ; Grèce, 7,5 millions ; Belgique, 3 millions), mais ces chiffres doivent être affinés avec l'appui espéré de la Commission Européenne. Un autre message fort du Président a porté sur le besoin d'ouvrir de petits abattoirs à la ferme avec des normes plus adaptées aux productions rurales. En témoigne la demande des consommateurs et la diminution des élevages chez les particuliers. C'est un chantier en cours au sein d'ERPA.

APERÇU DE L'AVICULTURE RURALE ROUMAINE

La Roumanie est membre du réseau via la société Agroland, active depuis près de 20 ans et spécialisée dans la commercialisation de poussins démarrés. Quinze souches différentes sont proposées, ainsi que des aliments et équipements d'élevage. Employant 500 salariés, elle rayonne dans 250 magasins répartis sur le territoire roumain et approvisionne 100.000 familles. En 2015, Le chiffre d'affaire s'est élevé à 22 millions d'Euros. Il y a peu, Agroland a initié une production organisée de poulets, sous la marque « poulet rustique » respectant un cahier des charges semblable à celui du Label Rouge. Le produit a été très bien reçu par la grande surface et les consommateurs, même s'il coûte 3 fois plus cher que le poulet standard. Après plusieurs lots, la production a cependant dû être interrompue, compte tenu de la problématique de l'abattage; les poulets étant caractérisés par une forte hétérogénéité des poids incompatible avec le fonctionnement d'un abattoir industriel. Agroland envisage d'investir prochainement dans un outil



ERPA est reconnue en tant qu'association européenne représentative de son secteur pour participer aux Groupes de Dialogue Civil mis en place en 2014 par la Commission Européenne (DG AGRIF). Il s'agit d'une grande avancée pour pouvoir négocier et venir en amont des nouvelles législations européennes.

adapté aux spécificités de cette production et est convaincue que dans les 10 ans à venir, l'industrie s'adaptera à cette nouvelle tendance des consommateurs désireux de retrouver le goût d'un poulet d'Antan.

Le directeur de l'Autorité Nationale Sanitaire Vétérinaire et pour la Sécurité des Aliments de Roumanie (ANSVASA), Marian Pintur, présent à cette occasion, a souligné l'intérêt et sa promesse de soutenir le développement des volailles rurales. Plus de 50 % de la population roumaine vit en effet en milieu rural. Ce mode de production est encore au début de son développement ; la production de type professionnel en aviculture étant pilotée par le modèle lié à la production standard. Notons toutefois que l'élevage des poules pondeuses dans les systèmes alternatifs se développe depuis l'instauration de la législation européenne liée au marquage des œufs. Pour l'autorité roumaine, l'amélioration du bien-être animal constitue un plus à la fois pour les animaux et les agriculteurs. Les coûts

de production sont amortis sur le long terme, via une diminution des maladies et l'amélioration de la productivité et de la qualité des produits.

BILAN DE L'ANNÉE

Le bilan de l'année a été dressé par Marie Guyot, secrétaire générale d'ERPA. Elle a, au préalable, rappelé l'origine de la création de l'association, à savoir fédérer les acteurs européens des volailles plein air au lendemain de l'épisode 2006 de grippe aviaire. En effet, celle-ci a bloqué particulièrement la filière européenne des volailles rurales, stigmatisée par le risque lié à l'accès au plein air.

1) Influenza aviaire

Le sujet est compliqué, au vu de la situation française actuelle. ERPA plaide pour ne pas stigmatiser les volailles plein air, issues de souches rustiques, avec des densités faibles d'élevage et des mesures de biosécurité sérieuses. ERPA milite pour que le confinement ne soit pas systématique. Dans ce

cadre, la DG Santé de la Commission Européenne a été rencontrée à plusieurs reprises. ERPA a également programmé la mise en place d'un groupe de travail dans le cadre de l'élaboration de bases communes de biosécurité.

2) Projet de nouveau règlement sur l'agriculture biologique

Plusieurs points problématiques ont été relayés par ERPA qui plaide pour : une limitation de la taille d'élevage, l'usage de souches à croissance lente (minimum 70 jours d'élevage et pas au-delà de 35 grammes de gain quotidien moyen), le recours à des reproductrices non biologiques pour préserver la biodiversité, l'accès non obligatoire des parcours pour les poulettes futures pondeuses et les reproducteurs, une alimentation bio tenant compte des contraintes techniques et des possibilités réelles d'approvisionnement actuel, l'origine de l'alimentation bio. Une grande avancée a été obtenue au niveau des reproductrices. L'épointage pourra également continuer.

3) Abattoirs de proximité

Dans le cadre de la révision du règlement relatif aux contrôles officiels, dont l'objectif est notamment de simplifier l'ensemble du système de contrôles officiels tout au long de la chaîne agroalimentaire, le point sur l'obligation de la présence de vétérinaires en abattoirs est très discuté entre le Conseil et le Parlement européen. ERPA demande une flexibilité pour les petits abattoirs avec la possibilité d'inspections par des personnes formées et sous la responsabilité des vétérinaires dans des conditions encadrées.

4) Normes de commercialisation des viandes de volailles

Celles-ci sont en cours de modification dans le cadre de l'instauration de l'OCM unique. ERPA estime important de se positionner, car cette réglementation constitue la seule possibilité pour l'étiquetage des modes d'élevage et contribue à ne pas engendrer la confusion chez les consommateurs. Dans ce cadre, ERPA intervient à différents niveaux : Groupe de Dialogue

Civil, Compassion in world farming (organisation internationale CIWF) qui a fait une proposition d'étiquetage obligatoire en poulet de chair, conseillers du Commissaire en charge de l'agriculture.

5) Etablissement d'un critère d'hygiène du procédé en abattoirs pour les *Campylobacter*

Campylobacter est une bactérie constituant un hôte naturel des volailles. Elle est à l'origine de la première toxiinfection alimentaire dans l'Union Européenne. Il est actuellement impossible d'éradiquer les contaminations en élevage. Les seuls moyens de lutte reposent sur la diminution du taux de contaminations sur les carcasses et l'éducation du consommateur. ERPA s'oppose au soutien de la Commission Européenne à l'acide peroxyacétique pour la désinfection des carcasses, car cette méthode irait à l'encontre des pratiques de prévention européennes. Par ailleurs, le critère proposé par la Commission Européenne est trop strict et irréalisable

tant qu'on n'a pas mené des études plus poussées pour limiter le portage des volailles. ERPA a à cet effet rencontré la DG Santé fin d'année dernière, et suivra attentivement ce dossier en 2016.

6) Traçabilité des volailles vivantes

Dans le cadre du projet de la nouvelle loi de santé animale qui a fait l'objet d'un accord entre le Parlement et le Conseil, une opportunité est ouverte

pour simplifier les procédures de traçabilité, notamment pour la vente aux particuliers, pour lesquels des systèmes d'enregistrement compliqués sont demandés dans certains Etats-Membres. ERPA travaillera sur ce projet de simplification dans le cadre de la rédaction à partir de 2017 des actes secondaires de la loi de santé animale.

Table-ronde animée par Agnès Laszczyk (consultante pour ERPA) : « L'aviculture rurale : un soutien pour l'agriculture familiale en Europe »

Le constat est clair. En 10 ans, on a assisté à une disparition inquiétante des exploitations agricoles en Europe : de moins 14 % à 40 % (-31 % en Belgique). Une forte disparité est néanmoins observée entre pays. Au départ porté par les femmes, ce modèle constitue aujourd'hui le revenu principal pour certaines exploitations. Il concourt au maintien d'une agriculture familiale via une taille limitée d'élevage, l'utilisation de souches rustiques, des systèmes d'élevage extensifs et des produits qualitatifs.

Les différents acteurs présents à la table-ronde étaient invités à débattre de l'intérêt de soutenir ces modèles de production. Pour Auxtin Ortiz du **Forum Rural Mondial** (présentation à distance par vidéo), dont l'objectif est de promouvoir l'agriculture familiale, 70 % des aliments sont produits à l'échelle mondiale par des fermes familiales. Ce modèle, générateur d'emplois, constitue un moyen de lutte



Plusieurs dossiers importants pour les volailles rurales sont sur la table au niveau européen. ERPA s'est notamment très fort mobilisée sur le nouveau projet de réglementation biologique. Elle est parvenue à plaider contre l'imposition des volailles reproductrices bio. Elle continuera à se mobiliser en 2016. Un trilogue entre Parlement, Conseil et Commission Européenne est en cours.

efficace contre la pauvreté et participe au maintien de la biodiversité locale. Par ses campagnes menées depuis 2008, l'association est parvenue à ce que les Nations-Unies déclarent 2014, année de l'agriculture familiale. Cette initiative a permis des avancées importantes, par exemple, au Paraguay qui, suite à cela, a promulgué une loi pour l'accès à la terre des petits agriculteurs, ou encore, en Colombie, où un programme spécifique pour promouvoir les fermes familiales a été mis en place. Le Forum Rural Mondial se mobilise pour mettre en œuvre pendant les 10 années à venir une nouvelle campagne, afin de poursuivre les avancées et les consolider. Dans ce cadre, il s'intéressera aussi à la qualité des produits et des productions aux niveaux national et régional.

La FAO milite fortement pour développer de petites fermes commercialisant en direct leur production. L'agriculture familiale implique la population rurale dans des activités multiples et est essentielle pour diminuer l'urbanisation au niveau mondial et orienter la population vers les zones rurales. Tibor Szűcs explique qu'en Roumanie, la FAO développe un programme d'amélioration des fermes familiales détenant des volailles, au travers de trois systèmes d'élevage (système libre-version nomade, système plein air, système semi-commercial). Dans les zones de conflits, la place de la volaille rurale est également importante et devient parfois la seule source de revenu, vu les pertes d'emplois à l'extérieur. Un autre cheval de bataille de la FAO concerne la conservation du matériel génétique et des pratiques à développer pour assurer la durabilité de l'aviculture. Plus de diversité génétique aide à lutter contre le réchauffement global de la planète.

A la suite de cette intervention, Jose-Carlos Terraz, président d'**Avialter et vice-président d'ERPA**, est intervenu pour appuyer l'intérêt de la diversité génétique, mais aussi poser la question de la forte industrialisation de l'agriculture européenne, induisant des investissements très élevés dans le chef des agriculteurs. Dès lors, la clé n'est-elle pas de viser la différenciation des produits – en termes de tailles et d'investissements limités des élevages,



Intervenants invités à la table-ronde (de gauche à droite) : Tibor Szűcs (FAO), Veronica Tulpan (Vier Pfoten Romania), Jose-Carlos Terraz (membre espagnol et vice-président d'ERPA).

Les discussions issues de la table-ronde ont mis en évidence la nécessité de concilier le besoin de conservation des races AVEC une activité rentable des sélectionneurs disposant d'outils efficaces ET un étiquetage clair des modes d'élevage sur les produits pour les consommateurs.

de promotion vers la qualité, de valeurs, de culture, de tradition - et transmettre cette différenciation aux consommateurs ? Pour cela, on a **besoin d'un étiquetage clair**, avec des normes de commercialisation y répondant.

Le quatrième acteur invité à la table était l'association de protection des animaux « 4 pattes » (« **Vier Pfoten Romania** »). Veronica Tulpan salue l'UE pour les progrès qu'elle permet en terme de bien-être animal. Cela a été le cas en Roumanie, grâce à la nouvelle législation en pondeuses qui est à l'origine d'une croissance importante des élevages plein air. Elle déplore cependant la frilosité des distributeurs roumains qui ne jouent pas vraiment le jeu, contrairement aux autres pays. Pourtant, le baromètre européen a mis en évidence la demande du consommateur de disposer d'un étiquetage plus clair des produits.

Les débats qui ont suivi ont été alimentés à partir de trois enjeux, à savoir l'importance du développement durable, les exigences économiques des acteurs et le besoin d'un étiquetage des modes d'élevage.

Sur le volet développement durable, Louis Perrault de l'entreprise de sélection SASSO a insisté sur l'importance d'engranger des résultats économiques et commerciaux pour le maintien des races, car cela coûte très cher. Dans le monde, deux sélectionneurs sont actifs

dans la préservation de ce patrimoine génétique (SASSO et HUBBARD). Ils sont Français, car le point de départ est le Label Rouge. Pourtant, la question se pose de « Comment faire pour maintenir toutes les races ! » La FAO est un interlocuteur de taille pour jouer un rôle dans ces programmes de conservation. Pour le moment, les débats sont souvent politiques et pas suffisamment efficaces par rapport au développement d'outils pratiques. La FAO est consciente du besoin de connexion économique, mais elle manque d'exemples. Développer des projets avec les deux sélectionneurs est une voie à étudier.

Pour conserver à la fois ces souches et l'activité économique qui y est associée, développer des relations fortes entre producteurs et consommateurs est nécessaire. **L'étiquetage des modes d'élevage** est directement lié à la durabilité de la production avicole, sous l'angle du maintien de la biodiversité et des revenus.

Enfin, la **définition de l'agriculture familiale** a été discutée, car elle peut être très large et différente selon les modèles de production. ERPA a sa propre manière de l'aborder. Pour Tibor Szűcs, l'important est de s'accorder sur une base commune. Des différenciations par modèle de production ne sont pas incompatibles.



N'oubliez pas de les enregistrer !

Les biocides sont utilisés afin de lutter contre les organismes dommageables (animaux, plantes, micro-organismes ...) ou prévenir les dégâts de ceux-ci. Très souvent certains produits phytopharmaceutiques, médicaments vétérinaires et produits de nettoyage peuvent être confondus et assimilés à un usage biocide. Pour mieux les reconnaître, il faut s'intéresser à l'usage mentionné sur son étiquette. Cet usage va déterminer sa classification et in fine ses conditions de mise sur le marché. Les produits phytopharmaceutiques concernent les produits appliqués sur les cultures et les récoltes. Pour vous aider, une liste des produits phytopharmaceutiques est disponible sur phytoweb (<http://www.phytoweb.fgov.be>)

« Tout produit présenté comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard d'une maladie animale ou destiné à restaurer, corriger ou modifier des fonctions physiologiques chez l'animal est un médicament vétérinaire ».

Une liste des médicaments autorisés est disponible sur le site internet du CBIP (Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique) (<http://www.cbip-vet.be>).

F. Gastiny

PRINCIPAUX USAGES BIOCIDES EN ÉLEVAGE

Biocides de type 3 : désinfectants pour l'hygiène vétérinaire

Ils comprennent une large gamme de produits désinfectants destinés à l'hygiène vétérinaire mais ils ne concernent pas les médicaments. Les produits destinés à soigner un animal sont exclus ainsi que les produits destinés à prévenir une infection.

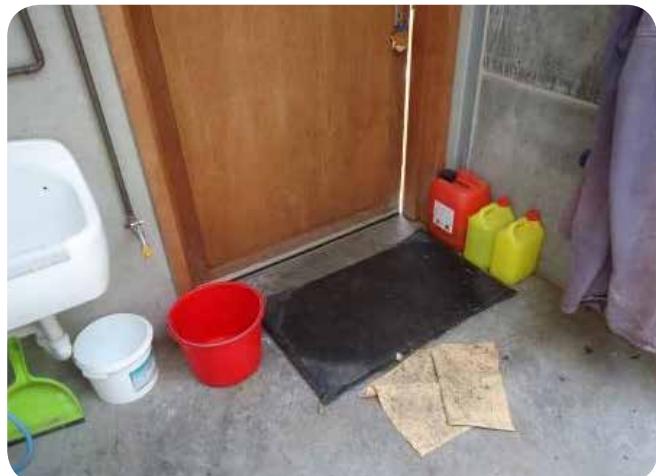
Leurs usages peuvent être destinés à la désinfection des locaux et du matériel d'élevage qui n'est pas en contact avec des denrées alimentaires ou directement avec l'eau de boisson des animaux. Ces biocides sont utilisés en plus grande quantité dans l'élevage intensif (p. ex. poulailler) afin d'éviter l'apparition ou la propagation de maladies. La sortie d'un lot d'animaux est suivie par une désinfection des installations et des surfaces d'élevage avant l'arrivée du lot suivant.

Ces produits sont également utilisés dans les élevages afin de protéger l'exploitation des maladies provenant de l'extérieur. Ils peuvent être utilisés dans

les pédiluves ou dans les rotoluves (destinés à désinfecter les roues des véhicules). Ils servent aussi à la désinfection des moyens de transport des animaux.

Enfin, l'usage de biocides de type 3 concerne encore les produits destinés aux soins des trayons du pis et des pieds des animaux dont l'étiquette mentionne un effet désinfectant ou décontaminant.

Par contre, les désinfectants utilisés contre les mammites (mentionnant clairement sur l'étiquette l'action préventive contre les mammites) sont considérés comme des médicaments vétérinaires.



On retrouve parmi ces produits une gamme de désinfectants pouvant contenir les substances actives à base de formol, glutaraldéhyde, ammonium quaternaire, acide péracétique, peroxyde d'hydrogène ...

Le formaldéhyde n'est encore autorisé que s'il est en association avec d'autres matières actives (le glutaraldéhyde). L'usage du formol pur (notamment en thermonébulisation) est interdit à cause notamment de la dangerosité de l'application. Ce produit est corrosif, toxique par inhalation et cancérogène.

A noter également que les produits de nettoyage des sols, surfaces, équipements d'élevage, ... qui ne mentionnent pas sur l'étiquette une propriété «désinfectante», « décontaminante », « antimicrobienne » ou autres mentions similaires, ne sont pas des biocides. Ils sont considérés comme des détergents.

Biocides de type 4 : désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires

C'est une large gamme de produits destinés à désinfecter les surfaces en contact avec les denrées alimentaires destinées aux humains ou aux animaux.

Ces produits sont utilisés en grande quantité pour désinfecter les équipements laitiers (p. ex. les lactoducs, tanks à lait, machine à traire, ...). L'hypochlorite de sodium est le désinfectant le plus largement utilisé. Son usage requiert quelques précautions. Ce produit provoque des brûlures sur la peau et peut entraîner

de graves lésions oculaires. Il peut également provoquer un dégagement nocif et très irritant de chlore gazeux si le produit est exposé à la chaleur ou est mélangé avec un autre produit.

blocs déposés aux endroits de passage des rongeurs.

Biocides de type 18 : produits de lutte contre les arthropodes



Ce sont essentiellement des produits destinés à lutter la prolifération des insectes dans les bâtiments et ses abords, les installations d'élevage ... (pas dans les cultures ni les lieux de stockage des denrées).

Ils peuvent se présenter sous forme d'appât en granulés, sous forme de liquide à badigeonner ou à pulvériser sur un support solide ou les murs des étables. Ils peuvent également être employés par pulvérisation des fosses à lisier ou sur les fumiers afin de lutter contre les larves d'insectes qui s'y développent.

Certains produits peuvent être appliqués sur le dos des animaux mis en prairie pour lutter contre les insectes adultes. Cependant, les produits insecticides utilisés contre les arthropodes qui parasitent les animaux sont considérés comme des produits à usage vétérinaire. Ces produits vétérinaires sont utilisés contre les larves qui se développent sous la peau des animaux ou les acariens (p. ex : galles, poux ...).

AUTRES BIOCIDES

Biocides de type 1 : désinfectants destinés à l'hygiène humaine

Ce sont les produits comme les gels ou certains savons destinés à désinfecter les mains.

Biocides de type 2 : désinfectants non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Ce sont les produits utilisés pour désinfecter les eaux de piscines, les surfaces (sols, murs ...) et les matériaux qui ne sont pas utilisés en contact direct avec les denrées alimentaires ou les animaux.



Ce sont les produits destinés à lutter contre les rongeurs (rats, souris ...) dans les bâtiments ou ses abords (pas dans les cultures ni les lieux de stockage des denrées).

Ils peuvent être utilisés sous forme d'appâts sur grains ou en

Biocides de type 8 : produits de protection du bois

Ce sont les produits destinés à protéger le bois des attaques des organismes nuisibles.

Biocides de type 10 : produits de protection des matériaux de construction

Ce sont les produits destinés à traiter les ouvrages de maçonnerie. Ils sont utilisés afin de lutter contre les mousses et algues responsables du verdissement des maçonneries, terrasses et toitures.

LISTE DES BIOCIDES

Il est nécessaire d'utiliser les biocides autorisés en Belgique. Chacun est identifiable grâce à son numéro unique d'autorisation mentionné sur l'étiquette.

Une liste des biocides autorisés est disponible, via le site internet : www.biocide.be.

Enregistrement

A partir du 20 mai, tous les utilisateurs et vendeurs de biocides du circuit restreint (destiné aux professionnels) devront s'enregistrer et enregistrer les ventes, achats et usages.

Les principaux produits concernés par cet enregistrement sont les désinfectants étiquetés corrosifs.

Les autres biocides qui ne sont pas concernés par le circuit restreint ne sont pas impliqués dans l'enregistrement. L'enregistrement se fait par le site internet www.biocide.be, il prévoit :

1. L'enregistrement obligatoire des vendeurs et utilisateurs à partir du 20 mai 2016 ;
2. Pour les vendeurs, un enregistrement trimestriel

des ventes et achats réalisés ; Le premier enregistrement obligatoire devra être réalisé afin d'encoder les données du 2e trimestre (avril, mai, juin 2016). En fin de chaque trimestre, un délai de 6 semaines sera laissé aux vendeurs afin de réaliser cette démarche administrative.

3. Pour les utilisateurs, un enregistrement annuel des volumes des produits achetés et utilisés.

Le premier enregistrement obligatoire devra être réalisé afin d'encoder les données de 2016. Au 1er janvier 2017, un délai de 6 semaines sera laissé aux utilisateurs afin de réaliser cette démarche administrative.

**Frédéric Gastiny, Coordinateur
PreventAgri
065/61.13.70
info@preventagri.be - <http://www.secteursverts.be>**

Comment identifier les biocides du circuit restreint ?

Pour obtenir les détails concernant l'usage des produits, il faut toujours se référer à l'étiquette. Cependant, elle ne mentionne pas l'appartenance ou non au circuit restreint.

Pour les reconnaître, il faut donc :

- se référer au vendeur ;
- ou consulter la liste des biocides sur www.biocide.be.

PREVENTAGRI PEUT VOUS AIDER DANS VOTRE DÉMARCHE DE PRÉVENTION. CE SERVICE RÉALISE À VOTRE DEMANDE, GRATUITEMENT ET CONFIDENTIELLEMENT, UNE VISITE DE VOS LIEUX DE TRAVAIL ET VOUS APORTE DES CONSEILS PERSONNALISÉS SUR LA SÉCURITÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL AU SEIN DE VOTRE ENTREPRISE.

« Parlons-en aujourd'hui pour votre travail de demain ».

The screenshot shows the official Belgian government website for environmental protection. The page is titled 'Liste des biocides autorisés et marché belge'. It features a sidebar with links to 'Généralités', 'Liste des biocides autorisés', 'Professionnels', 'Circuit restreint', 'Usage durable', 'Indicateurs', and 'FAQ'. The main content area displays a table with columns for 'Nom du fabricant', 'Type de produit - Produit', 'Désignation', 'Désignation', 'Désignation', 'Désignation', 'Désignation', 'Désignation', 'Désignation', and 'Désignation'. A note at the bottom states: 'Les produits arrivés à échéance au 14/05/2014 ont été prolongés automatiquement par notre système informatique. Si vous avez des questions avec cette nouvelle date de fin d'autorisation, veuillez envoyer un mail à info.biocide@environment.belgium.be'.



LES VACHES ETOILES HOLSTEIN



Bilan 2015

Les étoiles sont été attribuées annuellement aux vaches qui s'illustrent à travers leur descendance femelle au niveau production et morphologie. Cette initiative vise à mettre en avant la notion de familles de vaches.

Le Herd-Book Holstein

Principe

Pour rappel, le principe d'attribution des étoiles est basé sur celui en vigueur au Canada, à la différence que seules les descendantes femelles apportent des points dans le système wallon.

Pour devenir une « Vache Étoile », une mère doit **avoir au minimum deux filles** qui apportent des points. La descendance femelle doit recevoir au moins un point **à la fois** pour la **production** et la **conformation** afin d'ajouter des points « Vache Étoile » à sa mère.

Seule une descendante avec un niveau de **pureté** d'au moins **75 %** peut apporter des points à sa mère. Seules les descendantes (y compris les vaches

issues d'embryons) sous contrôle de performance nées en Wallonie apportent des points. A titre d'information, le nombre d'embryons ayant apporté des points est toujours précisé. L'attribution des points est présentée de manière détaillée sur le site internet de l'awé (www.awenet.be), dans la rubrique Lait/Autres/Vaches étoiles Holstein.

Pour rappel, une vache reçoit une étoile chaque fois que sa descendance apporte cinq points. Les vaches peuvent recevoir des étoiles à titre posthume. Une fois que le certificat est imprimé, la vache ne peut perdre l'étoile obtenue. Les vaches qui accumulent les étoiles reçoivent une nouvelle reconnaissance :

- certificat Bronze : 1 étoile,
- certificat Argent : 2 et 3 étoiles,
- certificat d'Or : 4 étoiles ou plus.

Résultats 2015

Vous pouvez trouver la liste complète des vaches étoilées sur le site internet. Par rapport à l'année précédente, 335 vaches s'ajoutent à cette liste. 13 vaches supplémentaires obtiennent un certificat Or (4 étoiles et plus). Elles sont reprises dans le tableau ci-dessous. Une seule est encore vivante à savoir Donna appartenant à Walter et Jean Genten

Nous vous proposons également les 20 éleveurs comptant le plus grand nombre de représentantes étoilées et les 20 taureaux comptant le plus grand nombre de filles étoilées.

Nom	Date naissance	Filles nat.	Filles embr.	Points totaux	Nbre étoiles	Père	Propriétaire	Localité
6433	24/07/2001	3	1	25	5	STADEL	HERMANN Johnny	Faymonville
FLEURETTE	22/10/1994	4		20	4	RELAY ARISE SWD	LEROUX Raphael	Bra
BEL STAR DE MOSTERD	30/07/1999	3		20	4	MAIZEFIELD BELLWOOD-ET	VANDERHEYDEN Daniel	Teuven
NECTARINE	11/11/1999	4		22	4	CAROL PRELUDE MTOTO ET	VANDENBERGHE Michael et	Obigies
FRIEDA	14/03/2000	3		20	4	LUCKY WINEHILL	HEINEN Ludwig und Andre	Bütgenbach
ROSIE DE LA CROIX DE G	08/03/2002	4		23	4	REFUS ET	LEGRAND Christian et Ju	Rendeux
FJORD	26/06/2002	4		22	4	EASTWIEW MEADOWLORD ET	KUNSCH P., D., C. et GO	Arlon
IMMORTELLE DES GRANDS	06/09/2003	4		22	4	STELBRO RADIUS ET	BROERS-PEUTAT	Gomzé-Andoumont
CHRISTINA	22/12/2003	3		20	4	CALBRETT-I H H	BAETEMAN Els	Hanzinne
PAPRIKA	31/01/2004	3		20	4	CALBRETT-I H H	BIEMAR Benoît	Saint-André
3191 DONNA	15/09/2004	4		21	4	EK-OSEEANA ABSOLUTE	GENTEN Walter und Jean-	Meyrode
MIRABELLE	02/11/2004	4		23	4	MANAT ET	MULLENDER-NYSSEN Jean-M	Henri-Chapelle
OCEANE D'HORIMETZ	22/03/2005	4		22	4	TCET LYSTER	FEYS Stéphane	Chièvres

Top 20 des éleveurs ayant le plus de vaches étoilées	
BROERS-PEUTAT	61
JANSSEN Daniel	51
MIESSEN Edwin	48
DEBOUGNOUX Freddy	42
FEYS Stéphane	40
DE CLIPPELEIR Bernard e	39
HEYDENDAL G.P.L.	37
Centre Prov. Liégeois P	36
GEORGES Vincent	36
PONTHIER Alain	35
LE BAILLI-DEVROEDE Ferm	33
PUSSEMIER Eddy et Jonas	31
HERBAGERE-MOUREAUX	29
MEENS Georges et Guy	29
FRAUENKRON Erich et Wil	28
SCHIFFLERS MATHIEU	28
VANAKEN	28
BIEMAR Benoît	27
LAMBOT Martine et THIRY	27
HOGGE Albert, François	26
SCHOUTENDE Daniel, Yvan	26

Top 20 des taureaux ayant le plus de filles étoilées	
STARTMORE RUDOLPH	117
COMESTAR LEE	67
A RONNYBROOK PRELUDE	53
A TOWNSON LINDY ET	44
CALBRETT-I H H	42
MAUGHLIN STORM ET	42
BONATUS	38
CAROL PRELUDE MTOTO ET	34
SKALSUMER SUNNYBOY	31
DUREGAL ASTRE STARBUCK	30
FATAL	30
HANOVERHILL STARBUCK	29
JOCKO BESNE	28
MEADOLAKE JUBLANT ET	27
LONARD	26
BOULET CHARLES ET	25
SILKY GIBSON	25
SABBIONA BOOKIE	24
SHOREMAR JAMES	24
MADAWASKA AEROSTAR	23

L'ÉLEVAGE GENTEN



7 vaches étoilées dont 3191 Donna (4 étoiles)

Parmi les nouvelles vaches qui ont franchi le cap des 4 étoiles en 2015 et obtiennent donc un certificat d'or, 3191 Donna est la seule à être encore en vie. Nous vous proposons un focus que cette vache et sur son élevage.

L. Servais, awé asbl



Jean-Marie est très attentif au confort animal. Au niveau sélection, il opte pour des taureaux qui apportent de la fonctionnalité, de la solidité et une solide capacité d'ingestion.

L'ÉLEVAGE

3191 Donna appartient à Walter et Jean-Marie Genten de Meyerode en région germanophone. La ferme compte 120 vaches et s'étend sur 110 ha.

Les indicateurs du contrôle laitier sont excellents. La moyenne d'étable était de 9.638 kg de lait en 2014. En 2015, elle a chuté à 8.852 litres suite à l'impact de la sécheresse sur la production de fourrages vu le plafond que se fixent les éleveurs au niveau de la distribution

des concentrés. La production viagère est de 26.457 kg de lait (la moyenne du top 25 % des meilleures fermes sous contrôle laitier est de 22.484). L'âge moyen des vaches est de 5 ans et 2 mois (la moyenne du top 25 % des meilleures fermes sous contrôle laitier est de 4 ans 6 mois). La production moyenne par jour de vie est de 14 kg de lait. L'âge moyen au premier vêlage est de 26 mois et l'intervalle vêlage de 416 jours.

Nous suivons le troupeau avec beaucoup d'attention, explique Jean-Marie. La

facilité avec laquelle il a mis le licol aux vaches qui ont été photographiées en témoignait. Logettes creuses paillées, rideaux, ventilateurs, plafonds isolés, les éleveurs sont très attentifs au confort animal. Les vaches taries sont logées dans l'ancienne étable entravée. Au niveau sélection, les éleveurs optent pour des taureaux qui apportent de la fonctionnalité, de la solidité et une solide capacité d'ingestion. Selon Jean-Marie, la réforme est souvent liée à des problèmes d'aplombs majeurs, rarement à des problèmes de fertilité ou de santé mammaire.

LES VACHES ÉTOILÉES

Outre 3191 Donna, l'exploitation compte 6 autres vaches étoilées à savoir Kora, Klaartje (p. Sunny Boy), Kamila (p. Etazon Henderson) et Lida (Strathaire Southwind) (chacune 2 étoiles), ainsi que Heike (p. Franko) et Lava (p. Rudi) (chacune une étoile). Donna est la seule à être toujours en vie.

Agée de 14 ans, Daisy (p. Red Marker), la mère de 3191 Donna est toujours dans l'étable et parfaitement fonctionnelle à l'aube de sa 11ème lactation. Elle a produit 101.688 kg de lait à 4,40 % de MG et 3,29 % de prot en 305 jours en 10 lactations, soit 87.271 kg de lait en 305 jours. Daisy est pointée TB 85. Si elle a franchi nettement le cap des 7.000 litres qu'en 7ème lactation, ses deux dernières lactations étaient supérieures à 13.000 litres. Vu son index lait moins favorable, Daisy a toujours été accouplée avec des taureaux à fort potentiel laitier. Daisy compte plusieurs filles dans le troupeau, dont une Atwood et une Bolton qui sont en début de carrière.

3191 Donna (p. Absolute Lee) est âgée de 12 ans et a produit 106.535 kg de lait à 4,12% de MG et 3,23 % de prot en 8 lactations, soit 90.339 kg de lait en 305 jours. Elle est pointée EX 90. Pour Jean-Marie, il s'agit de la vache modèle du troupeau, une vache très paisible sans problème. En

2006, elle s'était classée seconde de section derrière la championne jeune à Malmédy. On retrouve Ashlyn dans le pedigree d'Absolute Lee, un taureau très améliorateur au niveau morphologie.

Donna a donné naissance à 4 filles dont deux TB 89 et une EX 90. Il s'agit de Donna 5441 (p. Sanchez), une vache qui vient de produire 14.999 kg de lait à 3,6 % de MG et 3,04 % de prot. en 4ème lactation.

Vu la taille du troupeau, les éleveurs n'ont plus le temps de participer aux concours. Outre son utilité pour la conduite du troupeau, l'adhésion au contrôle de performances leur permet de valoriser leur travail de sélection à travers des ventes d'élevage, en Belgique et à l'étranger. Il ne fait aucun doute que ce troupeau va continuer à accumuler les étoiles.



Daisy (p. Red Marker) TB 85, la mère de Donna, une vache à 100.00 kg de lait.



Donna 5441 (p. Sanchez) EX 90, une fille de Donna.



La vache « 4 étoiles » : 3191 Donna (p. Absolute Lee) EX 90, une vache à 100.000 kg de lait.



La plus jeune fille de Donna (p. Braxton).



PRIX DU LAIT



Quelles perspectives pour 2016 ?

A l'occasion de son Assemblée Générale, la Régionale de Jodoigne-Perwez a invité Renaat Debergh, le Directeur de la Confédération Belge de l'Industrie Laitière (CBL), à mettre en lumière les perspectives du marché du lait. Si les projections relatives au marché mondial restent positives à long terme, aucune embellie n'est annoncée pour les producteurs en 2016.

L. Servais, awé asbl



Malgré la faiblesse de l'euro favorable à nos exportations ou la tendance à la reprise des importations chinoises ou l'ouverture de nouveaux marchés comme l'Iran, pour Renaat Debergh, vu l'évolution de l'offre, aucun signe de reprise n'est perceptible pour 2016.

DES PROJECTIONS FAVORABLES POUR LE MARCHÉ MONDIAL

La production mondiale a progressé de + 41 % depuis 2000, soit l'équivalent de 15,87 milliards de litres de lait par an. Alors que 2014 avait déjà été marqué par une forte croissance (3,4 %), en 2015, l'offre a encore progressé de 2 % pour atteindre 818 milliards de litres.

En Europe, le second producteur mondial (24% de l'offre), la production a progressé de 1,89 milliards de litres en 2015 soit 2,3% (après une hausse de 4,9 % en 2014). En 2015, la production irlandaise a par exemple connu une

hausse de 16 %, celle des Pays-Bas de 9%. En Belgique la croissance en 2015 a été de 2,9 %, à raison 4,3 % pour la Flandre et de 0,6% pour la Wallonie. Ces derniers mois, la production wallonne a connu une plus forte croissance. La Belgique a produit 3,564 milliards de litres de lait en 2015, soit 22 % de plus qu'en 2006.

Du côté de la demande, l'augmentation de la taille de la population mondiale combinée à la hausse de la consommation par habitant se sont traduites par une hausse de la demande de 15,77 milliards de litres de lait par an depuis 2005. Il s'agit d'une tendance lourde qui va se poursuivre. On estime que la croissance de la demande mondiale devrait se situer entre 2,1 et 3,6% par an d'ici 2024.

Des zones en croissance comme la Chine ou l'Afrique ne pourront pas assumer l'augmentation de la demande de leur population. Il y a donc des très belles perspectives pour des régions exportatrices comme l'UE.

En 2015, les échanges mondiaux ont porté sur 66 milliards de litres de lait, soit une croissance de 73 % par rapport à 2000. Ces échanges représentent donc de l'ordre de 8% de la production mondiale. Selon Renaat Debergh, preuve des bonnes perspectives, des poids lourds de l'industrie laitière investissent dans différentes régions du monde.

LES RAISONS DE LA CRISE

2015 a été marqué par un recul des échanges mondiaux de 0,7 %, une première depuis 15 ans.

Ce recul s'explique par le ralentissement de la demande de la Chine suite à la baisse de la croissance économique. L'écoulement des stocks constitués, entre autres, par des spéculateurs suite à la hausse des prix de ces dernières années a également contribué au recul des importations (moins 48 % pour la poudre de lait entier, moins 21 % pour la poudre de lait écrémé). Les importations de beurre et de lactosérum sont restées en croissance. Le lactosérum est utilisé pour le secteur du babyfood où la Chine connaît des problèmes sanitaires. Cela n'empêche pas la Chine d'avoir importé trois fois plus d'équivalents litres de lait en 2015 par rapport à 2008. Les perspectives restent donc positives.

La faiblesse du prix du pétrole affecte également la croissance économique des pays producteurs et donc indirectement la consommation de produits laitiers de certains pays émergents.

L'embargo Russe est l'autre élément majeur qui explique la situation difficile du marché. La Russie représente un tiers des exportations de fromages européens. Globalement, c'est un marché de 3 milliards de litres de lait qui a disparu.

IMPACT SUR LES PRIX

En 2015, le prix moyen du lait en Belgique a été de 28,8 cents (contre 37,2 cents en 2014). Fin 2014, l'UE tablait sur un prix de l'ordre de 35 cents pour les 10 prochaines années avec de fluctuations possibles entre 30 et 42 cents. La baisse de 2015 avait été prévue mais pas de cette ampleur. L'UE a revu ses projections à la baisse avec un prix moyen de 32 cents avec de fluctuations possibles entre 30 et 35 cents. Pour rappel, le prix à l'intervention est actuellement de 22 cents.

La cotation internationale de la poudre de lait stagne à un niveau très bas. En Europe, le prix de la poudre de lait écrémé a atteint le seuil de l'intervention (167 euros) et celle du beurre (285 euros) s'en rapproche.

QUELLES PERSPECTIVES POUR 2016 ?

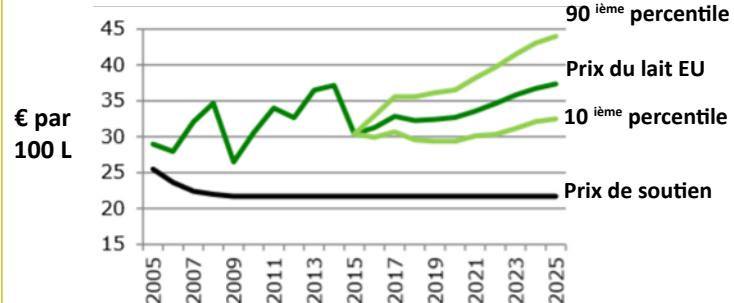
Une nouvelle croissance du commerce

mondial de 4% est annoncée pour 2016. Mais l'évolution de l'offre ne devrait pas déboucher sur une évolution favorable des prix à court terme. Les effets d'El Nino, un phénomène météorologique au niveau du Pacifique qui affecte l'activité agricole dans les régions avoisinantes, ne se sont pas vraiment manifestés. Un peu partout dans le monde, la production est à la hausse. Au sein de l'UE, on annonce une hausse de 1,3 % pour 2016. Le léger recul observé en Nouvelle Zélande et en Amérique du Sud ne changera pas la donne.

Malgré la faiblesse de l'euro favorable à nos exportations, la tendance à la reprise des importations chinoises, l'ouverture de nouveaux marchés comme l'Iran, aucun signe de reprise n'est actuellement perceptible pour 2016.

Point plus positif, dans ses projections, l'UE pronostique une baisse du coût des intrants liée à la faiblesse du prix du pétrole, mais force est de constater, que cela ne s'observe guère sur le terrain jusqu'à présent.

Perspectives : prix du lait UE – déc. 2015



BBCI

ARAGON DE WAYAUX

Mis en testage le

1^{er} avril 2016

Age	18 mois
taille (+ écart à la norme)	129 cm (+3)
Poids	651 kg
Scrot	35 cm
N° CTI	BE 557791182
Né le	05/05/2014
Robe	Blanche
Naisseur	LEMPEREUR Serge, Wayaux
Vendeur	LEMPEREUR ET THIBAUT- WYNEN, Wayaux
CIA	BBCI



SHERIFF DE CENTFONTAINE 78,0 / 96,8 / 91,0 / 89,0 / 95,0 / 93,6	PANACHE DE CENTFONTAINE	MONT BLANC DE CENTFONTAINE
	MYRTILLE ET DE CENTFONTAINE	ARTABAN DE ST FONTAINE EFFIGIE DE LA COLOTERIE
KELLY DE BAILLONVILLE 88,0 / 91,5 / 86,3 / 96,0 / 90,0 / 91,1	LANGOUREUX DE FOOZ	BRINGLEE BLACKSTAR ET
		GLOIRE DE FOOZ
	FINETTE DE BAILLONVILLE	ACCORD DE WIHOGNE
		CHANCE DE BAILLONVILLE

Date de classif.	01/12/2015
Taille	83,0
Musculature	90,8
Type viande	86,6
Aplombs	74,0
Appar. Gén.	90,0
Note finale	89,2

Pour plus d'information: www.bbcibe

NENUPHAR D'OZO



Mis en testage le	01/04/2016
Age	24 mois
taille (+ écart à la norme)	140 cm (+7)
Poids	855 kg
Scrot	35 cm
N° CTI	BE 357522696
Né le	28/10/2013
Robe	Blanc
Naisseur	ROUXHET Jean-François, Izier
Vendeur	ROUXHET Jean-François, Izier
CIA	BBG

TARZAN DU FALGI
85/89/89/81/85/89

QUARTO DUFALGI

NESTLE 5948 DU FALGI

OMBRELLE DU FALGI

LAURENCE 2799 DU FALGI

UBIDET D AUX HOUX

HOTESSE 5503 DU FALGI

4514 D'OZO
75/88/84/88/80/87

CANADIAN CLUB VD

GERMINAL DE FOOZ

KERKENHOFSTED

ZOETJEN VD KERKENHOFSTED

LUMINEUSE D'OZO

GARDEN DE LA COULBRIE

GARGOULETTE D'OZO

Date de classif.	15/03/2016
Taille	90,00
Musculature	86,70
Type viande	82,10
Aplombs	82,00
Appar. Gén.	75,00
Note finale	86,60

Pour plus d'information: www.netbbg.com

RECITAL DE BELLE EAU



Mis en testage le	01/04/2016
Age	16 mois
taille (+ écart à la norme)	129 cm (+6)
Poids	650 kg
Scrot	32,5 cm
N° CTI	BE 357444548
Né le	16/12/2013
Robe	Blanc
Naisseur	LEQUEUX Frééric, Vaux-sur-Sûre
Vendeur	LEQUEUX Frééric, Vaux-sur-Sûre
CIA	BBG

NODULE DES VOLEES
85/89/84/98/80/88

IMPARTIAL D'IZIER

FLASH D'IZIER

ECARTEE D'IZIER

GRACIEUSE 9955 DES VOLEES

COGNAC 3479 DES VOLEES

DOYENNE ET 6537 DES VOLEES

NEIGEUSE DE BELLE EAU
80/87/85/94/75/87

RATIFIE DE COUX

GITAN DU P TIT MAYEUR

LECON DE BELLE EAU

MACHE 3604 DE COUX

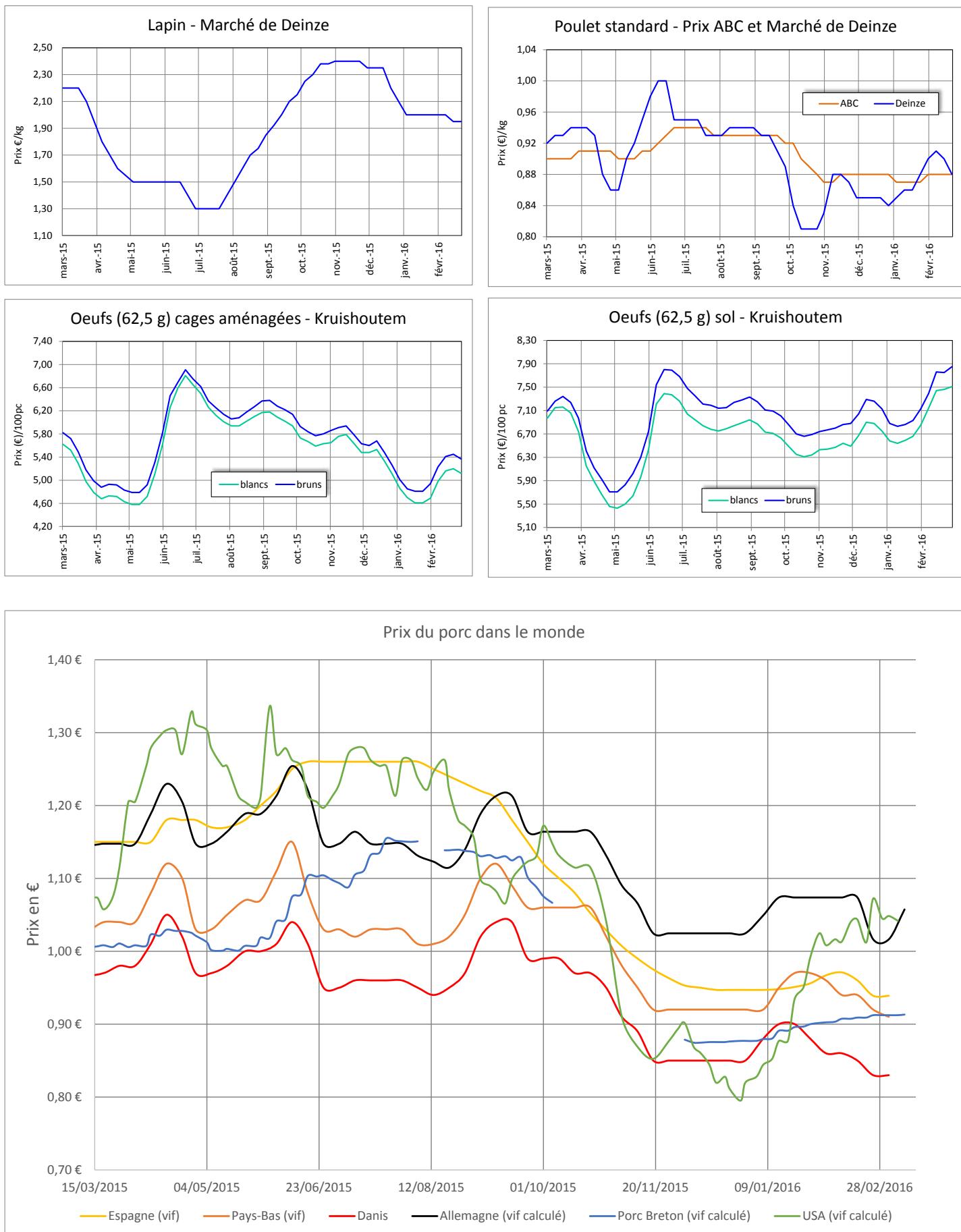
GRAPHITE DE DESSOUS LA VILLE

FABLE DE BELLE EAU

Date de classif.	15/03/2016
Taille	90,00
Musculature	87,20
Type viande	83,60
Aplombs	75,00
Appar. Gén.	75,00
Note finale	86,80

Pour plus d'information: www.netbbg.com

Evolution des prix des marchés en porcs, volailles, lapin et oeufs



COMMENT PROUVER UN CONTRAT DE BAIL À FERME ?

Normalement la loi sur le bail à ferme stipule qu'un bail à ferme doit être rédigé par écrit.

Mais ..., même si le preneur ne possède pas un bail écrit et qu'il n'a jamais reçu une quittance de son propriétaire lors du paiement de fermage, cela ne signifie pas qu'il n'a jamais été preneur comme prévu par la loi sur le bail à ferme ! N'oublions pas que dans la pratique, de nombreux propriétaires ne donnent aucune preuve de paiement à leur preneur.

S'il n'y a pas de bail écrit, celui qui exploite un bien rural pourra fournir la preuve de l'existence du bail et de ses conditions par **toutes voies de droit, témoins et présomptions compris**.

A part ces possibilités de preuve, il y a aussi « **l'offre personnel de paiement de fermage** ». Ceci veut dire que celui qui exploite un terrain agricole peut prouver l'existence du bail en produisant une preuve d'offre personnelle de paiement du fermage contre lequel le bailleur n'a pas réagi dans un délai de six mois. Cette offre de paiement doit mentionner le terme « bail » et l'année à laquelle le paiement se rapporte. Une quittance sur laquelle une de ses deux indications manque, ne sera pas considéré comme preuve.

Cette offre de paiement ne peut servir de preuve du bail, que si elle est suivie d'une confirmation écrite. Cette lettre doit comporter un certain nombre d'éléments ; sinon elle perd sa valeur de preuve ! Cette offre de paiement doit être confirmée dans les 15 jours par lettre recommandée.



Solange Tastenoye

www.solanetastenoye.be

Pour conseil juridique par téléphone : Tél : 0902/12014 (1€/min)

Pour conseil juridique personnel : prendre rendez-vous tél : 013/46.16.24

CSB : TROISIÈME VENTE DE TAUREAUX LIMOUSINS

Le 20 janvier dernier, le Hall de vente a rassemblé un très grand nombre d'éleveurs limousins visiblement très intéressés ! Catalogue, vidéos et photos on-line en sont très certainement pour cette affluence.

12 taureaux sur 14 ont trouvé un acquéreur pour une moyenne de vente de 2.508€.

Top price :

Jacobi de Mossée né chez Marie-Christine Cassart de Ciney qui pesait 702 kg à l'âge de 16 mois. Ce magnifique taureau de type mixte a fait forte impression en piste au vu de sa longueur et de la qualité de son bassin.

Julius est né chez Marc et John Boreux à Rochehaut. Il pesait 666 kg à l'âge de 16 mois. Julius a eu d'excellents chiffres pendant la phase alimentaire avec 1.758kg/j et une efficacité alimentaire de 3.796kg/kg.

Félicitation aux éleveurs pour la qualité de leur travail au vu de l'évolution des ventes depuis 3 ans. Nous vous donnons rendez-vous en 2017 !

AGRIDAGEN 2016 : PLUS GRAND QUE JAMAIS ET ... UN STAND CUNICOLE

Agridagen, est une foire agricole qui a lieu tous les 2 ans (en alternance avec Gand). Traditionnellement, elle se déroulait à Geel. Cette année, plus grande que jamais, et pour la 1ère fois, elle s'est tenue à Ravels (Weelde Depot) du 12 au 14 février dernier.

Cette édition s'est concentrée à nouveau sur la volaille, le porc et les bovins. Cependant, sur une surface doublée par rapport aux éditions précédentes (4 halls et plus de 20.000 m² d'exposition), la gamme de produits et services exposés a été considérablement élargie.

On notait notamment la forte présence de la mécanisation. En outre, le secteur des lapins était représenté, rassemblant dans un seul et même grand stand, plusieurs entreprises du secteur : aliments, abattoirs, génétique, centres d'IA et des équipementiers. Ces derniers exposaient des parcs, forme de logement vers laquelle évolue (dans le cadre d'une loi), la garde des lapins en élevage.

MALADIE DE LA LANGUE BLEUE : LA CAMPAGNE DE VACCINATION COMMENCE EN AVRIL

En août 2015, le virus de la fièvre catarrhale ovine, également appelée « Bluetongue » ou « maladie de la langue bleue », a refait surface en France et s'est rapidement propagé. La France a décidé immédiatement de procéder à une vaccination stratégique. Si aucun cas n'a encore été détecté en Belgique (la transmission de la maladie en période hivernale est très réduite), selon les experts il est fort probable que la maladie nous atteigne cet été. Les autorités belges ont donc décidé de prendre les dispositions nécessaires pour que le secteur puisse disposer de vaccins dès que possible.

Deux millions de doses seront disponibles pour les bovins et 100.000 pour les ovins et caprins. La vaccination pourra commencer dès le mois d'avril. Le coût du vaccin (hormis les coûts d'administration par les vétérinaires) sera donc à charge du Fonds et non des éleveurs.

Les modalités pratiques de la vaccination seront déterminées très prochainement, en concertation avec le secteur.

NATIONAL

Formations - Conférences

- 31/03 (10h30) à Chevron (Cercle Saint Paul) : «Passer en bio, solution à la crise laitière ?»
- 22/04 – 03/06 : Formations DiversiFerm - CARAH 2016 en transformation laitière (7 séances) à la Ferme Expérimentale et Pédagogique du Carah (rue de l'agriculture, 301 à ATH). Plus d'infos : Jerry GORET : formation.lait@carah.be
- 12/04 (10h) à Bon-Secours (Maison du Parc) : Groupe de Travail Transfrontalier « Herbe et Autonomie Fourragère », diagnostics de prairie

Les formations du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier :

- 14/04 (10h) à la Bergerie d'Acremont : Les fromages lactiques et les fermentations.
- 22/04 (10h) à Martelange (Maison du Parc) : Présentation des différents circuits de commercialisation volailles et lapins.
- 22/04 (13h30) à Martelange (Maison du Parc) : L'aménagement de l'atelier de transformation. Présentation des règles à suivre pour avoir un local aux normes.
- 28/04 (10h) à la Bergerie d'Acremont : Les fromages à pâte dure cuite.
- 29/04/16 (10h) à Martelange (Maison du Parc) : Les fourrages et les boxes pour chevaux. Quelles opportunités pour les agriculteurs ?

Formations gratuites mais inscription obligatoire auprès de Denis Amerlynck au 063/60.80.83 ou denis@parcnaturel.be

Spectacle

- 31/03 (20h) au cinéma Chaplin (rue de l'Église 20 à Nismes) : soirée ciné-débat « Les vaches ne tombent pas du ciel ! »
- 14/04 Remise des awé awards , Ciney Expo 19h30
- Nourrir l'humanité, c'est un métier» de Charles Culot et de Valérie Gimenez :
 - 15/04/16 (20h) à Evere (Centre culturel l'Entrela)
 - 22/04/16 (20h) à Remicourt (Centre culturel)
 - 26/06/16 (20h) à Lyon (Saint Chamond)

CONCOURS - CRIÉES

- 02/04 : Expertise régionale de Libramont (19h)
- 06/04 Criée CSB (Hall de criée, 14h)

INTERNATIONAL

- 02/04 : Show national Holstein suisse à Bulle (CH)
- 17-19/06 : Confrontation Européenne Holstein à Colmar, (F)

ANNONCEURS

- | | | |
|--------------------|---------------------|---------------------|
| • Agro PES | • Clôtures Neuville | • Joskin |
| • Alliance Elevage | • Forfarmers | • Mamylac |
| • Awé | • France Ovi | • Moneau |
| • Beiser | • Heemskerk | • Orffa |
| • Cid Lines | • Heusdens | • Van Hessche béton |
| | | • Vers l'Avenir |

BIEN-ÊTRE DES LAPINS DANS LES ÉLEVAGES

Le 18 janvier 2016 a été publié l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 janvier 2016, modifiant l'arrêté royal du 29 juin 2014, relatif au bien-être des lapins dans les élevages. L'effet de ce texte est de confirmer l'échéance initialement prévue pour l'obligation de la conversion de l'hébergement des lapins d'engraissement vers un hébergement en parcs (*). Dorénavant, les lapins d'engraissement doivent donc être détenus dans des logements en parcs en Wallonie. Une exception à cette obligation est prévue pour les éleveurs qui avaient investi avant la fin de l'année 2015 dans un hébergement alternatif de type cages aménagées et qui pourront utiliser ces structures jusqu'au 31/12/2024. Les autres échéances prévues initialement dans l'arrêté royal du 24 juin 2014, notamment pour l'hébergement des lapines reproductrices, seront considérées à la lumière des études scientifiques et de leur faisabilité.

(*) Un « parc enrichi » est un logement pour lapins en groupe permettant l'enrichissement du comportement des animaux. Le toit d'un parc est ouvert et le parc est pourvu de plateformes, matériel à ronger et tunnels refuges. Si le parc est constitué d'un sol grillagé, 80% de la surface doit être couverte de repose-pattes, de zone de confort ou tapis. Pour les lapins d'engraissement, les groupes sont constitués de minimum 20 animaux avec une densité maximale de 12,5 lapins par m² (800 cm² par lapin). Un des côtés mesure au moins 1,80 m. La surface de la plateforme est comptabilisée dans le calcul de la surface disponible, pour autant qu'elle ne dépasse pas 40% de la surface au sol et que la hauteur sous la plateforme soit d'au moins 25 cm.

PHOTO COUVERTURE :

Organe officiel de l'association wallonne de l'élevage édité par l'awé asbl

Mensuel 12^{ème} année
Mars 2016

RÉDACTEUR EN CHEF : Ing. L. Servais - lservais@awenet.be

GRAPHISME ET MISE EN PAGE : P. Kirten - pkirten@awenet.be

ABONNEMENTS 1 AN :

BELGIQUE	Non adressé :	€ 33
	Adressé :	€ 38

ETRANGER	UE :	€ 72
	Hors UE :	€ 82

EDITEUR RESPONSABLE :

Dr. Christophe Boccart
Rue des Champs Elysées 4
5590 Ciney

RÉDACTION :
T 083 23 06 74 • F 083 23 06 76

PUBLICITÉ :

Denis Evrard: gsm 0497 41 63 86
devrard@awenet.be

ABONNEMENT :

T 083 68 70 32 • F 083 68 70 39

N° de Compte : ING 360-1012376-90

www.awenet.be

"MON QUOTIDIEN, C'EST LA RIGUEUR.."



Notre quotidien aussi.

" Nous partageons les mêmes valeurs. Et la rigueur en fait partie. Pour vous proposer une information fiable et sérieuse, notre rédaction s'attache à recouper ses infos en toute déontologie. Découvrez l'information régionale sous un angle essentiel, celui de la qualité. „ Thierry Dupièreux - Rédacteur en chef

l'avenir



L'AVENIR EST AU CONTENU